

www.e-rara.ch

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres

Diderot, Denis

A Lausanne et a Berne, 1779-1782

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: Rd 515

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-22462>

[Intérieur - Jompandam.]

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

l'esprit ; *en* & *ecce* sont donc du langage de l'esprit, & ne sont pas des *interjections* : ce sont des adverbess, comme *hic* & *illic*.

C'est une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accusatif ; la destination de ces cas est toute différente. *Ecce homo*, c'est-à-dire, *ecce adest homo*, *ecce hominem*, c'est-à-dire, *ecce vide* ou *videte hominem*. Le nominatif doit être le sujet d'un verbe personnel, & l'accusatif, le complément ou d'un verbe ou d'une préposition : quand les apparences sont contraires, il y a ellipse.

Enfin, c'est une troisième erreur que de croire que *voici* & *voilà* soient en françois les correspondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce soit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* sont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* sont des mots composés qui renferment ces mêmes adverbess, & le verbe *voi*, dont il y a souvent ellipse en latin, *voici voi ici* ; *voilà voi là*. C'est pour cela que ces mots se construisent comme les verbes avec leurs complémens : *voilà l'homme*, *voici des livres*, *l'homme que voilà*, *les livres que voici* ; nous *voilà*, *me voici*. Ainsi *voici* & *voilà* ne sont d'aucune espèce, puisqu'ils comprennent des mots de plusieurs espèces, comme *du*, qui signifie, *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c. (B. E. R. M.)

INTERJETER, v. act., *Gram.* & *Jurisprud.*, il ne se dit guere qu'au palais & dans cette phrase : on *interjette* appel d'une sentence rendue. On voit que cette opposition doit être formée entre la sentence & son exécution ; c'est pour cette raison qu'on s'est servi du mot *d'interjeter*.

* INTERIEUR, adj., *Gram.*, son corrélatif est *extérieur*. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est *intérieur* & *extérieur*. Ce qui appartient à cette surface, & tout ce qui est placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps est *extérieur*. Tout ce qui est au-delà de la surface, dans la profondeur du corps, est *intérieur*.

Les mots *intérieurs*, *extérieurs*, se prennent au physique & au moral ; & l'on dit dans l'architecture moderne : on s'est

fort occupé de la distribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout-à-fait négligé l'*extérieur*. Ce n'est pas assez que l'*extérieur* soit composé, il faut que l'*intérieur* soit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ses ouvrages sur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne* : ce titre fait frémir.

INTÉRIEURE, *vie*, *Morale*, c'est un commerce spirituel & réciproque qui se fait au dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres distinguent trois différens degrés par lesquels passe l'ame fidele, ou trois sortes d'amours auxquels Dieu élève l'homme qui s'est occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préférence*, ou *vie purgative* ; c'est l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conscience justement alarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui, occupée, de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette situation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état l'ame regle sa conduite sur ses devoirs, & donne toujours la préférence au créateur sur tout ce qui est créé. L'esprit de pénitence lui fait embrasser une mortification qui asservit en même temps les passions & les sens, alors toutes ses pensées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui seul ; la priere devient habituelle. L'ame n'est plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embrasse, cependant autant que les devoirs particuliers de son état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'esprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la priere. Néanmoins la méditation se fait encore par des actes méthodique. L'ame s'occupe d'une manière réfléchie des paroles de l'Ecriture sainte, & d'actes dictés pour se tenir dans la présence de Dieu. Dans l'ordre des choses spirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame ; & de ce premier état elle passe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appelé *vie illuminative* ou *amour de complaisance*. En effet l'ame qui a con-

tracté l'heureuse habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goûte dans sa pratique une facilité & une satisfaction qui lui rend précieuses toutes les occasions de sacrifice, & quoique les actes de son amour soient encore discursifs, c'est-à-dire, sentis & réfléchis, elle ne délibère plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu est alors son plus grand intérêt. Ce n'est plus assez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, en sorte que de deux actes bons en eux-mêmes, elle accomplit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne se regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'est ce degré d'amour qui fait chérir aux solitaires le silence, la mortification, & la dépendance des cloîtres si opposés à la nature, & en apparence si contraire à la raison, dans lesquels cependant ils goûtent des sentimens plus doux, des plaisirs plus sensibles, des transports plus réels, que tout ce que le monde offre de plus séduisant; ces vérités sont d'expérience, & ceux qui ne les ont pas pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le cardinal Bona; elles sont attestées par une suite constante d'expériences, depuis l'apôtre saint Paul jusqu'à saint François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il est que la connoissance du Dieu qui l'a formé; la grandeur du Créateur lui donne une juste idée de la petitesse de la créature; la disproportion infinie qu'il aperçoit entre l'être suprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils sont, & combien sont méprisables les vanités qui les distinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainsi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'est la disposition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troisieme degré de la *vie intérieure* appelée *vie unitive* ou *amour d'union*, & à laquelle les épreuves extérieures & intérieures servent de préparation. Cet état a été défini, un acte passif où il semble que Dieu agit seul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force impulsive qui la porte vers lui; mais cet état est rarement habituel, & il reste toujours des actes distincts qui spécifient les vertus. Dieu n'éleve ses saints sur la terre à ce de-

gré que d'une maniere momentanée par anticipation des biens célestes. C'est l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans plusieurs des saints dont l'église a canonisé les vertus, ces extases, ces ravissements, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle; mais qu'il ne nous appartient pas de demander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques mystiques, ont donné lieu à bien des illusions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le sanctuaire de ces graces de prédilection. Dieu n'en gratifie que celui qui s'en croit vraiment indigne, & dans lequel ces dons divins produisent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dévouement plus parfait, une pratique plus généreuse de ce qu'il y a d'héroïque dans toutes les vertus. Les autres chez lesquels ces états surnaturels ne sont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illusion bien dangereuse. Tel est l'état de ces femmes prétendues dévotes, dans lesquelles la sensibilité du cœur, la vivacité des passions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces singulieres, & qui souvent ont des causes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre est retombé par une suite aussi ordinaire qu'injuste sur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux mystiques dès le commencement de l'église depuis les Gnostiques jusqu'aux Quétistes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir se renouveler le siècle passé.

Voyez QUÉTISME.

INTERIM, l. m., *Hist. mod.*, nom fameux dans l'histoire ecclésiastique d'Allemagne, par lequel on a désigné une espece de régleme pour l'Empire, sur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* est latin & signifie *pendant* ou *en attendant*, comme pour signifier que son autorité ne durerait que jusqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*interim* il est bon de savoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V, qui n'espéroit pas voir cette assemblée sitôt réunie, & qui vouloit concilier les luthériens avec les catholiques, imagina le tempérament de faire dresser un formulaire par des théologiens qui seroient envoyés pour cet effet à la diète qui se tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entr'eux laisserent à l'empereur le soin de le faire dresser. Il en chargea trois théologiens célèbres, qui rédigèrent vingt-six articles sur tous les points controversés entre les catholiques & les luthériens. Ces articles concernoient l'état du premier homme avant & après sa chute dans le péché; la rédemption des hommes par J. C. la justification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés sont pardonnés; l'église & ses vraies marques; sa puissance, son autorité, ses ministres, le pape & les évêques: les sacremens en général & en particulier; le sacrifice de la messe, & la commémoration qu'on y fait des Saints, leur intercession & leur invocation; la prière pour les défunts & l'usage des sacremens, auxquels il faut ajouter la tolérance sur le mariage des prêtres & sur l'usage de la coupe. Quoique les théologiens qui avoient dressé cette profession de foi, assurassent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles, le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V, l'eut proposée comme un réglemeut par une constitution impériale donnée en 1548 dans la diète d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuserent de se soumettre à l'*interim* sous prétexte qu'il favorisoit le luthéranisme; & pour rendre cette ordonnance odieuse, ils la comparèrent à l'Hénotique de Zenon, à l'Écclésiastique d'Héraclius, & au Type de Constant. Voyez HÉNOTIQUE, ECTHERE & TYPE. D'autres catholiques l'adoptèrent, & écrivirent pour sa défense.

L'*interim* ne fut guère mieux reçu des protestans, la plupart le rejeterent, comme Bucér, Musculus, Osiander, sous prétexte qu'il rétabliroit la papauté qu'ils pensoient avoir détruite; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin

comme l'empereur agit fortement pour soutenir sa constitution jusqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Constance qui refusoient de s'y soumettre; les luthériens se divisèrent en rigides ou opposés à l'*interim* & en mitigés, qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du souverain; on les nomma *interimistes*; mais ils se réservoient le droit d'adopter ou de rejeter ce que bon leur sembloit dans la constitution de l'empereur. En sorte qu'on peut regarder cet *interim* comme une de ces piéces dans lesquelles en voulant ménager deux partis opposés on les mécontente tous deux; & c'est ce que produisit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les catholiques & souleva les luthériens.

INTERIM, *Jurispr.*, se dit quelquefois figurement & par allusion à l'*interim* de Charles-quin, pour signifier quelque chose de provisoire; c'est ainsi qu'on dit jouir par *interim* ou exercer quelque fonction par *interim*, en attendant la décision de quelque contestation. (A)

INTERIMISTES, f. m. pl., *Hist. ec.*, est le nom qu'on donna aux luthériens, qui joignirent à leurs erreurs les 26 articles du décret fait à Augsbourg en 1548, dit *interim*, & accorde par l'empereur Charles V aux protestans, en attendant un concile général.

INTERLAKEN, *Géogr.*, baillage fort étendu du canton de Berne, & un des plus remarquables par les glaciers qu'il renferme, & par mille autres productions de la nature. Il y avoit ci-devant une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Cette abbaye très-considérable par l'étendue immense de ses possessions, fut fondée en 1130 par Selger, baron d'Oberhofen. Elle fut extrêmement enrichie par les donations qu'elle reçut des comtes de Kiburg, de Buchegg, & de la noblesse des environs, & elle parvint à avoir le droit de patronage sur une vingtaine d'églises, & la juridiction sur une douzaine de villages, outre une immensité de revenus en dîmes, en censés, en domaines, &c. Les empereurs & les papes concoururent à l'envi à accorder des privilèges considérables à cette fondation, le droit d'élire son avoyer, son prévôt, &c. Les maisons de Zeringen, de Wädenichwyl,

de Straßberg, & autres exercerent successivement cette avoyerie. Peu à peu la ville de Berne s'en empara. Cette abbaye fut sécularisée en 1528, malgré la résistance des habitans des environs & du canton d'Unterwalden. Le monastere servit long-temps de résidence au baillif jusqu'à ce qu'on a jugé à propos de lui bâtir un château; les revenus sont appliqués, la plus grande partie, à l'entretien des églises, des écoles, des ministres & à des charités considérables. A côté de ce monastere il y avoit un convent de religieuses du même ordre de saint Augustin, sous l'inspection des chanoines d'*Interlaken*. En 1434, il fut aboli par ordre du pape, & ses revenus assignés au chapitre de saint Vincent à Berne.

Outre ces deux monasteres il y a encore la fameuse caverne de saint Bêat, le lac de Brienz si poissonneux; le Kienholz fameux par l'alliance qui y fut conclue en 1352, en vertu de laquelle Berne fut requë dans la confédération helvétique. Ce même endroit étoit aussi destiné pour décider par arbitrages les difficultés qui pourroient s'élever entre les confédérés. Cette place si illustre dans notre histoire, à été ensuite ruinée par des chûtes de neiges & par des inondations; la vallée de Lauterbrunnen très-renommée par la beauté des glaciers, par les mines de fer qui s'y trouvent établies, par la belle cataracte nommée *Staubbach*, & par plusieurs productions du regne minéral, telles qu'une marne noire si fine qu'on s'en peut servir en place d'encre de la Chine, des terres bolaires très-fines, &c. La vallée de Grindelwald, n'est pas moins curieuse par les glaciers qu'elle renferme & qu'on approche de fort près entre lesquels on remarque le *Wetterhorn*, le *Schreckhorn*, la *Scheideck*, le *Mettemberg* & sur tout le *Grindelwald Gletscher*. On y trouve aussi des marbres d'une grande beauté, de l'ardoise, &c. Malgré toutes ces masses énormes de glaces éternelles, ce pays est cependant fertile en pâturages. (H)

INTERLIGNES, f. f., *Imprim.*, ce sont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'est servit long-temps d'*interlignes* de bois, faite d'autres, ce sont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes; mais l'eau qui les pénètre

lorsqu'on lave les formes, les fait tomber en différens sens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend en peu de temps, hors d'usage. On y a d'abord suppléé par des petites parties de métal dites *interlignes brisées*, parce qu'elles sont en forme d'espaces fondues sur différens corps pour les avoir de plusieurs largeurs, afin de les faire servir à différens formats de livres. Ces secondes sortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'est qu'il arrive souvent qu'elles ne sont pas justes d'épaisseur entr'elles; comme elles se font sur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux péche en tête, en pied, ou à une des extrémités du corps, il en résulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en faire d'une seule piece pour chaque format, ce qui rend l'ouvrage plus prompt, plus solide & plus propre.

L'épaisseur des *interlignes* est de deux sortes; la plus usitée, & celle qui donne plus de grace à l'impression, est de *trois points*, c'est-à-dire, que les deux sont l'épaisseur d'une *nonpareille*; l'autre est de deux points ou trois *interlignes* pour le corps de ladite nonpareille. Celle-ci donne la distance juste qu'il y a d'un caractère à celui qui le suit dans l'ordre des corps, c'est-à-dire, qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font ensemble le corps du cicéro; ou unie au cicéro font le saint-augustin.

INTERLINÉATION, f. f., *Gram.*, ce qui se trouve écrit entre deux lignes. On donne aussi le nom d'*interligne* à l'espace vuide qu'on observe entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, f. m., *Gram.*, nom que l'on donne aux différens personnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caractères différens à ses *interlocuteurs*, les leurs conserver depuis le commencement du dialogue jusqu'à la fin. Ces caractères seront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer son génie, beaucoup plus s'ils sont différens que s'ils sont contrastés. Le contraire donne à tout un ouvrage un ton épigrammatique petit, factice & déplaisant.

INTERLOCUTOIRE, adj., *Jurispr.*, se dit d'un jugement qui n'est point définitif, c'est-à-dire, qui ne décide pas le fond

fond de la contestation, mais seulement ordonne quelque chose pour l'instruction ou l'éclaircissement de cette contestation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abrégé un *interlocuaire* simplement.

Tout *interlocutoire* est un préparatoire & un préalable à remplir avant le jugement définitif, mais il diffère du simple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'instruction, au lieu que l'autre touche au fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenses ou que l'on donnera copie ou communication d'une pièce est un simple préparatoire qui ne préjuge rien sur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* eu préjuge le fond, ou du moins est rendu après avoir examiné le fond, comme quand on ordonne avant faire droit une enquête ou une descente, un plan, une visite. (A)

INTERLOPE, f. m. *Commerce*, c'est celui qui empiète sur les privilèges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. Voyez COMPAGNIE.

On les appelle aussi *avanturiers*. Il n'y a guère que les Anglois qui aient des vaisseaux *interlopes* de cette espèce, dont le commerce quoique très-lucratif est une vraie contrebande dont les risques sont grands, puisqu'il ne s'y agit pas seulement de la confiscation des marchandises & des vaisseaux ou de la prison des marchands quand ils sont surpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'est sous cette peine qu'il est interdit par les Espagnols dans tous les états que le roi possède aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandais ont aussi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler sont par ce commerce des profits immenses. Voy. le Dictionn. de commerce.

INTERLOQUER, v. n. *Jurisp. prud.*, signifie ordonner quelque chose de préalable avant de juger le fond d'une contestation. Voy. INTERLOCUTOIRE. (A)

INTER-MAXILLAIRES, *ligamens*, en Anatom., nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament est attaché en haut à la face externe de la mâchoire supérieure, au dessus de la dernière dent

molaire, & en bas à l'extrémité postérieure de la ligne saillante oblique de la face externe de la mâchoire inférieure au dessus de la dernière dent molaire.

INTERMEDE, f. m. *Littérat.*, ce qu'on donne en spectacle entre les actes d'une pièce de théâtre, pour amuser le peuple, tandis que les acteurs reprennent haleine ou changent d'habits, ou pour donner le loisir de changer les décorations. Voy. COMÉDIE.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermedes*, pour marquer les intervalles entre les actes. Voy. CHŒUR, ACTE, &c.

Les *intermedes* consistent pour l'ordinaire chez nous en chansons, danses, ballets, chœurs de musique, &c.

Aristote & Horace donnent pour règle de chanter pendant ces *intermedes*, des chansons qui soient tirées du sujet principal; mais dès qu'on eût ôté les chœurs, on introduisit les mines, les danseurs, &c. pour amuser les spectateurs. Voyez FARCES. Dictionn. de Trévoux.

En France on y a substitué une symphonie de violons & d'autres instrumens.

INTERMEDE, *Belles-lettres & Musiq.* c'est un poème burlesque ou comique en un ou plusieurs actes, composé par le poète pour être mis en musique; un *intermede* en ce sens, c'est la même chose qu'un opéra bouffon. Voy. OPÉRA.

Nous avons peu de ces ouvrages; Ragonde, Platée, & le Devin du village, sont presque les seuls que nous nommons. Les Italiens en ont une infinité. Ils y excellent. C'est-là qu'ils montrent plus peut-être encore que dans les drames sérieux, combien ils sont profonds compositeurs, grands imitateurs de la nature, grands déclamateurs, grands pantomimes. Les traits de génie y sont répandus à pleines mains. Ils y mettent quelquefois tant de force, que l'homme le plus stupide en est frappé, d'autres fois tant de délicatesse, que leurs compositions ne semblent alors avoir été faites que pour un très-petit nombre d'ames sensibles & d'oreilles privilégiées. Tout le monde a été enchanté dans la Servante Maitresse de l'air a *Serpina penserette*; il est pathétique, voilà ce qui n'a échappé à personne; mais qui est-ce qui a senti que ce pathétique est hypocrite? Il a dû faire pleurer les spectateurs d'un goût com-

mun, & rire les spectateurs d'un goût plus délié.

INTERMEDE, *Chimie*. Les chimistes prennent ce mot dans trois sens différens.

Premièrement ils désignent par le mot d'*intermede* un corps qu'ils interposent entre le feu employé à quelque opération, & le sujet de cette opération; dans ce sens le mot *intermede* est synonyme du mot *bain*, qui est pourtant beaucoup plus usité que le premier. Ainsi appliquer le feu à une cornue chargée d'une matiere quelconque par l'*intermede*, avec ou moyennant l'*intermede* du sable, des cendres, de la limaille, de l'eau c'est la même chose qu'exposer ce vaisseau à la chaleur d'un bain de sable, de cendres, de limaille, ou du bain-marie. Voyez **FEU**, **CHIMIE**.

Secondement, ils appellent *intermedes* certains corps qu'ils mêlent, par simple confusion à certaines matieres pour leur procurer une discontinuité, une aggrégation plus lâche, ou telle autre altération non chimique qui les dispose à éprouver plus efficacement, ou à mieux soutenir l'action du feu. Par exemple, ils mêlent à de la cire qu'ils veulent distiller, du sable, du chanvre, de la filasse ou autres corps semblables, & la distillation de la cire en devient plus aisée; & même son analyse plus radicale, selon la prétention de certains chimistes. Voy. **CIRE**. J'appelle les *intermedes* de ce genre faux ou mécaniques.

Troisièmement (c'est ici le sens le plus usité & le plus propre) *intermede* signifie la même chose qu'*agent* ou moyen chimique de décomposition, moyen pris dans l'ordre des menstrues. C'est ainsi qu'on décompose le nitre par l'*intermede* de l'acide vitriolique, ou du vitriol; le vitriol, par l'*intermede* de l'alkali fixe, &c. Ces *intermedes* sont les vrais & uniques instrumens de l'analyse menstruelle; & ils ne sont autre chose que des menstrues, ou précipitans. Voy. **MENSTRUES**, **MENSTRUELLE**, **ANALYSE**, & **PRÉCIPITATION**. (B)

INTERMEDIAIRE, adj. *Gramm.*, il se dit d'un objet placé entre deux ou plusieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les fasse appercevoir ou qui nous les fasse toucher des yeux. Si l'on dispose plusieurs globes de suite & qu'on frappe

le premier, le mouvement semble se séparer des *intermédiaires* & se ramasser sur les derniers, les seuls qui se séparent de la file. Si l'on frappe à l'extrémité d'une poutre, le coup le plus léger sera entendu d'une oreille placée à l'autre extrémité: quelque compacte que soit le corps, quelque longue que soit la poutre, quelque grand que soit l'espace *intermédiaire*, la transmission du bruit n'en est point empêchée.

INTERMÉDIAIRES, *cartilages*, *Anat.* Voy. **CARTILAGE**.

INTERMÉDIAIRES, *ligamens*, *Anat.* Voy. **LIGAMENT**.

* **INTERMELIUM**, f. m. *Hist. anc.*, endroit de la viij région qui nous est tout-à-fait inconnu. Ce mot se trouve dans Tite-Live; mais au lieu d'*intermelio*, il y en a qui lisent *indemelio*.

* **INTERMINABLE**, adj. *Gramm.*, qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les disputes de religion sont *interminables*. Le mépris seroit un moyen bien aussi sûr que l'autorité. Les théologiens ne disputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, *Médecine*, c'est l'intervalle qui signifie deux accès de fièvre intermittente. Ce mot est synonyme d'*aproxie*. Voy. **APVREXIE**. (b)

INTERMITTENT, *Pouls*. Voyez **POULS**.

INTERMITTENTE, *Fievre*. Voy. *sous le mot FIEVRE*.

* **INTERMONTIUM**, f. m. *Hist. anc.*, vallée peu profonde, située entre deux hauteurs, au mont Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu sacré. Romulus voulut que ce fût un asyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*intermontium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pied du roc Tarpéien.

INTER-MUSCULAIRE, *Ligament*. *Anat.* Voy. **LIGAMENT**.

INTERNE, adj. *Gramm.*, qui ne paroit point au dehors. Il est difficile d'assigner la différence d'*intérieur* & *interne*. Ils se disent tous les deux au physique & au moral. On dit l'*intérieur* de l'homme un homme *intérieur*, & l'on ne dit pas l'*interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui

devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangère ou morte.

INTERNE, *Géom.*, les angles *internes* sont tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au dedans de cette figure. *Voy.* ANGLE.

La somme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, est égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que *KLM*, *Pl. Géom.* fig. 19., les angles *L* & *M* sont dits *internes* & opposés, par rapport à l'angle externe *IKM* qui est égal à tous les deux ensemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui sont formés entre deux parallèles par l'intersection d'une troisième ligne. Tels sont les angles *z*, *y*, & *x*, *s*, *Pl. Géom.* fig. 36, formés entre les parallèles *OP*, *QR* de chaque côté de la sécante *ST*. Dans ces parallèles la somme de deux angles *internes* du même côté, est toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes opposés* sont les deux angles *s* & *y*, *Pl. Géom.* fig. 36, formés par la ligne qui coupe les deux parallèles. *Voy.* PARALLELE.

Ils sont respectivement égaux aux angles *A*, *u*, qu'on appelle angles *externes opposés*. *Chambers.* (E)

* **INTERNONCE**, f. m. *Hist. mod.*, envoyé extraordinaire du souverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangère, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires se font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles. Les *internonces* ne font aucune fonction ecclésiastique ni en France ni ailleurs. *D'Internonce*, nom du titulaire, on fait *internonciature*, nom du titre.

INTEROSSEUX, adj. *Anatomie*, on appelle ainsi quelques muscles qui servent à mouvoir les doigts, parce qu'ils sont situés entre les interstices des os du métacarpe. On donne aussi ce nom à quelques autres. On en compte ordinairement six; ces muscles sont situés le long des parties latérales de l'os du métacarpe qui soutient le doigt du milieu, & celui qui est situé le long de la face de l'os du métacarpe du doigt annulaire qui

regarde le petit doigt, s'avancent extérieurement & s'attachent par quelques plans de fibres aux faces des os voisins, & recouvrent les trois autres. Ces trois muscles sont appelés *interosseux* externes, & les trois recouverts sont appelés *internes*.

Ils viennent de la partie supérieure des os du métacarpe, près du carpe, & vont s'insérer à la partie supérieure externe du troisième os des doigts, en s'unissant avec les lombicaux & par différens plans tendineux avec l'extenseur commun.

L'*interosseux* situé à la face latérale de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt, se termine à la partie supérieure de la première phalange de ce doigt.

Le demi-*interosseux* de l'index, ou l'abducteur interne vient de la première phalange du pouce au côté externe de la base de l'os trapeze, & se termine à la partie supérieure de la première phalange du doigt index.

Les *interosseux* du pié sont des muscles qui meuvent les orteils, & qui correspondent exactement à ceux des mains par leur nombre, leur usage, leur insertion, avec cette différence qu'ils se terminent à la partie postérieure des premières phalanges. *Voyez* INTEROSSEUX de la main.

INTEROSSEUX, ligament, *Anst. Voy.* LIGAMENT.

INTERPELLATION, f. f. *Jurisp.* est une sommation & requisition qui est faite à quelqu'un par un juge, sergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque chose.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité sur un fait

Un notaire *interpelle* ceux qui sont parties dans un acte, de le signer.

Un huissier *interpelle* ceux auxquels il parle dans son exploit, de déclarer leur nom, & de signer leur réponse. Il fait mention qu'ils ont été de ce *interpellés* suivant l'ordonnance, c'est-à-dire, suivant l'ordonnance de 1661. (A)

INTERPOLATION, f. f., *Belles-Lettres*, terme dont se servent les critiques, en parlant des anciens manuscrits auxquels on a fait des changemens ou additions postérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq règles. Il faut premièrement que la piece que l'on veut

donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de bonnes preuves que cette piece a été interpolée, ou retouchée 3°. que les interpolations conviennent au temps de l'interpolateur; 4°. que ces interpolations ne touchent point au fond de la piece, & ne soient point si fréquentes, qu'elle en soit tout-à-fait défigurée, 5°. que les restitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reste de la piece. *Diction. de Trévoux.*

INTERPOLATION des séries, voyez l'article SERIE ou SUITE.

INTERPOLATION, *Astronomie*, méthode employée, sur-tout par les astronomes, pour remplir les intervalles d'une suite de nombres, d'observations, de longitudes, &c. dont la marche n'est pas égale, ni le progrès uniforme. Dans l'usage des observations & des tables astronomiques, on emploie continuellement des regles de trois, & des parties proportionnelles, parce qu'on suppose que les nombres croissent uniformément; cependant il y a des cas où cette supposition seroit defectueuse; on est alors obligé d'avoir recours à la méthode des interpolations. Le problème général qu'il faut résoudre celui-ci: étant données deux suites de nombres qui se répondent l'une à l'autre, suivant une certaine loi, & dont l'une s'appelle la suite des racines, & l'autre, la suite des fonctions, trouver un nombre intermédiaire entre deux fonctions, qui réponde à un nombre intermédiaire donné entre deux racines. On peut voir cette matiere traitée dans toute la généralité par des formules algébriques, dans Newton, dans Cotes, dans Stirling, dans Mayer, *Mémoires de Pétersbourg*, & dans l'*Astronomie de la Caille*. Le pere Boscovich a fait voir qu'on pourroit, par ces méthodes, dresser des tables, même des inégalités de saturne, produites par l'attraction. Pour moi, voyant que des formules très-compliquées ne pouvoient jamais être d'un usage journalier, & que dans l'*Astronomie* on avoit toujours à considérer des cas beaucoup moins généraux, j'ai traité les interpolations d'une maniere plus limitée, mais plus commode par le moyen des différences premières, secondes & troisiemes.

Je suppose une suite de nombres 0, 1,

3, &c. comme dans la table ci dessous, dont les différences soient inégales, mais d'une inégalité constante & réguliere, par exemple 1, 2, 3, 4, &c. en sorte que les secondes différences soient constantes, par exemple, égale à 1, comme dans la troisieme colonne. Si l'on ne prend les mêmes nombres que de deux en deux, par exemple, 0, 3, 10, 21, les différences seront 3, 7, 11, & leur inégalité ou leur seconde différence sera de 4, c'est-à-dire, quatre fois plus grande qu'au paravant, parce qu'en doublant les intervalles, l'on a pour différence premiere d'un côté la somme de 1 & 2, de l'autre la somme de 3 & 4; en sorte que la seconde différence a augmenté à raison de la différence qu'il y a entre 2 & 3, & de celle qu'il y a entre 1 & 4, qui est trois fois plus grande. Si l'on prenoit les nombres de trois, on trouveroit la seconde différence 9, &c.

Nombres.	Premiere différence.	Seconde différence.
0		
1	1	1
3	2	1
6	3	1
10	4	1
15	5	1
21	6	1
28	7	1
36	8	1

Ainsi, en général, les différences secondes croissent comme les quarrés des intervalles des nombres. De-là je vais tirer une regle générale pour remplir les intervalles d'une suite de nombre qui suivroient la même loi.

Je suppose quatre nombres, comme seroient quatre longitudes, observées de 12 heures en 12 heures, dont les trois différences soient 78, 222, 366, en sorte que l'inégalité de leur marche, ou de leur progrès soit 144, c'est-à-dire, que la différence seconde, ou la différence des différences soit constamment de 144. Les nombres 0, 78, 300, 666, ne croissent pas uniformément, puisque leurs différences 78, 222, sont inégales, mais du moins l'uniformité est telle que ces différences augmentent également: tel est le cas le plus simple des interpolations;

mais ce cas est suffisant dans l'usage de l'astronomie, même pour le mouvement de la lune qui est la planète la plus irrégulière de toutes.

Heures.	Nombres.	Différences.	Secondes différences.
0	0	78	
12	78	222	144
24	300	366	144
36	666		

Connoissant ces nombres, ou ces longitudes de 12 heures en 12 heures, on peut facilement les avoir de 6 heures en 6 heures, en les assujettissant à cette règle des secondes différences constantes; il ne s'agit que d'interpoler un nombre dans chacun des intervalles; car on fait que leur seconde différence doit être quatre fois moindre que 144, c'est-à-dire, 36; il suffira donc de faire une suite de nombres dont la seconde différence soit 36. Pour avoir la différence première, on prendra la moitié de la différence 78, c'est-à-dire, 39, & l'on en ôtera la moitié de la seconde différence 36, c'est-à-dire, 18, il restera 21; or ayant cette première différence 21, il suffira de l'augmenter successivement de la seconde différence 36 pour avoir toutes les autres différences; en effet, la première différence jointe à la seconde, doit faire 78, & ces deux différences doivent différer de 36; or quand on a la somme & la différence des deux nombres, il suffit pour trouver le premier de retrancher la demi-différence de la demi-somme.

Si au lieu d'avoir un nombre à interpoler entre 0, 78, 300, on en vouloit interpoler 2, on prendroit le tiers de la différence première, & on en ôteroit une fois la seconde différence trouvée; car les trois différences que l'on cherche doivent faire 78 dans l'exemple précédent, & elles doivent différer de la valeur de la seconde différence trouvée; or quand on a la somme de trois quantités, & leur différence, on trouve la plus petite quantité par la règle que je viens d'indiquer.

En général, pour interpoler un nombre 12 de termes entre deux termes d'une suite donnée, on divisera la seconde dif-

férence de la suite donnée par le carré de $12 + 1$: pour avoir la seconde différence de la nouvelle suite, on divisera la différence première par $12 + 1$, & l'on ôtera du quotient la seconde différence de la nouvelle suite multipliée par $\frac{1}{2}$, il faudroit l'ajouter si les différences premières alloient en décroissant. C'est ainsi qu'on trouvera la première des différences premières qui doivent avoir lieu dans le nouvel ordre de termes que l'on cherche; les suivantes se trouvent en ajoutant successivement la différence seconde trouvée pour la nouvelle suite.

La seule considération des secondes différences supposées égales, est suffisante dans bien des calculs astronomiques, sur-tout pour construire des tables. M. Sharp qui calcula, en 1695, les tables d'ascension droite, & de déclinaison pour chaque degré de longitude & de latitude, qu'on trouve dans l'histoire céleste de Flemsteed, ne les calcula par la trigonométrie que de 5° . en 5° . & il les étendit par la méthode des interpolations à chaque degré. M. Mouton, chanoine de Lyon, qui calcula les déclinaisons du soleil pour chaque minute de longitude en secondes & en tierces, ne les calcula que pour chaque degré de la trigonométrie, & chercha les autres nombres par la méthode des secondes différences.

Il suffit dans ces cas-là de calculer rigoureusement assez de termes pour que leurs secondes différences soient à peu près égales, on varient insensiblement. J'ai publié dans la *connoissance des temps*, de 1771, une table fort commode pour abréger ces sortes d'opérations.

On se sert aussi des secondes différences pour corriger des calculs, ou limiter des observations, c'est-à-dire, les ramener à une marche régulière & uniforme. quand on trouve une seconde différence qui est trop grande ou trop petite par rapport à la précédente & à la suivante, il faut corriger le nombre qui répond à cette seconde différence du tiers seulement de l'erreur qu'on a remarquée dans la différence. Cette correction est de même espèce que celle de la seconde différence elle-même, si le progrès est de différente espèce dans les nombres & dans les premières différences.

En procédant ainsi par induction, il est

aisé de trouver une formule pour corriger d'une manière générale l'inégalité des secondes & même des troisièmes différences, comme je les ai données dans les *mémoires* de l'académie de Paris, pour 1761. Au sujet des *interpolations* considérées plus généralement. Voy. SERIE & SUITE. (M. de la Lande.)

INTERPOSITION, f. f., *Astron.*, situation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipse de soleil ne se fait que par l'*interposition* de la lune entre le soleil & nous, & celle de la lune par l'*interposition* de la terre entre le soleil & la lune; celles des satellites de Jupiter & de Saturne par l'*interposition* de Jupiter & de Saturne entre ces satellites, &c. Voyez ECLIPSES. Chambers. (O)

INTERPOSITION, f. f., *Jurisprud.*, est un terme qui est ordinairement avec celui de décret. On appelle *interposition de décret* un jugement rendu avec la partie fautive, qui ordonne que le bien saisi réellement sera vendu & adjugé par décret. Voy. CRIÉES, DÉCRET, SAISIE-RÉELLE. (A)

Il y a aussi *interposition* de personnes, lorsque quelqu'un se trouve placé entre deux autres relativement à quelqu'acte ou disposition.

On appelle aussi *interposition* de personnes, lorsque quelqu'un se présente pour un autre qui ne veut pas paroître intéressé dans l'affaire, comme dans les fidéicommiss tacites & dans les transports qui sont faits au profit de personnes interposées, qui prêtent leur nom à quelque personne prohibée. (A)

INTERPRÉTATION, f. f., *Gramm.* & *Jurisprud.*, est l'explication d'une chose qui paroît ambiguë.

Il y a des actes dont on étend les dispositions par des *interprétations* favorables, tels que les testamens & autres actes de dernière volonté.

D'autres où l'on s'attache plus à la lettre, comme dans les contrats & autres actes entre-vifs, ou bien si l'on est forcé d'en venir à l'*interprétation* de quelque clause, elle fait contre ceux qui ne se sont pas expliqués assez clairement, *in quorum fuit potestate legem apertius dicere.*

En matière criminelle, l'*interprétation*

des faits & des actes se fait toujours à la décharge de l'accusé.

On est quelquefois obligé d'*interpréter* certaines loix, soit parce que les législateurs n'ont pas prévu tous les cas qui se rencontrent, ou parce que les termes de la loi présentent différens sens.

Il y a néanmoins une maxime qui veut que l'on ne distingue point où la loi n'a pas distingué; mais cela s'entend qu'on ne doit point admettre d'exception à la loi, sans une raison particulière, tirée de la loi même ou du motif sur lequel elle est fondée.

C'est donc dans l'esprit de la loi qu'on doit chercher l'*interprétation*.

Si la disposition est contraire au droit commun, elle ne doit point recevoir d'extension d'un cas à un autre, ni d'une personne à une autre, ni d'une chose à une autre.

C'est au prince qu'il appartient naturellement d'*interpréter* la loi, *ejus est legem interpretari cuius est legem condere.* C'est une maxime tirée du droit romain.

En France nos rois se sont toujours réservé l'*interprétation* de leurs ordonnances.

Charlemagne ayant trouvé la loi des Lombards défectueuse en plusieurs points, la réforma en 801, & ajouta que dans les choses douteuses, il vouloit que les juges eussent recours à son autorité, sans qu'il leur fût permis de décider suivant leur caprice.

L'ordonnance de 1667, *tit. j, art. iij.* veut que, si par la suite du temps, usage & expérience, aucuns articles de cette ordonnance se trouvoient contre l'utilité ou commodité publique, ou être sujets à *interprétation*, déclaration ou modération, les cours puissent en tout temps représenter au roi ce qu'elles jugeront à propos, sans que, sous ce prétexte, l'exécution en puisse être surfsite.

L'*art. vij.* du même titre porte que, si dans le jugement des procès qui seront pendans au parlement ou autres cours, il survient quelque doute ou difficulté sur l'exécution de quelque article des ordonnances, édits, déclarations & lettres, Sa Majesté défend aux cours de les *interpréter*, mais veut qu'en ce cas elles aient à se retirer par-devers S. M. pour apprendre son intention.

Il résulte de cet article que les cours mêmes ne peuvent *interpréter* la loi, lorsqu'il s'agit de le faire contre les termes & le sens évident de la loi.

Mais quand l'*interprétation* peut se tirer de la loi même, & qu'elle n'a rien de contraire à la loi, les cours sont en possession de la faire sous le bon plaisir de S. M.

Ce pouvoir d'*interpréter* les loix est une prérogative qui n'appartient qu'aux juges souverains, lesquels représentent la personne du roi, & *vice sacrà principis judicant*. Les juges inférieurs sont obligés de se conformer à la lettre de la loi, ou se retirer par-devers M. le chancelier pour savoir quelle est l'intention du roi. Voyez au code le tit. de *legibus*.

Lorsqu'il y a contrariété entre deux arrêts rendus en des tribunaux, entre les mêmes parties & pour raison du même fait, on peut se pourvoir en *interprétation* au grand-conseil.

Mais si les deux arrêts sont émanés du même tribunal, ou que dans un arrêt il se trouve deux dispositions qui paroissent contraire les unes aux autres, on ne peut pas se pourvoir contre de tels arrêts par simple requête en *interprétation* d'eux; c'est le cas de se pourvoir par requête civile suivant l'ordonnance de 1667; & la déclaration du 21 avril 1671, défend aux parties de se pourvoir contre les arrêts par requête en *interprétation*, & aux cours de rétracter les arrêts, & d'en changer les dispositions par maniere d'*interprétation*, ou autre voie.

Cependant s'il ne s'agissoit que d'expliquer quelque disposition, & de suppléer quelque chose, sur quoi l'arrêt auroit omis de prononcer; sans toucher à ce qui est porté par l'arrêt, ni rien ordonner de contraire, on pourroit se pourvoir par simple requête, & les cours pourroient ainsi statuer sur ce qui leur seroit demandé, de même que le seroient des juges inférieurs, lesquels, après avoir rendu leur jugement, ne peuvent plus le changer, mais bien statuer sur les nouveaux incidens que l'exécution du jugement fait naître. (A)

INTERPRETE, f. m., *Gramm.* & *Théologie*, celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits des autres, lorsqu'ils ne sont pas intelligibles. Voyez DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, suivant Isidore, est composé de la préposition *inter* & de *partes*, l'*interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux personnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs pensées. D'autres le font venir d'*inter* & de *præ*, c'est-à-dire, *fidejussor*, celui qui se porte pour caution entre deux personnes qui ne s'entendent point.

L'*interprétation* de l'écriture a donné lieu à de grands débats; les catholiques soutiennent qu'elle appartient absolument à l'église; que la raison peut bien en chercher le sens, lorsque l'église n'a rien prononcé, mais qu'elle doit se taire dès que cet oracle a parlé. Les protestans veulent que la raison soit le juge ou l'*interprete* souverain des écritures, quoique quelques-uns d'entr'eux aient beaucoup d'égard pour les synodes, & d'autres pour l'autorité de la primitive église. Quelques-uns enfin disent que c'est le S. Esprit qui *interprete* à chacun au fond du cœur. C'est ce que Bochart appelle *αποδειξις τῆ πνευματικῆς*. Voyez ESPRIT.

Dans la primitive église l'office d'*interprete* étoit une fonction ecclésiastique, différente de celle du lecteur: car comme il arrivoit souvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue, on n'entendoit pas également la lecture qu'on faisoit des livres sacrés; il y avoit dans presque toutes les églises des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le discours que l'évêque avoit prononcé. C'est ce que les Grecs appelloient *εξηγητας*. Ainsi dans les églises de la Palestine où la moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit syriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique étoit encore en usage parmi les uns, tandis que la latine étoit familière aux autres, il falloit nécessairement qu'il y eût de ces *interpretes*. Bingham, *orig. ecclésiastique*. tom. II, lib. III, chap. xiiij, §. 4.

INTERPRETES du droit, *Jurisprud.*, ce sont les jurifconsultes qui ont commenté les loix romaines. Voyez ci devant INTERPRÉTATION, & ci-dessus JURISCONSULTES. (A)

INTERREGNE, f. m., *Droit polit.*,
M m m 4

on appelle *interregne* dans un état déjà formé le temps qui s'écoule depuis la mort du roi, jusqu'à l'élection de son successeur.

Pendant cet intervalle le peuple redevient un corps imparfait, uni seulement par l'engagement primordial des états, qui ont jugé nécessaire de former une société civile.

Cet engagement est d'une très-grande force par les sentimens qu'inspirent le nom & la vue d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays; c'est par de si puissans motifs que la nation se trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem cum imperio*, & en attendant d'entretenir soigneusement la concorde. Il est même bien difficile qu'un peuple, tant soit peu considérable, qui s'est accru & soutenu long-temps sous une espèce de gouvernement, pense à dissoudre le lien de la société, pour redevenir une simple multitude sans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les états policés ont toujours eu l'attention de désigner d'avance les personnes qui doivent prendre soin de l'administration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'est ainsi qu'en Pologne il est réglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gnesne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorsqu'on n'a pas pris d'avance les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement soit fixe, on y pourvoit d'abord comme on peut, & de cette manière on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de société civile. Voyez la dissertation de Buffendorf de *interregnis*.

S'il arrivoit néanmoins une chose, qui étoit très-possible dans le commencement, que les états se trouvoient fort petits, s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des pères de famille voulussent rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il semble qu'ils en seroient les maîtres, sans faire tort aux autres; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de société civile, que pour dé-

cider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quel qu'il soit, subsiste, son autorité maintient la force de la première convention à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une suite nécessaire de la souveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par provision, il ne reste d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vue duquel toute société civile se contracte, que la volonté du plus grand nombre. (D. J.)

INTERREX, f. m., *Hist. rom.*, sénateur qui étoit revêtu par élection pour cinq jours de l'autorité suprême, pendant la vacance du trône, & sous la république, dans le cas de quelque anarchie, au défaut d'un dictateur.

Ce nom est proprement latin, mais il faut bien s'en servir dans notre langue puisque nous n'en avons aucun qui lui réponde; gouverneur, régent & même entre-roi, ne rendent point le nom *interrex*, & ne peuvent le rendre, attendu la différence de nos gouvernemens avec celui de Rome.

Toutes les fois que dans le commencement de cette république l'élection d'un roi ne se faisoit pas sur le champ, & qu'il y avoit un interregne, le pouvoir ceffoit entre les mains des sénateurs, qui choisissoient un chef pour gouverner l'état avec toutes les marques de la dignité royale; on appelloit le praticien qui en étoit honoré *interrex*. C'étoit lui qui assembloit le peuple pour procéder à l'élection d'un nouveau roi; mais la charge ne duroit que cinq jours, au bout desquels on en déclaroit un autre, si la vacance du trône n'étoit pas remplie. On disoit déclarer l'*interrex* plutôt qu'élire: le mot consacré étoit *prodere interregem*.

Il est vrai cependant que les historiens ne sont point d'accord sur la manière dont les sénateurs distribuèrent entr'eux l'exercice de l'autorité suprême, dans l'interregne qui subsista une année entière après la mort de Romulus. Denis d'Halicarnasse assure que chaque sénateur fut *interrex* cinq jours de suite. Tite-Live marque que les sénateurs s'étoient partagés en dixaines, chaque di-

zaine commandoit alternativement durant cinq jours; mais qu'il n'y en avoit qu'un de ces dix qui portat les marques de la souveraineté, & qui fit marcher devant lui les licteurs avec les haches & les faisceaux.

Le commandement de l'armée, après la mort de Romulus, fut prolongé pour un an aux consuls, & le sénat nomma pour premier *interrex* Cn. Claudius, fils d'Appius. Ce fut sur la fin de cet interregne, que celui qui en fit le dernier la fonction, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui tint ce discours remarquable: "Elisez donc un roi, romains, le sénat y consent; & si vous faites choix d'un prince digne de succéder à Romulus, le sénat le confirmera."

Après l'établissement de la république sous les consuls, quoiqu'il n'y eût plus de rois, on garda le nom & la fonction d'*interrex*; car lorsque les magistrats étoient absens ou morts, qu'ils ne pouvoient tenir les comices, qu'ils avoient abdiqué, qu'il y avoit eu quelque défaut dans leur élection, ou qu'en un mot l'état se trouvoit dans une espèce d'anarchie, qui ne demandoit pas néanmoins qu'on vint à créer un dictateur, on déclaroit un *interrex* pris du nombre des patriciens; sa fonction ne duroit comme sous la royauté que cinq jours, au bout desquels on en créoit un autre.

Il convoquoit le sénat par son pouvoir, faisoit assembler le peuple pour l'élection des consuls ou des tribuns militaires lorsqu'ils avoient lieu, & veilloit à ce qu'on y procédât dans les regles.

Pendant tout le temps de sa charge, tous les magistrats, excepté les tribuns du peuple, déposoient leur autorité. En effet il arriva que l'an 700 de la fondation de Rome, ils s'opposèrent si fortement à l'élection des consuls que l'*interrex* ne pouvant les y contraindre, on fut obligé de déclarer Pompée dictateur: c'est-là, je pense, la dernière fois qu'il est parlé de cette magistrature provisionnelle dans l'histoire romaine. Elle tomba d'elle-même avec la république, quand les empereurs se rendirent maîtres de tout le gouvernement. Voyez si vous voulez, Rosinus, *lib. VII, cap. xxi. Pittet's Lexicon antiq. rom.* & Middleton. *Traité du sénat romain. (D. J.)*

INTERROGAT, *s. m., Jurisp.,*

terme de palais, se dit des demandes ou interrogations faites par le juge, ou commissaire député, à un accusé ou à une partie civile, lors d'un interrogatoire. *Voy. INTERROGATOIRE.*

INTERROGATIF, *adj., Gramm.,* Une phrase est *interrogative*, lorsqu'elle indique de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion: on met ordinairement à la fin de cette phrase un point surmonté d'une sorte de petite *s* retournée en cette maniere (?); & ce point se nomme aussi point *interrogatif*: par exemple,

Fortune, dont la main couronne

Les forçuits les plus inouis,

Du faux éclat qui t'environne

Serons-nous toujours éblouis?

Rouffeau.

Où suis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre?

Quoi, fille de David, vous parlez à ce traître?

Racine.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoise aucun terme qui soit proprement *interrogatif*, c'est-à-dire, qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allègue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi nous disons bien en françois, COMBIEN coûte ce livre? COMMENT vont nos affaires? Où tendent ces discours? POURQUOI sommes-nous nés? QUAND reviendra la paix? QUE veut cet homme? QUI a parlé de la sorte? Sur QUOI est fondée notre espérance? QUEL bien est préférable? Mais nous disons aussi sans interrogation, je suis COMBIEN coûte ce livre; j'ignore COMMENT vont nos affaires; vous comprenez OU tendent ces discours; la religion nous enseigne POURQUOI nous sommes nés; ceci nous apprend QUAND reviendra la paix; chacun devine ce QUE veut cet homme; personne ne sait QUI a parlé de la sorte; vous connoissez sur QUOI est fondée notre espérance; cherchons QUEL bien est préférable.

C'est la même chose en latin, si l'on excepte la seule particule *enclitique ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme

audisne ou *audin*? (entendez-vous)? Voyez PARTICULE. Elle indique que le sens est interrogatif dans la proposition où elle se trouve; mais elle ne se trouve pas dans toutes celles qui sont interrogatives: *Quò te, meri, pedes? Quà transivisti? Quandiù vixit? An dimicatum est?* &c.

Q^o est-ce qui dénote donc si le sens d'une phrase est interrogatif ou non?

1. Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés interrogatifs en eux-mêmes, on y reconnoît ce sens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & se trouvant néanmoins à la tête de la phrase construite selon l'ordre analytique, c'est un signe assuré qu'il y a ellipse de l'antécédent, & que cet antécédent est le complément grammatical d'un verbe aussi sous-entendu, qui exprimerait directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Repré-tons les mêmes exemples françois, qui feront assez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. *Combien coûte ce livre?* c'est-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre. Comment vont nos affaires?* c'est-à-dire, *dites-moi comment (ou la manière selon laquelle) vont nos affaires. Où tendent ces discours?* c'est-à-dire, *faites-moi connoître le but où (auquel) tendent ces discours. Il en est de même des autres; pourquoi veut dire la raison, la cause, la fin pour laquelle; quand, le temps auquel; avant que & quoi, on sous-entend la chose ou un autre antécédent moins vague, indiqué par les circonstances; avant qui, sous-entendez la personne, l'homme, &c. quel, c'est lequel dont on a supprimé l'article à cause de la suppression de l'antécédent qui se trouve pourtant après; quel bien, c'est-à-dire, le bien, quel bien.*

2^o. Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, la langue françoise marque souvent le sens interrogatif par un tour particulier. Elle veut que le pronom personnel qui indique le sujet du verbe, se mette immédiatement après le verbe, s'il est dans un temps simple; & après l'auxiliaire, s'il est dans un temps composé; & cela s'observe lors même que le sujet est exprimé d'ailleurs par un nom soit simple, soit accompagné de modificative:

Vendrez-vous? Avois-je compris? Serions-nous partis? Les philosophes ont-ils bien pensé? La raison que vous alléguiez auroit-elle été suffisante? Il faut cependant observer, que si le verbe étoit au subjonctif, cette inversion du pronom personnel ne marquerait point l'interrogation, mais une simple hypothèse, ou un desir dont l'énonciation explicite est supprimée par ellipse *Vinsiez-vous à bout de votre dessein, pour je suppose même que vous vinsiez à bout de votre dessein. Puissez-vous être content! pour je souhaite que vous puissiez être content.* Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au suppositif, cette inversion n'est pas interrogative; ce n'est qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif: *Ainsi conservons nos droits; en vain formerions-nous les plus vustes projets; il le fera, dit-il.*

3^o. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours, qui déterminent une phrase au sens interrogatif; & comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point interrogatif qui y décide le sens de la phrase. (B. E. R. M.)

INTERROGATION, l. f., Belles-Lett., figure de rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une chose par forme de question. L'apostrophe qu'il se fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en plusieurs occasions employer cette figure avec avantage; 1^o. quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant souffrir aucun doute; 2^o. quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberait en entreprenant de combattre ses sentimens; 3^o. lorsqu'il veut désoler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire; 4^o. quand souvent pressé lui-même, il veut à son tour presser vivement son antagoniste. De ce dernier genre est ce bel endroit de l'oraison de Cicéron pour Ligarius, où il s'adresse avec une impétuosité, pour ainsi parler, foudroyante, à l'accusateur Tubéron. *Quid enim Tubero, tuus ille districtus in acie Pharsica gladius agebat? cujus latus ille mucro petebat? Qui sensus erat armorum tuorum? Qua tua mens? oculi? manus? ardor animi? Quid cupiebas? quid optabas?* Il est évident que de pareils traits

devoient embarrasser un homme qui, ayant porté les armes contre César, faisoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure est très-propre à peindre toutes les passions vives, mais sur-tout l'indignation.

*Quoi ! Rome & l'Italie en cendres
Me feront honorer Sylla ?
J'admèrerai dans Alexandre,
Ce que j'abhorre en Atila ?*

INTERROGATOIRE, s. m., *Jurisp.*, est un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commissaire délégué pour interroger, fait à une partie au sujet de certains faits, & les réponses qui y sont faites par la partie, pour tirer de la bouche de celui qui est interrogé l'éclaircissement de la vérité, & servir de preuve dans la cause, instance ou procès.

Les *interrogatoires* sont différens des enquêtes & informations, en ce que ce sont les parties que l'on interroge; au lieu que ce sont les témoins que l'on entend dans une enquête ou information: il est même défendu pour les informations d'y faire d'autre interrogation aux témoins que sur leur nom, surnom, qualité; & s'ils sont parens, serviteurs ou alliés des parties.

On fait des *interrogatoires* en matière civile & en matière criminelle.

En matière civile, les *interrogatoires* s'appellent ordinairement *interrogatoires sur faits & articles*, lorsqu'ils le font sur des faits & articles signifiés par une partie à l'autre. Il se fait cependant aussi d'autres *interrogatoires* au barreau par le juge aux parties qui se trouvent présentes à l'audience, & sur-tout dans les juridictions consulaires où la procédure est sommaire: lorsque l'on est en doute de la vérité d'un fait articulé en plaidant, les consuls ordonnent que la partie qui n'a pas comparu à l'audience sera ouïe par la bouche, ainsi qu'il est dit en l'article 4 du tit. 16, de l'ordonnance du mois d'avril 1667.

En matière criminelle, il y a plusieurs sortes d'*interrogatoires*; savoir, le premier *interrogatoire* qui se fait lorsque l'accusé est décrété; ceux qui se font dans le cours de l'instruction lorsqu'il y échec, & le dernier *interrogatoire* qui

se fait derrière le barreau ou sur la sellette.

Interrogatoire sur faits & articles, est un acte qui se fait en matière civile, pour découvrir la vérité des faits articulés par une partie. Ces *interrogatoires* se font par le juge ou par un commissaire délégué à cet effet: au châtelet de Paris, ce sont les commissaires qui font ces sortes d'*interrogatoires*; dans les autres tribunaux, on commet un conseiller qui est commissaire en cette partie, c'est-à-dire, pour faire l'*interrogatoire*.

Il est permis aux parties de faire interroger, en tout état de cause, sur faits & articles pertinens, concernant seulement la matière dont est question pendant le juge où le différend est pendante; & en cas d'absence de la partie, par devant le juge qui sera par lui commis, le tout sans retardation de l'instruction & jugement.

La partie doit répondre en personne, & non par procureur ni par écrit; & en cas de maladie ou empêchement légitime, le juge ou commissaire doit se transporter en son domicile pour recevoir son *interrogatoire*.

Le juge ou commissaire après avoir pris le serment, reçoit les réponses sur chaque fait & article, & peut même d'office interroger sur quelques faits; quoiqu'il n'en ait pas été donné copie, & que l'on appelle par cette raison *faits secrets*.

Les réponses doivent être précises & pertinentes sur chaque fait, & sans aucun terme injurieux ni calomnieux.

La forme pour interroger les chapitres, corps & communautés, est qu'ils doivent nommer syndic, procureur ou officier, pour répondre sur les faits & articles qui lui auront été communiqués, & à cette fin ils doivent lui donner un pouvoir spécial, dans lequel les réponses seront expliquées & affirmées véritables, autrement les faits sont tenus pour confessés & avérés.

On peut aussi faire interroger les syndics, procureurs & autres qui ont agi par les ordres de la communauté, sur les faits qui les concernent en particulier, pour y avoir par le juge tel égard que de raison.

Si le tuteur, poursuivi pour les affaires de son mineur, refuse de répondre,

les faits ne font pas tenus pour cela pour confessés & avérés au préjudice du mineur.

La partie qui fait faire l'interrogation ne peut pas y être présente.

La procédure que l'on doit tenir pour les interrogatoires sur faits & articles, est expliquée dans l'ordonnance de 1667, tit. 10.

Interrogatoire derrière le barreau, est celui que l'on fait subir à un accusé en présence de tous les juges, lors du jugement du procès, quand les conclusions & la sentence dont est appel, ne tendent pas à peine afflictive.

Les curateurs & les interpretes sont toujours interrogés derrière le barreau, quand même les conclusions, & la sentence porteroient peine afflictive contre l'accusé. Voyez ci-après INTERROGATOIRE en matière criminelle, & INTERROGATOIRE sur la sèllette.

Interrogatoire en matière criminelle, est celui que subit l'accusé, tant lorsqu'il est arrêté ou décrété, que dans le cours de l'instruction s'il y échut, & avant le jugement définitif.

Les accusés pris en flagrant délit, peuvent être interrogés dans le premier lieu qui sera trouvé commode.

Ceux qui seront décrétés doivent être interrogés au lieu où se rend la justice, dans la chambre du conseil ou de la geole.

Les prisonniers pour crime doivent être interrogés incessamment, & les interrogatoires commencés au plus tard dans les 24 heures après leur emprisonnement, à peine de tous dépens, dommages & intérêts contre le juge qui doit faire l'interrogatoire; & faute par lui d'y satisfaire, il doit y être procédé par un autre officier suivant l'ordre du tableau.

Il est défendu aux geoliers & guichetiers de permettre la communication de quelque personne que ce soit avec les prisonniers détenus pour crime, avant leur interrogatoire ni même après, si cela est ainsi ordonné par le juge.

Le juge doit vaquer en personne à l'interrogatoire, lequel ne peut en aucun cas être fait par le greffier, à peine de nullité & d'interdiction contre le juge & le greffier, & de 500 livres d'amende contre chacun d'eux.

Les procureurs du roi, ceux des seigneurs, & les parties civiles peuvent donner des mémoires aux juges pour interroger l'accusé, tant sur les faits portés par l'information qu'autres, pour s'en servir par le juge comme il avisera.

Les accusés doivent être interrogés chacun séparément, sans assistance d'autre personne que du juge & du greffier; mais au dernier interrogatoire tous les juges sont présents.

L'accusé doit prêter serment avant d'être interrogé, & il en doit être fait mention, à peine de nullité.

De quelque qualité & condition que soit l'accusé, il doit répondre par sa bouche sans le ministère d'aucun conseil, lequel ne peut leur être donné, même après la confrontation, non obstant tous usages contraires, si ce n'est pour crime de péculat, concussion, banqueroute frauduleuse; vol de commis ou associés en affaires de finances ou de banque, fausseté de pieces, supposition de part, & autres crimes où il s'agit de l'état des personnes, à l'égard desquels les juges peuvent ordonner si la matière le requiert, que les accusés, après l'interrogatoire, communiqueront avec leur conseil ou leurs commis.

Après l'interrogatoire les juges peuvent permettre à l'accusé de conférer avec qui bon leur semble.

Les hardes, meubles & autres pieces de conviction doivent être représentées à l'accusé lors de son interrogatoire, & les papiers & écritures paraphées par le juge & par l'accusé, après quoi l'interrogatoire est continué sur les faits & inductions résultantes des hardes, meubles & autres pieces, & l'accusé est tenu de répondre sur le champ, sans qu'il lui en soit donné d'autre communication, si ce n'est dans les cas mentionnés ci-dessus de péculat, concussion, &c.

Quand l'accusé n'entend pas la langue françoise, l'interprete ordinaire, ou s'il n'y en a point, celui qui est nommé d'office par le juge, après avoir prêté serment explique à l'accusé les interrogations qui lui sont faites par le juge, & à celui-ci les réponses de l'accusé. Le tout doit être écrit en françois & signé par le juge, l'interprete & l'accusé, si

non l'on doit faire mention de refus de signer.

La minute de l'interrogatoire ne doit contenir aucune rature ni interligne ; & si l'accusé fait quelque changement à ses réponses, il en doit être fait mention dans la suite de l'interrogatoire.

A la fin de chaque séance de l'interrogatoire, on en doit faire lecture à l'accusé ; & le juge & l'accusé doivent coter & parapher toutes les pages.

Les commissaires au châtelet de Paris peuvent interroger pour la première fois les accusés pris en flagrant délit : les domestiques accusés par leurs maîtres, & ceux contre lesquels il y a un décret d'ajournement personnel seulement.

On peut réitérer l'interrogatoire toutes les fois que le cas le requiert.

Chaque interrogatoire doit être mis en un cahier séparé.

Il est défendu à tous juges de rien prendre ni recevoir des prisonniers pour leur interrogatoire, sauf à se faire payer de leurs droits par la partie civile, s'il y en a une.

Les interrogatoires doivent être incessamment communiqués au procureur du roi ou du seigneur, pour prendre droit par eux, & requérir ce qu'il avisera.

On en donne aussi communication à la partie civile, de telle nature que soit le crime.

L'accusé d'un crime auquel il n'échet pas peine afflictive, peut prendre droit par les charges après avoir subi l'interrogatoire. (A)

Interrogatoire sur la sellette, est celui lors duquel les accusés sont assis sur une sellette de bois ; au lieu que dans les autres interrogatoires, l'accusé est debout derrière le barreau. L'interrogatoire sur la sellette a lieu devant les premiers juges, lorsque les conclusions du procureur du roi ou du procureur fiscal, tendent à peine afflictive ; & dans les cours, lorsque les sentences dont est appel, ou les conclusions du procureur général tendent pareillement à peine afflictive.

L'interrogatoire sur la sellette, subi devant les premiers juges, doit être envoyé en la cour avec le procès quand il y a appel.

Ceux qui ont impétré des lettres de grace, doivent être interrogés sur la sellette avant le jugement. Voyez l'ordon-

nance de 1670, titre des interrogatoires, & titre des lettres d'abolition, art. 26.

(A)

INTER-ROI, f. m., *Hist. moderne politiq.*, c'est le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'est-à-dire, à l'archevêque de Gnesne, lorsque la mort du roi a laissé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque sorte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république jalouse de sa liberté. Sa fonction est de notifier aux cours étrangères la vacance du trône ; de convoquer la diète pour l'élection d'un nouveau roi ; d'expédier des ordres aux généraux, aux palatins, & aux starostes, pour veiller à la garde des forteresses, des châteaux, & des frontières de la république, de donner des passeports aux ministres étrangers qui sont chargés de venir négocier, &c. Lorsque la diète de Pologne pour l'élection d'un roi est assemblée, le primat *inter-roi* expose à la noblesse les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite ; il les exhorte à choisir le plus digne ; & après avoir invoqué le ciel, il leur donne sa bénédiction : après quoi, les nonces procèdent à l'élection. Le primat recueille les suffrages, il monte à cheval, & demande par trois fois si tout le monde est content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, f. f., *Jurispr.* est l'effet de quelque acte ou circonstance qui arrête le cours de la prescription, ou qui trouble quelqu'un dans la possession.

Il y a certaines circonstances, telles que la minorité, qui interrompent la prescription sans aucun acte judiciaire, ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une interruption de la possession & prescription, mais bien le trouble de droit, c'est-à-dire, lorsqu'il y a une demande judiciaire ; car un simple acte extra-judiciaire ne forme pas une interruption civile.

L'action en déclaration d'hypothèque est aussi appelée interruption. Voyez HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TROUBLE. (A)

* **INTERRUPTION**, *Belles-Lettres*, figure de rhétorique, dans laquelle l'orateur, ou distrait par un sentiment plus

violent, qui s'éleve subitement au fond de son ame, ou honteux de ce qui lui reste à dire, s'*interrompt* lui-même, & se livre à d'autres idées.

Tu veux que je le fuie ; hé bien, rien ne m'arrête.

Allons, n'envions plus son indigne conquête :

Que sur lui sa captive étende son pouvoir ;

Fuyons : mais si l'ingrat instruit dans son devoir ;

Si la foi dans son cœur retrouvoit quelque place ;

S'il venoit à mes piés me demander sa grace ;

Si sous mes loix, amour, tu pouvois l'engager ;

S'il vouloit . . . mais l'ingrat ne veut que m'outrager.

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force ; il est impossible à la passion, lorsqu'elle est extrême, de suivre un long enchainement d'idées : le trouble de l'ame passe dans le discours, & il se brise & se décout.

INTERSECTION, f. f. *terme de géométrie* : on appelle ainsi le point où deux lignes, deux plans, &c. se coupent l'un sur l'autre. Voyez **LIGNE** & **PLAN**.

L'*intersection* mutuelle de deux plans est une ligne droite : le centre d'un cercle est dans l'*intersection* de deux de ses diamètres ; le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés, est le point d'*intersection* de ses deux diagonales. Chambers. (E)

INTERSTICE, f. m., *Jurispr.*, signifie l'*intervalle* de temps que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus sans observer ces *interstices*, sont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per saltum*.

Pour se faire promouvoir aux ordres sans garder les *interstices* de droit, il faut obtenir une dispense de Rome, appelée *extra tempora*. (A)

INTER-TRANSVERSAIRES, ou **PETITS TRANSVERSAIRES**, *Anatomie*, nom des muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres : ils viennent de la partie inférieure de l'apophyse transverse d'une vertèbre, & s'inferent à la partie supérieure de l'a-

pophyse transverse de la vertèbre suivante.

INTER-TRANSVERSALE DU COU, *Anat.*, ce sont certains muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres du cou ; ils servent aux divers mouvemens de la tête, & sont de même figure & de même grandeur que les inter-épineux du cou. Voyez **INTER-ÉPINEUX**.

INTERVALLE, f. m., *Gramm.*, distance, espace qui est entre deux extrémités de temps ou de lieux. Voyez **DISTANCE**.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne signifie autre chose, selon Hidoire, que *spatium inter fossam & murum*, entre le fossé & le mur ; d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appelés *valla*, & l'espace d'entre-deux, *inter valla*. *Dict. étym. & Chambers.* (G)

INTERVALLE, *Art. milit.*, se dit dans l'art militaire, de la distance ou de l'espace qu'on laisse ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit aussi pour exprimer l'espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille ou dans le camp. V. **DISTANCE**.

Ainsi, lorsque des troupes sont en bataille, la distance d'un bataillon à un autre se nomme l'*intervalle des bataillons*. Il en est de même pour les escadrons, & pour la distance de la première ligne à la seconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des escadrons, est ordinairement égal au front de ces troupes ; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée sont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir se soutenir réciproquement. Voyez **ORDRE DE BATAILLE** & **ARMÉE**.

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des escadrons de la première & de la seconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes sont rangées sur une même & seule ligne, sans aucune distance.

2°. Qu'on fasse marcher en-avant la moitié, mais de manière qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exem-

ple à gauche, demeure à la même place, & que celle qui touche la gauche de celle-ci, s'avance aussi, & ainsi de suite.

Il résultera de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la première se trouveront opposés aux troupes de la seconde, & ces *intervalles* seront égaux aux fronts des troupes.

Ces *intervalles* ont pour objet de laisser passer la première ligne, si elle se trouve obligée de ployer derrière la seconde sans déranger l'ordre de cette seconde ligne, qui se trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la première ligne se rallie ou se reforme à couvert de la seconde. Mais cette considération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes aient des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui se retire en désordre n'occupe pas le même front, que lorsqu'elle est rangée en ordre de bataille; ainsi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que son front. Il suit de-là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes; ils le doivent même, si l'on veut considérer qu'un tout étant d'autant plus solide que toutes les parties se tiennent ensemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée aura aussi plus de force, lorsque les troupes qui la composent se trouveront moins éloignées ou moins séparées les unes des autres. Cette observation a déjà été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puységur ne prescrit dans son *traité de l'Art de la guerre*, que dix toises pour l'*intervalle* des bataillons, & six toises pour celui des escadrons. Il prétend que ces *intervalles* sont plus que suffisans, & même qu'il seroit à propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'est-à-dire, sans *intervalles*. V. ARMÉE.

A Leuze en 1691, & à Fridlingue en 1702, la cavalerie françoise ou la maison du roi, battit les ennemis qui étoient rangés en lignes pleines: à Ramilly les lignes pleines des ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la cavalerie françoise; „ *mais ces exemples ne prouvent rien*, dit l'illustre maréchal de Puységur; *car outre l'ordre de bataille, il y a d'autres parties qui dans l'action doivent concourir en même temps pour donner la victoire, & qui ont manqué à ceux qui*

avoient l'avantage de la ligne pleine lorsqu'ils ont été battus par des troupes rangées avec des intervalles „.

L'*intervalle* des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toises; mais dans le combat la seconde ligne doit s'approcher d'avantage de la première, pour être plus à portée de la soutenir.

A l'égard de l'*intervalle* ou de la distance qui est entre les deux lignes du camp, il faut la régler sur la profondeur des camps des bataillons & des escadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toises; il faut aussi un espace libre en avant du terrain de la seconde ligne, pour qu'elle puisse s'y porter en bataille. On peut estimer cet espace de 30 toises ou environ: ainsi l'*intervalle* du front de bandière de la première ligne à celui de la seconde, sera donc d'environ 150 toises, ou trois cents pas, le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois piés.

INTERVALLE, en musique, est la distance qu'il y a d'un son à un autre, du grave à l'aigu: c'est tout l'espace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. A prendre ce mot en son sens le plus étendu, il est évident qu'il y a une infinité d'*intervalles*: mais comme en musique, on borne le nombre des sons à ceux qui composent un certain système, on borne aussi par là le nombre des *intervalles* à ceux que ces sons peuvent former entr'eux. De sorte qu'en combinant deux à deux tous les sons d'un système quelconque, on aura précisément tous les *intervalles* possibles dans ce même système: sur quoi il restera à réduire sous la même espece tous ceux qui se trouveront égaux.

Les anciens divisoient les *intervalles* de leur musique en *intervalles* simples ou diastèmes, & en *intervalles* composés; qu'ils appelloient *systèmes*. Voy. ces mots.

Les *intervalles*, dit Arifoxene, diffèrent entr'eux en cinq manieres; 1^o. en étendue: un grand *intervalle* diffère ainsi d'un plus petit; 2^o. en résonance ou en accord; & c'est ainsi qu'un *intervalle* consonnant diffère d'un dissonant; 3^o. en quantité, comme un *intervalle* simple d'un *intervalle* composé; 4^o. en genre. C'est ainsi que les *intervalles* diatoniques, chromatiques, & enharmoniques, diffé-

rent entr'eux ; 5°. & enfin, en nature de rapport, comme l'*intervalle* dans la raison peut s'exprimer en nombres, diffère d'un *intervalle* irrationnel. Je parlerai en peu de mots de toutes ces différences.

1°. Le plus petit de tous les *intervalles* de musique, selon Gaudence & Bacchius, est le dièse enharmonique. Le plus grand, à le prendre de l'extrémité aiguë du mode hypermixolydien, jusqu'à l'extrémité grave de l'hyppodorien, seroit de trois octaves & un ton ; mais comme il y a une quinte & même une sixte à retrancher, selon un passage d'Adraste, cité par Meibomius, reste la quarte par-dessus le diadiapason, c'est-à-dire, la dix-huitième, pour le plus grand *intervalle* du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs divisoient aussi bien que nous, tous les *intervalles* en consonnans & dissonnans : mais leur division n'étoit pas la même que la nôtre. Voyez CONSONNANCE. Ils subdivisoient encore les *intervalles* consonnans en deux especes, sans y compter l'unisson qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de sons, & dont l'*intervalle* est nul. La première espece étoit l'antiphonie ou opposition de sons qui se faisoit à l'octave ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une réplique du même son, mais pourtant avec opposition du grave à l'aigu. La seconde espece étoit la paraphonie ou surabondance de son, sous laquelle on comprenoit toute consonnance autre que l'octave, tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne sont ni unissonnans ni dissonnans.

2°. Quand les Grecs parlent de leurs diastèmes ou *intervalles* simples, il ne faut pas prendre ce terme absolument à la rigueur ; car le dièse même n'étoit pas selon eux exempt de composition ; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique : par exemple, le demi-ton est un *intervalle* simple dans le genre chromatique & dans le diatonique, & composé dans l'enharmonique ; le ton est composé dans le chromatique, & simple dans le diatonique ; & le diton même, ou la tierce majeure qui est composée dans le diatonique, est in-composée dans l'enharmonique. Ainsi ce qui est système dans un genre, peut être diastème dans l'autre, & réciproquement.

4°. Sur les genres, divisez successive-

ment le même tétracorde, selon le genre enharmonique, selon le diatonique & selon l'enharmorique, vous aurez trois accords différens, qui, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les compositions & combinaisons qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles*, qui vous en donneront une multitude d'autres ; si vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmorique & dans le chromatique mol d'Ariftoxene, vous aurez d'un côté un quart ou trois douzièmes de ton, & de l'autre un tiers ou quatre douzièmes ; or il est évident que les deux cordes aiguës de ces deux *intervalles* feront entr'elles un *intervalle* qui sera la différence des deux précédens, ou la douzième partie d'un ton.

5°. Cet article me mene à une petite digression. Les Ariftoxéniens prétendoient avoir bien simplifié la musique par leurs divisions égales des *intervalles*, & se moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me semble cependant que toute cette prétendue simplicité n'étoit guere que dans les mots, & que si les Pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la musique, ils auroient bientôt eu fermé la bouche à leurs adversaires.

Pythagore n'avoit point imaginé les rapports des sons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que tenir registre de ses observations. Ariftoxene, incommodé de tous les calculs, bâtit dans sa tête un système tout différent, & comme s'il avoit pu changer la nature à son gré, pour avoir simplifié les mots, il crut avoir simplifié les choses ; mais il n'en étoit pas ainsi. Comme les rapports des consonnances étoient simples, ces deux philosophes étoient d'accord là-dessus. Ils l'étoient même sur les premières dissonnances, car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte ; mais comment déterminer déjà cette différence autrement que par le calcul ? Ariftoxene parloit pourtant de-là, & sur ce ton, dont il se vantoit d'ignorer le rapport, il bâtilloit, par des additions & des retranchemens, toute sa doctrine musicale. Qu'y avoit il de plus aisé que de lui montrer la fausseté de ses opérations, & de les compa-

ter avec la justesse de celles de Pythagore? Mais, auroit-il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers, cela est plutôt fait que tous vos *comma*, vos *lima*, vos *apotomes*. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais dites-moi, comment les prenez vous ces moitiés & ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit sur son monocorde. Hé bien, eût dit Pythagore, entonnez moi juste le quart d'un ton. Si l'autre eût été assez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajouté, maintenant entonnez moi le tiers de ce même ton; puis prouvez-moi que vous avez fait exactement ce que je vous ai demandé: car cela est indispensable pour la pratique de vos genres. Aristoxene l'eût mené apparemment à son monocorde. Si l'autre lui eût encore demandé: mais est-il bien divisé votre monocorde? montrez-moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes servi: comment êtes-vous venu à bout d'y prendre le quart ou le tiers d'un ton? J'avoue qu'il m'est impossible de voir ce qu'il auroit eu à répondre: car de dire que l'instrument avoit été accordé sur la voix, outre que c'eût été faire le cercle vicieux, cela ne pouvoit jamais convenir à Aristoxene, puisque lui & ses sectateurs convenoient qu'il falloit exercer long-temps la voix avec un instrument de la dernière justesse, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol, & du genre enharmonique.

Tous les *intervalles* de Pythagore sont rationnels, & déterminés dans toute leur justesse avec la dernière précision; mais les moitiés, les tiers & les quarts de ton d'Aristoxene bien examinés, se trouvent être des rapports incommensurables qu'on ne peut déterminer; des *intervalles* qu'on ne peut accorder qu'avec le secours de la géométrie. C'est donc avec raison que sans être dupes des termes spécieux des Aristoxéniens, Nicomaque, Boèce, & plusieurs autres hommes sçavans en musique, ont préféré des calculs faciles & justes, à des figures embrouillées & toujours infidèles dans la pratique.

Il faut remarquer que ces raisonnemens qui conviennent à la musique des Grecs, ne serviroient pas également pour

Tome XVIII. Part. II.

la nôtre, parce que tous les sons de notre système s'accordent par des consonnances, ce qui ne pouvoit se faire également dans le leur, que pour le seul genre diatonique.

Il s'en suit de tout ceci qu'Aristoxene distinguoit avec raison les *intervalles* en rationnels & irrationnels, puisque, quoiqu'ils fussent tous rationnels dans le système de Pythagore, la plupart des dissonances étoient irrationnelles dans le sien.

Dans la musique moderne on considère les *intervalles* de plusieurs manières; savoir, ou généralement comme l'espace ou la distance quelconque de deux sons qui composent l'*intervalle*, ou seulement comme celles de ces distances qui peuvent se noter, ou enfin comme celles qu'on peut exprimer en notes sur les degrés différens. Selon le premier sens, toute raison numérique ou fourde peut exprimer un *intervalle* musical. Tel est le *comma*; tels seroient les diesis d'Aristoxene. Le second s'applique aux seuls *intervalles* reçus dans le système de notre musique, dont le moindre est le semi-ton mineur, exprimé sur le même degré par un dieis ou par un bémol. Voyez SEMI-TON. Le troisième sens suppose nécessairement quelque différence de position, c'est à-dire, un ou plusieurs degrés entre les deux sons qui forment l'*intervalle*. C'est le dernier sens que ce mot reçoit dans la pratique, de sorte que deux *intervalles* égaux, tels que sont la fausse quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, si l'un a plus de degrés que l'autre.

Nous divisons, comme faisoient les anciens, les *intervalles* en consonnans & dissonans. Les consonnances sont parfaites ou imparfaites. V. CONSONNANCE. Les dissonances sont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* dissonans par leur nature, savoir la seconde & la septième, en y comprenant leurs octaves ou repliques; mais toutes les consonnances peuvent devenir dissonances par accident.

De plus, tout *intervalle* est simple ou redoublé. L'*intervalle* simple est celui qui est renfermé dans les bornes de l'octave, tout *intervalle* qui excède cette étendue, est redoublé, c'est-à-dire, com-

N n n

posé d'une ou plusieurs octaves, & de l'*intervalle* simple dont il est la replique.

Les *intervalles* simples se peuvent encore diviser en directs & renversés. Prenez pour direct un *intervalle* simple quelconque ; son complément à l'octave en est toujours le renversé, & réciproquement.

Il n'y a que six especes d'*intervalles* simples, dont trois sont les compléments des trois autres à l'octave, & par conséquent aussi leurs renversés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs la seconde, la tierce & la quarte ; & pour leurs renversemens, la septieme, la fixte & la quinte. Que les derniers soient directs, les autres seront renversés ; tout est réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajouter l'unité au nombre des degrés qui le composent ; ainsi l'*intervalle* d'un degré donnera la seconde, de deux la tierce, de quatre la quinte, de sept l'octave, de neuf la dixieme, &c. Mais ce n'est pas assez pour bien déterminer un *intervalle*, car sous

le même nom il peut être majeur ou mineur, juste ou faux, diminué ou superflu.

Les consonnances imparfaites & les deux dissonances naturelles peuvent être majeures ou mineures, ce qui, sans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un semi-ton. Que si d'un *intervalle* mineur on ôte encore un semi-ton, il devient *diminué* ; si l'on augmente d'un semi-ton un *intervalle* majeur, il devient *superflu*.

Les consonnances parfaites sont invariables par leur nature ; quand leur *intervalle* est ce qu'il doit être, elles s'appellent *justes* : que si l'on vient à altérer cet *intervalle* d'un semi-ton, la consonnance s'appelle *fausse*, & devient dissonance ; superflue, si le semi-ton est ajouté, diminuée, s'il est retranché. On donne mal-à-propos le nom de fausse quinte à la quinte diminuée ; c'est prendre le genre pour l'espece.

Voici une table générale de tous les *intervalles* simples, praticables dans la musique.

L' <i>intervalle</i> exprimé en notes.	Nom de l' <i>intervalle</i> .	Degrés qu'il contient.	Valeur en tons & semi-tons.	Rapports justes.
Ut diesé ré bémol,	seconde diminuée,	.. 1 . . . 0		375—384
Si ut,	seconde mineure,	.. 1 . . . 1	1 semi-ton,	15—16
Ut ré,	seconde majeure,	.. 1 . . . 1	1 ton,	8—9
Ut ré diesé,	seconde superflue,	.. 1 . . . 1	1 ton & demi,	64—75
Si ré bémol,	tierce diminuée,	.. 2 . . . 1	1 ton,	125—144
Mi sol,	tierce mineure,	.. 2 . . . 1	1 ton & demi,	5—6
Ut mi,	tierce majeure,	.. 2 . . . 2	2 tons,	4—5
Fa la diesé,	tierce superflue,	.. 2 . . . 2	2 tons & demi,	96—125
Ut diesé fa,	quarte diminuée,	.. 3 . . . 2	2 tons,	75—96
Ut fa,	quarte juste,	.. 3 . . . 3	2 tons & demi,	3—4
Ut fa diesé,	triton,	.. 3 . . . 3	3 tons,	32—45
Fa diesé ut,	fausse quinte,	.. 4 . . . 3	3 tons,	45—64
Ut sol,	quinte juste,	.. 4 . . . 3	3 tons & demi,	2—3
Ut sol diesé,	quinte superflue,	.. 4 . . . 4	4 tons,	16—25
La diesé fa,	fixte diminuée,	.. 5 . . . 3	3 tons & demi,	125—192
Mi ut,	fixte mineure,	.. 5 . . . 4	4 tons,	5—8
Sol fa,	fixte majeure,	.. 5 . . . 4	4 tons & demi,	3—5
Ré bémol si,	fixte superflue,	.. 5 . . . 5	5 tons,	72—125
Ré diesé ut,	septieme diminuée,	.. 6 . . . 4	4 tons & demi,	75—128
Mi ré,	septieme mineure,	.. 6 . . . 5	5 tons,	5—9
Ut si,	septieme majeure,	.. 6 . . . 5	5 tons & demi,	8—15
Sol bémol fa diesé,	septieme superflue,	.. 6 . . . 6	6 tons,	192—375
Ut ut,	octave,	.. 7 . . . 6	6 tons,	1—2

Il faut remarquer que ce que les harmonistes appellent *septieme superflue* n'est qu'une véritable septieme majeure avec un accompagnement particulier, la propre septieme superflue n'ayant pas lieu dans l'harmonie.

On observera aussi que la plupart de ces rapports peuvent se déterminer de plusieurs manieres; nous avons préféré la plus simple & celle qui donne les moindres nombres.

Pour composer ou redoubler un de ces intervalles simples, il suffit d'y ajouter l'octave autant de fois qu'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel intervalle, il faut ajouter au nom de l'intervalles simple autant de fois sept qu'on y a ajouté d'octaves. Réciproquement pour connoître le simple d'un intervalle redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejeter sept autant de fois qu'on le peut; le reste donnera le nom de l'intervalles simple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte redoublée, c'est-à-dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave? ajoutez 7 à 5, vous aurez 12: la quinte redoublée est donc une douzieme. Pour trouver le simple d'une douzieme, rejetez 7 autant que vous le pourrez de ce nombre 12, le reste 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conséquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raison simple autant de fois qu'on ajoute d'octaves, & l'on aura la raison de l'intervalles composé; ainsi 2. 3 étant la raison de la quinte, 1. 3. ou 2. 6. sera celle de la douzieme, &c. sur quoi l'on doit bien prendre garde qu'en terme de musique, composer ou redoubler un intervalle, ce n'est pas l'ajouter à lui-même, mais c'est y ajouter l'octave; le triple, c'est en ajouter deux, &c.

Je dois avertir ici que tous les intervalles exprimés dans ce dictionnaire, par les noms des notes qui les forment, doivent toujours se compter du grave à l'aigu, & non de l'aigu au grave; c'est-à-dire, par exemple, que cet intervalle, *ré ut*, n'est pas une seconde, mais une septieme. (S)

INTERVENTION, f. f., *Jurisprud.*, c'est lorsqu'un tiers se rend partie dans une contestation qui étoit déjà pendante entre d'autres personnes.

On peut intervenir soit en premiere instance, on en cause d'appel.

L'intervention se forme par requête; on y explique les moyens sur lesquels on se fonde pour être reçu partie intervenante, & dans les conclusions on demande acte de ce que, pour moyens d'intervention, on emploie le contenu en ladite requête.

Si l'intervention est réguliere, le juge reçoit l'intervenant partie intervenante, & lui donne acte des moyens portés par sa requête, & faisant droit sur son intervention, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, selon que l'intervention est bien ou mal fondée.

Si l'intervention n'est pas recevable, ou qu'elle soit mal fondée, on déclare l'intervenant non recevable en son intervention, ou bien on l'en déboute.

Quand l'affaire est appointée, on répond à la requête d'intervention d'une ordonnance de viement, en conséquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger si l'intervention sera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'intervention, & reçoit l'intervenant partie intervenante, & pour faire droit sur l'intervention, on appointe les parties en droit & joint. (A)

Intervention en faits de contrats, est la présence d'une personne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroit néanmoins pour l'approuver ou le ratifier soit comme caution ou autrement. (A)

INTER-VERTÉBRAUX, *Anatomie*, nom des muscles situés entre les vertèbres. Ils viennent de la partie latérale du corps d'une vertèbre, & s'insèrent obliquement à la partie postérieure de la vertèbre supérieure voisine.

INTERULA, f. f., *Hist. anc.*, c'est la même chose que l'hypocamifum, l'ésophorion ou la subucula. On l'appelloit *monoloris*, *diloris*, *penteloris*, selon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit, au bas de ce vêtement de dessous, une frange; ou voyoit l'interulé, si on levait la tunique.

INTESTAT, f. m., *Jurisprud.*, c'est lorsqu'il n'y a point de testament, ou que celui qui a été fait n'est pas valable.

Décéder *intestat*, c'est lorsqu'on décède dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle succession *ab intestat* celle

qui se trouve ouverte, sans que le défunt ait fait aucun testament valable.

L'héritier *ab intestat* est celui qui recueille la succession en vertu de la loi, & non en vertu d'un testament. (A)

INTESTIN, adj., *Physiq.*, signifie la même chose qu'*intérieur*, c'est-à-dire, qui existe, ou qui se passe au-dedans.

Mouvement *intestin* se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou masse que ce soit, sans que la masse totale change de place.

Les Cartésiens supposent un mouvement *intestin* pour expliquer la fluidité. Voyez FLUIDITÉ. Chambers.

INTESTINS, en termes d'Anatomie, sont des parties creuses, membraneuses & cylindriques, qui s'étendent depuis l'orifice droit de l'estomac jusqu'à l'anus, au moyen desquelles le chyle passe dans les veines lactées, & les excréments se vident. Voy. VISCÈRE, CHYLE, CHYLIFICATION, &c.

Les *intestins* ne paroissent être qu'une continuation du ventricule, car ils ont le même nombre de tuniques, & sont construits de la même manière que lui. Ils aboutissent par différentes circonvolutions & inflexions à l'anus, par lequel ils déchargent les excréments. Voyez ESTOMAC.

Ils sont, après qu'on les a séparés du mésentère auquel ils adhèrent, d'une longueur fort considérable, ordinairement six fois aussi longs que le corps qui les porte; & quoiqu'ils ne paroissent être qu'un tuyau continu, néanmoins comme leur grandeur, leur figure & leur épaisseur varient, on les divise généralement en gros & en grêles, & chacun de ceux-ci en trois autres. Les *intestins* grêles sont le duodénum, le jejunum & l'ileum; & les gros le cæcum, le colon, & le rectum.

Ils ont tous en commun une espèce de mouvement vermiculaire, qui commence à l'estomac, & qui se continue dans toute leur longueur, auquel on donne le nom de mouvement *peristaltique*. C'est pour faciliter ce mouvement, qu'ils sont tous humectés d'une grande quantité de graisse, principalement les gros, dont la surface étant un peu plus inégale, & le contenu moins fluide que celui des grêles, ont besoin d'en avoir un peu plus pour être plus glissants. Voyez nos Plan-

ches d'Anatomie. Voyez aussi PÉRISTALTIQUE.

Des *intestins* grêles, le premier est le duodénum qui s'étend depuis le pilore jusqu'à l'extrémité des vertèbres du dos du côté droit, & se termine à l'endroit où les *intestins* forment le premier angle; il a environ douze pouces de longueur, d'où il semble avoir tiré son nom; il s'en faut de beaucoup que cette mesure soit exacte, & que cet *intestin* ait cette longueur; il reçoit l'ouverture du conduit cholédoque & du pancréatique, qui y conduisent la bile & le suc pancréatique, qui s'y mêlent avec le chyle. Voy. DUODENUM.

Le second est le jejunum qui tire son nom de ce qu'il est ordinairement plus vide que les autres, ce qui peut venir, tant de la fluidité du chyle qui est beaucoup plus grande dans cet *intestin* que dans aucun de ceux qui le suivent, que de sa capacité qui étant plus grande que celle du duodénum, laisse plus aisément passer la matière, & peut-être aussi de l'irritation que souffre cet *intestin* de l'acrimonie de la bile, qui se vide dans les *intestins* un peu au-dessus de l'origine de celui-ci, & qui est cause en partie qu'il ne retient pas les matières; néanmoins il peut se faire que le grand nombre de veines lactées dont cet *intestin* abonde plus qu'aucun autre, facilite la descente des matières qui sont ici privées de leurs parties les plus fluides. Cet *intestin* occupe presque toute la région ombilicale, & a ordinairement douze ou treize palmes de longueur.

L'ileum, qui est le troisième des *intestins* grêles, est situé sous l'ombilic, & remplit l'espace qui est entre les os des fies par ses plis & ses circonvolutions. Il est le plus long de tous les *intestins*, car on lui donne vingt-un palmes de longueur; mais cette mesure est assez arbitraire, parce que les anatomistes ne conviennent point de l'endroit où le jejunum finit, & où l'ileum commence, ce qui importe très-peu. La tunique interne de ces deux *intestins* est extrêmement ridée, & l'on a cru que les plis lâches du dernier sont en quelque sorte l'office de valvules, ce qui les a fait appeler *valvules conniventes*. Elles sont formées, comme dans l'estomac, par

la tunique interne qui est beaucoup plus grande que l'externe.

Des gros *intestins*, le premier est le *cæcum* qui s'insère latéralement dans l'extrémité supérieure du colon; il n'est point percé à son autre extrémité, mais il ressemble au doigt d'un gant, & il a trois ou quatre pouces de longueur. On ne fait point encore quel est son usage; quelques anatomistes modernes croient que ce nom ne lui convient point, & prétendent qu'il est différent du *cæcum* des anciens, qui, suivant eux, n'est autre que cette partie sphérique du colon. qui tient immédiatement à l'*ileum*, ce qui fait qu'ils lui ont donné le nom d'*appendice vermiculaire*. Le *cæcum* ou l'*appendice* est à proportion beaucoup plus grosse dans les enfans que dans les adultes, & dans plusieurs animaux bien plus petite que dans l'homme, & elle tient, par l'extrémité qui est fermée, au rein droit. Voyez *CÆCUM*.

Le *colon* qui vient après, est le plus considérable des gros *intestins*; il a la même origine que le *cæcum*, & s'attache avec lui au rein droit. Il s'avance de-là vers le foie, où il est quelquefois attaché à la vésicule du fiel, qui lui communique une teinture jaune en cet endroit. De-là l'arc du colon se porte devant la grande convexité de l'estomac, quelquefois plus bas, & vient s'attacher à la rate par des membranes extrêmement minces; il passe ensuite par-dessus le rein gauche, où la cavité se trouve quelquefois très-resserrée, jusqu'au bas de l'os des fies, d'où il remonte à la partie supérieure de l'os *sacrum*, où après avoir formé les contours de l's romaine, il vient aboutir au *rectum*. A l'endroit où l'*ileum* s'unit au colon, on trouve une valvule formée par l'allongement de la tunique interne à l'*ileum*, qui semblable au doigt d'un gant, dont on a coupé l'extrémité, pend dans la cavité du colon, & empêche le retour des excréments, quoiqu'elle soit quelquefois inutile pour cet usage, comme il arrive dans le *miserere*. On y remarque un grand nombre de cellules ou cavités distinctes, lesquelles sont formées par le resserrement de l'*intestin*, par deux ligamens ou trousseaux de fibres membranex d'environ un doigt de large, qui s'étendent à l'opposé l'un de l'autre le long

de l'*intestin* qu'ils entourent par intervalle, & le font ressembler à un verre dont les incorporateurs se servent pour mêler l'huile avec le vinaigre.

Le dernier des *intestins* est le *rectum*, qui s'étend depuis l'os *sacrum* jusqu'à l'*anus*, & qui est sans cellules. Il est attaché à l'os *sacrum* & au coccyx par le moyen du péritoine, au col de la vessie dans les hommes, au vagin dans les femmes auquel il tient fortement par une substance membraneuse; il est presque impossible de distinguer la substance du vagin de celle de l'*intestin*. Sa longueur est ordinairement d'un palme & demi, ou deux, & la largeur de trois doigts. Son extrémité à laquelle on donne le nom d'*anus* est munie de quatre muscles; savoir de deux *sphincters* & de deux *veleveurs*, dont on peut voir la description en leur place.

On trouve encore dans les *intestins* un grand nombre de glandes, qui forment dans les grêles comme autant de grappes de raisin; elles sont très-petites dans ces derniers, & on les distingueroit à peine si elles ne formoient plusieurs amas. Elles sont plus grosses dans les gros *intestins*, & dispersées, & on leur donne le nom de *glandes solitaires*, malgré leur nombre qui est très-considérable: ces glandes déchargent une liqueur dans les *intestins*, mais on ne fait si elle sert à quelque chose de plus qu'à les lubrifier & à délayer les matières qu'ils contiennent, quoique ce soit par ces glandes que se fait la plus grande partie de la décharge que l'on a souvent occasion d'observer dans les diarrhées extraordinaires, ou dans l'administration des cathartiques.

Les *intestins* reçoivent du sang des artères mésentériques, lequel retourne par les veines mésentériques: mais le *duodenum* reçoit une branche d'artere de la cœliaque, qu'on appelle *duodénate*, à laquelle répond une veine de même nom, qui ramène pareillement le sang dans la veine-porte. Le *rectum* en reçoit d'autres, auxquelles on donne le nom d'*hémorrhoidales*; savoir, l'interne de la mésentérique inférieure, & l'externe de l'hypogastrique, avec des veines correspondantes qui ont le même nom, & qui aboutissent aussi à la veine porte. Ces vaisseaux fournissent aux *intestins* une infinité de ramifications, & varient sou-

vent dans plusieurs sujets de même espèce. Il s'en faut de beaucoup aussi qu'ils aient une apparence uniforme dans les animaux de différente espèce. Les *intestins* reçoivent leurs nerfs de ceux de l'estomac; il leur en vient aussi du grand plexus mésentérique, qui donne des branches à tous les *intestins*. Les autres vaisseaux des *intestins* sont les conduits lymphatiques & les veines lactées. Voyez LACTÉE & CONDUIT LYMPHATIQUE.

M. de Haller a traité le même sujet avec la profondeur & la clarté qui le distinguent.

INTESTIN, Anat. L'*intestin*, dans son sens le plus étendu, est un canal de l'animal, dans lequel l'aliment est reçu & duquel cet aliment est distribué dans tout le corps. Dans ce sens l'*intestin* est la partie la plus essentielle de l'animal. Le polype est sans cœur, sans cervelle, sans nerfs, sans muscles, mais il est creux, c'est un *intestin* animé.

Dans un sens plus étroit, on appelle *intestin* la partie de ce canal alimentaire, qui tient à son extrémité, & qui est cylindrique & plus étroite que la partie qu'on nomme *estomac*, continué au canal par lequel l'aliment est reçu, car dans les insectes, & même dans les quadrupèdes à sang froid, l'estomac n'a guère d'autre marque de distinction, que l'élargissement d'un canal, dont la partie la plus étroite est appelée *intestin*.

Dans le quadrupède & dans l'homme, l'*intestin* est plus marqué & plus différent de l'estomac. Il est assez uniforme dans bien des animaux, & sur-tout dans les animaux qui se nourrissent de chair, comme dans l'ours, le lion, la belette; les parties sont mieux distinguées dans l'homme, dans le cheval, & dans les animaux qui se nourrissent de végétaux. La première distinction c'est celle de l'*intestin grêle* & du *gros intestin*; elle est vraie dans l'homme, mais alors l'*intestin* vermiculaire est déplacé.

Il y a plus d'arbitraire dans la distinction de l'*intestin* grêle en trois *intestins*; & plus encore dans la distinction du *gros intestin* en trois autres *intestins*. Il n'y a effectivement qu'un seul *intestin* grêle, & qu'un seul *gros intestin* avec l'appendice vermiculaire. Il est reçu cependant de donner trois noms à des ré-

gions déterminées de l'*intestin* grêle, & d'en user de même pour le *gros intestin*.

Dans les animaux les plus simples l'*intestin* est de la même longueur, que le reste du corps; tel est sans doute le polype. Dans les animaux plus composés il y a des anfractuosités & des plis qui l'allongent. L'*intestin* est cependant généralement fort court dans les insectes & dans les poissons; il y en a même dans cette classe, où l'*intestin* ne surpasse pas la longueur de l'animal. Il est assez court dans les oiseaux & plus longs dans les quadrupèdes. La pie & la grue-trompette l'ont extrêmement court. Il est triple & quadruple de la longueur de l'animal carnivore, comme dans le lion, la belette; sextuple dans l'homme; extrêmement long dans la gazelle, la renne; & généralement plus long dans ceux des animaux ruminans, qui se distinguent par leur vitesse.

La partie grêle est toujours plus longue que la partie la plus grosse; elle la surpasse encore plus considérablement dans le quadrupède carnivore, dont le *gros intestin* est toujours fort simple & fort court.

Dans l'homme la proportion est de 11 à $3\frac{1}{2}$, & même au-delà.

Puisqu'il est reçu de partager l'*intestin* grêle & d'en faire trois *intestins*, il faut suivre l'opinion reçue ou du moins expliquer ce que les auteurs entendent par duodénum, par jejunum & par ileum.

Pour donner au duodénum des bornes précises, on entend sous ce nom la portion de l'*intestin* grêle, qui est entre l'estomac & le méocolon transversal, elle est placée dans la division supérieure du bas-ventre, ce méocolon séparant cette division de l'inférieure.

Il commence au pylore, qu'il embrasse, l'extrémité de l'estomac se prolongeant dans la cavité de l'*intestin* qui renferme cette extrémité; c'est ce que l'on nomme *valvule du pylore*.

La direction & les attaches du duodénum sont assez difficiles, les voilà, d'après l'homme. La première ligne de cet *intestin* est à peu près transversale, le duodénum s'y porte de gauche à droite jusqu'au cou de la vésicule du fiel; il se porte en même temps un peu en arrière, & fait quelques petites courbures qui se composent. C'est la lame supérieure du

mésocolon transversal, qui couvre cette ligne du duodénum.

La seconde ligne est oblique; elle descend en arriere & en même temps à droite, & se prolonge jusqu'à la partie inférieure du rein droit. C'est encore la même lame du mésocolon, qui la couvre. C'est au bas de cette ligne que le canal pancréatique, réuni avec le cholédoque, s'ouvre dans cet *intestin*.

La troisième ligne fait un angle assez aigu pour se porter à gauche avec la veine rénale de ce côté, & ensuite en devant. Elle est appuyée sur la lame inférieure du mésocolon transversal. Il se contourne ensuite par une ouverture faite par le mésocolon réuni avec l'origine du mésentère, & descend dans la région inférieure du bas ventre.

Ces trois lignes forment ensemble une courbure considérable, ouverte du côté gauche & fermée du côté droit.

N'ayant qu'une lame du mésentère pour se couvrir, & n'étant pas enfermé entre deux lames, il est moins serré que les autres *intestins*; il est plus mou & plus ample.

Le reste de l'*intestin* grêle remplit la cavité inférieure du bas-ventre & une partie du bassin, & se termine dans la cavité des îles du côté droit, où cet *intestin* s'ouvre dans le colon.

Il est difficile de trouver la raison qui a porté les anatomistes à partager cet *intestin*. Il est vrai qu'effectivement la partie la plus voisine du duodénum est plus vasculaire & plus rouge, que les valvules en sont en plus grand nombre, qu'elle a moins de glandes & que la matière alimentaire y est plus fluide; au lieu que la partie qui confine au colon, est plus blanche, moins vasculaire, moins riche en vaisseaux lactés, mais fournie plus abondamment de piquets glanduleux; que la masse des alimens y est plus épaisse & quelquefois moins fétide.

Mais ce n'est que l'extrémité supérieure de l'*intestin* grêle, qui diffère bien sensiblement de l'extrémité inférieure: les parties du jejunum & de l'iléon, qui s'avoisinent, diffèrent très-peu, & le premier se change dans le second par des nuances imperceptibles.

Winslow a pris un parti tout à fait arbitraire en se servant de la longueur seule pour distinguer les deux *intestins*.

il en attribue deux tiers au jejunum, & trois à l'iléon. Je crois que l'on devoit en bonne logique ne point séparer des *intestins* que la nature n'a pas distingués.

L'*intestin* grêle en général est un tuyau membraneux, à peu près cylindrique, un peu plus étroit cependant à la partie qu'embrasse le mésentère, & plus large à l'extrémité flottante. Ce tuyau est capable d'une grande extension; on l'a vu cependant se rompre par l'effort des matières accumulées.

Cet *intestin*, à la réserve du duodénum, n'a point de direction certaine; il est replié en mille contours redoublés: il y a des animaux où ces contours sont plus réglés; ils décrivent une spirale dans le cochon.

La membrane extérieure vient du péritoine. Une grande partie du duodénum n'en a point; le mésocolon le couvre antérieurement, & en partie le pancréas. Le reste de l'*intestin* grêle est enfermé entre les deux lames du mésentère, qui s'écartent pour l'embrasser & qui se rejoignent sur la convexité de l'*intestin*. C'est ce que l'on appelle membrane extérieure de l'*intestin*. Elle est simple & blanche; ses vaisseaux sont fort petits, & quelques expériences nous apprennent qu'elle est insensible.

À la première approche du mésentère il reste entre ses deux lames un peu de cellulofité; peu à peu le mésentère s'attache plus fortement à l'*intestin*, & il y est collé si exactement à la convexité flottante, qu'on a cru y reconnoître des fibres musculaires; ce n'étoient que celles de l'*intestin*. Malgré l'adhésion du mésentère, on a vu des exemples où l'art, & même la nature, a séparé l'*intestin* du tuyau que lui prête le mésentère pour l'envelopper.

La cellulofité dont nous avons parlé, est appelée la première. On a vu de la graisse & des pelotons graisseux, que l'on a pris pour des glandes. On a vu cette graisse se faire jour dans la cavité des *intestins*, & sortir avec les excréments.

La membrane externe des *intestins* a, comme toutes les autres membranes du corps humain, des pores que l'eau pénètre. Quand on renverse l'*intestin*, & que cette membrane est devenue l'enveloppe intérieure, l'eau qu'on y se-

ringuera ; la pénétrera , & dégouttera par la membrane veloutée devenue extérieure.

Les *intestins* de l'homme ont sous la première cellulofité une enveloppe musculaire : les quadrupèdes l'ont généralement plus forte & plus épaisse que l'homme. Elle a deux plans de fibres. Les fibres longitudinales se continuent depuis l'estomac ; elles sont répandues sur toute la circonférence de l'*intestin* , mais plus pressées à la convexité flottante de l'*intestin* ; elles y sont attachées à la tunique extérieure.

Le plan intérieur , composé de fibres annulaires , est plus robuste ; elles sont en général des angles droits avec l'axe de l'*intestin*. Elles ne sont pas spirales , mais elles sont quelquefois un peu obliques & font des angles très-aigus avec les fibres voisines. Aucune de ces fibres n'acheve un anneau complet ; elles sont composées de fibres presque droites qui , par un détour de leur extrémité un peu recourbée , s'engagent entre les fibres voisines. Elles forment plusieurs plans placés les uns sur les autres.

Sous cette tunique musculaire il y a une seconde cellulofité ; elle est lâche du côté de la tunique charnue , & plus serrée à mesure qu'elle approche de la tunique veloutée. Sa partie la plus interne est assez serrée pour avoir mérité le nom de *tunique nerveuse*. C'est elle qui fait la bale & la solidité de l'*intestin* ; l'air n'est retenu ni par la veloutée , ni par la tunique musculaire , dès qu'on a détruit la nerveuse.

Quelque solide que paroisse la tunique nerveuse l'air seul la détruit & la dissout au point qu'il ne reste qu'un tissu cellulaire très-lâche. On y parvient en enfonçant l'*intestin* & en le soufflant ; l'air suit alors les vaisseaux , qui de la première cellulofité pénètrent dans la seconde ; il gonfle celle-ci & la réduit dans une espece d'écoum ; on peut s'y prendre d'une manière plus simple , en faisant une petite incision à la veloutée & à la nerveuse , par laquelle on y introduit de l'air. C'est une découverte d'Albinus que nous venons de perdre. Cela ne réussit pas dans les animaux carnivores ; leur tunique nerveuse , plus fermée , résiste à l'air & conserve sa solidité.

Albinus a confondu avec cette cellu-

losité celle qu'on distingue de nos jours sous le nom de *troisième cellulaire des intestins* ; elle est placée entre la nerveuse & la veloutée. C'est dans ces petits espaces que se trouvent les glandes , & que se ramifient les nombreux petits vaisseaux de la veloutée ; elle se continue dans les valvules & s'étend entre les deux feuillets dont elles sont composées ; au lieu que la tunique nerveuse ne s'enfoncé que très légèrement dans cet intervalle. On soufle la troisième cellulaire par une petite ouverture de la veloutée , elle est moins copieuse que la seconde , & se conserve moins , parce que la veloutée résiste mal à l'air.

On appelle *veloutée* l'épiderme qui descend par la bouche , qui se continue dans l'estomac , & qui tapisse la surface intérieure du tuyau intestinal : la chaleur & l'humidité l'y changent , elles la rendent plus molle & plus spongieuse , & incapable de contenir , comme le fait l'épiderme externe , la matière de la petite vérole : aussi est-ce une erreur de dire que dans cette maladie on trouve des pustules dans les *intestins*.

Elle retient de la nature de l'épiderme la facilité de se séparer : on a de nombreux exemples , que des lambeaux considérables de cette tunique se sont détachés & sont sortis du corps ; & qu'avec le temps le malade ayant été guéri , cette veloutée a été rétablie en entier.

Dans les chenilles , lorsqu'elles vont quitter leur épiderme & développer le papillon caché , cette veloutée se fend , une partie se retire en haut , & devient une vésicule pleine d'une liqueur alkaliné ; l'autre partie demeure attachée à l'*intestin*. Aussi le papillon ne mange-t-il point , & consacre les jours qui lui restent à l'amour.

Il est à présumer que la tunique veloutée est insensible , tant parce qu'elle est l'épiderme même prolongée , que parce qu'exposée à des aliments acres , & quelquefois même brûlans , du moins dans l'œsophage & dans l'estomac , à des liqueurs spiritueuses , à des corps même étrangers , durs & angulaires , elle ne seroit sensible que pour redoubler les malheurs de l'humanité.

Elle est beaucoup plus ample , que n'est la tunique nerveuse : elle occupe cependant un plus petit espace étant in-

térieure; son ampleur doit donc nécessairement la plisser, & la faire descendre dans la cavité de l'intestin. Elle le fait par des plis, dont elle fait les deux pages, & qui se terminent par un tranchant émoussé; ce sont les valvules. Dès que l'on augmente le volume de l'intestin & que l'on donne à la tunique veloutée l'étendue naturelle convenable à son ampleur, les valvules s'effacent entièrement.

Ces mêmes valvules ne doivent pas être jugées sur des préparations sèches, ni sur des figures dessinées d'après ces préparations. On les y représente comme des anneaux solides & tranchans; mais dans l'animal vivant elles sont molles, flottantes, sans direction ni situation déterminée; elles obéissent aux alimens ou à l'air contenu dans les intestins. Dans le duodénum elles sont plutôt longitudinales; dans le reste de l'intestin grêle elles sont assez transversales & parallèles. On a déjà dit qu'elles sont beaucoup plus nombreuses dans la première partie de l'intestin grêle, & plus rares dans la dernière. Elles décrivent des arcs de cercle & jamais des cercles parfaits; elles se réunissent avec leurs voisines par de petites rides obliques; leur partie moyenne est la plus élevée; leur tranchant va en serpentant & par ondes.

La tunique veloutée tire son nom des flocons dont elle est toute couverte, du moins dans l'intestin grêle. Ce sont de petites membranes coniques, flottantes, simples ou composées, formées par l'épiderme & par la troisième cellulose, extrêmement vasculentes & faciles à colorer par l'injection. Leur structure n'a été découverte pleinement que par M. Lieberkuhn.

Il a trouvé qu'elles enjambent l'une sur l'autre comme le font les tuiles. La principale partie de ces flocons est une ampoule ovale, placée dans la troisième cellulose, & ouverte dans le tuyau de l'intestin par un seul orifice; sa cavité paroît remplie d'une cellulose très-fine. Chaque flocon reçoit une artère, une veine, un nerf. Ces vaisseaux forment un réseau dans la cellulose, les artères sont plus nombreuses & les veines plus grandes; les veines & les artères s'ouvrent dans l'ampoule, & la matière in-

jectée la remplit & s'y fait jour dans la cavité de l'intestin.

L'ampoule elle-même est l'embouchure absorbante des vaisseaux lactés: elle pompe le chyle qui s'attache de lui-même au velouté de l'intestin. Les vaisseaux lactés en naissent. Nous en donnerons ailleurs la description; & ce que nous venons de dire sur la structure d'un flocon est tiré de Lieberkuhn.

Entre les flocons il y a des pores muqueux. On a cru en pouvoir fixer le nombre à huit pour chaque flocon. On a cru voir dans le fond de ces pores de très-petites glandes, dont le pore seroit le canal excrétoire commun. D'autres anatomistes n'ont pas trouvé ces glandes réelles.

Elles diffèrent des glandes, dont je vais parler, & qui sont très-visibles. Il y a dans le duodénum & dans le reste des intestins grêles, des glandes solitaires nombreuses, répandues sur toute la surface des intestins, sur le bord flottant des valvules & dans les petits vallons entre ces plis, placées entre la tunique nerveuse & la veloutée, couvertes par cette dernière membrane, qui sont bourses dans la cavité de l'intestin, & dont les pores apparens paroissent fournir une partie de la muosité, dont la veloutée est toujours enduite.

Il y a dans les intestins grêles, & surtout à la fin de l'iléon, aussi bien que dans le gros des intestins, d'autres glandes solitaires, applaties, percées d'un pore fort visible, mais composées, & dans lesquelles plusieurs petits follicules réunissent leurs petits conduits.

D'autres glandes confluentes forment des amas oblongs & très-considérables dans le jéjunum, mais plus fréquemment dans l'iléon, & sur-tout à son extrémité. Leur pore est souvent caché par les flocons qui les recouvrent; il existe cependant, & la matière injectée par les artères, pénètre par cet orifice dans la cavité. Leur structure & leur place dans la troisième cellulose est la même; elles sont bourses comme les glandes solitaires, & séparent apparemment une muosité de la même nature. Leur cavité paroît mieux dans le chien & dans le chat que dans l'homme, où on a souvent de la peine à la découvrir: elles n'ont point de place affectée; on a cru cependant re-

marquer qu'elles ne s'étendent pas sur les valvules.

Il n'est pas aisé de juger de la nature de l'humeur intestinale; on l'obtient rarement pure; elle est d'ailleurs mêlée de mucosité & d'eau. Quelques expériences la font albumineuse; l'analogie de la liqueur de l'estomac la rapproche des liqueurs muqueuses.

Je parlerai des vaisseaux des *intestins* à l'article MÉSENTERE. Je ne dirai qu'un mot des veines, que Ruyfch a cru avoir vu se rendre des *intestins* à la veine-cave, & former un système particulier, analogue, mais différent de celui des branches de la veine-porte. On n'a plus revu ces vaisseaux depuis la mort de cet auteur, & on ne fait pas trop qu'en juger, D'un côté, Ruyfch étoit sans doute trop anatomiste pour ne pas en être cru sur un fait aussi simple & aussi saillant; & d'un autre, on ne voit pas ce qui auroit empêché d'autres anatomistes laborieux & éclairés, de revoir ces vaisseaux. J'ai cru quelquefois que Ruyfch avoit effectivement injecté les vaisseaux des *intestins* par la veine-cave, mais que ces vaisseaux étoient des branches qu'il croyoit différentes des branches de la veine-porte, ou qui communiquoient avec quelques veines nées de la spermatique droite, & qui vont au duodénum.

Quelle que puisse être la cause de cette opinion particulière de Ruyfch, les veines intestinales ramènent non-seulement le sang artériel, mais une partie du liquide alimentaire. Comme cette qualité leur a été contestée de nos jours, il sera bon d'en rappeler les preuves.

Les petites veines de l'*intestin* s'ouvrent dans l'ampoule aussi bien que les artères; elles y déposent, & même avec facilité, l'eau colorée & la matière plus épaisse qu'on aura injectée dans l'artère.

On a vu, & M. Kaauw est un témoin digne de foi, l'eau versée dans l'*intestin* d'un animal vivant, se repomper & arriver à la veine-porte.

Ces preuves directes rendent inutile tout ce qu'on y voudroit opposer.

Les vaisseaux intestinaux, arrivés à l'*intestin*, s'y distribuent d'une manière constante, mais assez peu connue; il faut les suivre le scalpel à la main, après les avoir injectés; car dans un *intestin* desséché, les vaisseaux des différentes

enveloppes de l'*intestin* se confondent & paroissent être dans le même plan.

Un petit tronc d'artère arrive à l'*intestin* avec la veine, qui ne le quitte guère: deux de ces troncs embrassent l'*intestin*; l'un est antérieur & l'autre postérieur. Dans la première cellule, l'artère ou la veine ne donne qu'une très-petite branche à la membrane externe & à la musculaire; ce sont des arbrilleaux, mais extrêmement fins. L'artère même perce la musculaire, & arrive à la seconde cellule: le tronc y avance contre la convexité de l'*intestin*, sur le dos d'une valvule, & fait un arbrilleau, dont le petit tronc va s'anastomoser sur la convexité de l'*intestin* avec l'autre qui a été sa compagne: elle fait aussi, par ses branches, un réseau très-multiplié avec l'artère du même ordre, supérieure à elle avec celle qui lui est inférieure. De petites branches reviennent depuis la seconde cellulose à la tunique musculaire & à l'externe: mais les principales branches pénètrent par la tunique nerveuse: elles font, dans la troisième cellule & dans les flocons, des réseaux extrêmement fins, convertis de la veloutée, & leurs extrémités s'ouvrent dans l'ampoule.

Les nerfs de l'*intestin* grêle n'ont pas encore été décrits assez complètement. Le duodénum en tire des nerfs stomachiques & des épathiques, dont l'origine principale est la huitième paire. Le jejunum & l'iléon en reçoivent du grand plexus mésentérique. Voyez ci-devant INTERCOSTAL. Les premières branches du duodénum, les autres traversent le mésentère; elles sont petites, mais nombreuses, & ne donnent presque point de branches avant leur arrivée à l'*intestin*. On y a suivi ces nerfs jusqu'à la première cellulose: il n'est pas douteux qu'ils pénètrent dans la tunique nerveuse. Les *intestins* étant extrêmement sensibles, & la veloutée n'étant qu'un épiderme, il n'y a guère que cette tunique qui puisse être le siège de cette sensibilité, & par conséquent des nerfs.

On a cru voir, dans l'intérieur de la veloutée, des houppes nerveuses; Ruyfch les a même fait dessiner. Albinus les regarde comme de la cire qui a pénétré dans les prolongemens de la tunique nerveuse qui fait le fondement des flocons.

Les *intestins* ayant une tunique musculaire

laire très-apparante, sont irritables & se contractent avec vivacité; leur irritabilité ne le cede guere qu'à celle du cœur pour la constance. Les *intestins* se contractent après la mort, c'est même alors que leur mouvement est le plus vif: arrachés du corps de l'animal, coupés en quatre parties, ils rampent sur la table, leur veloutée se renverse & devient extérieur, l'*intestin* se vuide, & fait sortir de sa cavité de l'écume.

Comme ce mouvement est de la plus grande importance, & qu'il a été contesté, j'entrerai sur ce sujet dans un détail qui ne peut qu'intéresser.

L'*intestin* est irritable dans tous les animaux, & même dans les plus petits & les plus simples. Irrité par quelque cause que ce soit dans sa place, ou arraché du corps de l'animal pendant la vie ou après la mort, l'*intestin* se contracte & se rétrécit par degrés, jusqu'à ce que les parois se touchent, que la cavité soit réduite à rien, & qu'il paroisse comme lié avec un fil. Il se vide si exactement, qu'on a vu des épingles & des aiguilles avalées, suivre toute la longueur des *intestins*, & percer leur extrémité voisine de l'anus. Les calculs, par lesquels on a voulu borner cette force contractive, sont réfutés par l'expérience; aussi les fibres de l'*intestin* ne sont-elles pas circulaires, & n'agissent-elles pas comme une vessie gonflée, dont sans doute le raccourcissement a des bornes.

J'ai vu dans l'*intestin* d'un chien cette irritabilité agir très-vivement vingt-quatre heures après la mort.

On a vu de même des contractions des *intestins* se soutenir dans les cadavres humains plusieurs jours après la mort. Cette même force rend souvent les *intestins* durs, comme si c'étoient autant de vers de terre. Elle agit dans l'animal alloupi pendant les mois de l'hiver; les *intestins* se contractent, se vidant & deviennent extrêmement étroits.

Les coliques les plus violentes naissent de ces contractions, quand l'air, renfermé entre deux points rétrécis de l'*intestin*, se dilate par sa chaleur, & qu'il étend l'*intestin* à un degré quelquefois prodigieux.

Cette contraction est celle d'un point unique ou d'un anneau, de l'*intestin*: le mouvement péristaltique est celui d'une

suite considérable de ces anneaux, ou d'une portion considérable de l'*intestin*, ou même de l'*intestin* entier. Ce mouvement est, aussi-bien que l'irritabilité, l'appanage de tous les animaux sans exception: l'homme en est doué évidemment; on la vu dans les descentes & dans des fœtus dont le péritoine paroissoit à découvert. Il n'est pas l'effet d'une violence extérieure; on l'aperçoit à travers du diaphragme & à travers le péritoine de l'animal vivant, sans que l'air ait touché l'*intestin*. Il est vrai qu'il est plus violent après la mort, & dans l'*intestin* arraché du corps de l'animal. Il est plus vif dans les quadrupèdes à sang chaud; il est moins dans les poissons & dans les oiseaux.

Pour en parler avec exactitude, il faut distinguer le mouvement confus, le mouvement direct & le mouvement rétrograde.

Celui qu'on découvre le plus aisément, c'est le mouvement confus, dans lequel l'*intestin* s'agit d'une manière inégale & inconstante, se contractant d'un côté, se dilatant dans d'autres points, se retirant de droite à gauche ou de dessous en dessus, se relevant alternativement, faisant avancer la masse alimentaire, la faisant reculer, ayant plusieurs points de contraction dans différentes portions de l'*intestin*.

Quand une partie de l'*intestin* est contractée, elle sert de point fixe au mouvement de l'*intestin*; il se retire contre ce point, & y fait arriver ce qu'il contient. Deux points de contraction retiennent entr'eux la masse des alimens ou l'air, & l'*intestin* se gonfle. Une contraction repousse quelquefois la masse alimentaire, & d'autres fois elle cede; l'*intestin* se dilate & reçoit cette masse.

Malgré la confusion apparente du mouvement péristaltique, le mouvement direct prévaut. Les parties supérieures de l'*intestin* sont plus irritables, & son extrémité inférieure s'ouvre dans une cavité qui n'oppose aucune résistance à ce qu'il contient; au lieu que les alimens qui descendent de l'estomac, servent de stimulus aux premiers *intestins*, & les excitent à la contraction.

Ce mouvement direct fait avancer successivement les alimens de l'estomac au colon: j'ai vu bien des fois des arrêtes de

poissons accumulées dans le cœcum, que le mouvement direct y avoit transportées. Il y a lieu de croire que le mouvement direct fait arriver l'aliment de la bouche au rectum, à peu près en vingt-quatre heures; les fluides cependant avancent plus vite, & les graisses plus lentement; elles paroissent affoiblir le mouvement péristaltique, en diminuant l'irritabilité.

Le mouvement renversé ou antipéristaltique, est plus foible, puisque les alimens arrivent malgré lui aux gros intestins; il existe cependant, & dans les insectes, & dans les animaux plus composés, & dans l'homme même. C'est ce mouvement qui porte à la bouche les lavemens poussés dans le rectum, les excréments même. Cette terrible force de mouvement est ordinairement l'effet d'un obstacle quelconque qu'éprouve la masse des alimens dans son passage. Entre ces obstacles, il en est un que nous avons appris à imiter par l'art; c'est l'entrée d'un intestin dans l'autre: elle est très-commune dans l'homme. On a vu de grandes portions d'intestin s'insinuer dans le tube de l'intestin voisin, l'iléon retomber dans le colon, & le colon dans le rectum. Je l'ai vu moi-même.

Quand la partie supérieure de l'intestin s'engage dans l'inférieure, & que du reste l'intestin est libre & sans gonflement, le mal n'est pas considérable. J'ai vu de ces intus-susceptions dans quantité d'animaux & de sujets humains, sans aucun vestige d'inflammation.

Le mal est plus grand, quand c'est la partie inférieure de l'intestin qui rentre dans la partie supérieure; son épaisseur s'oppose alors à la marche des alimens; il peut y survenir du gonflement, de l'inflammation & la gangrene même.

J'ai dit qu'on peut produire ces valvules par l'art; rien n'est plus aisé. On irrite avec le scalpel, dans l'animal, dans la grenouille, par exemple, un point de l'intestin. Il se contracte & se rétrécit; il rentre aussi-tôt dans la cavité de l'intestin le plus proche & qui n'a point été contracté. La section des deux intestins est alors composée de deux cercles concentriques, dont la portion la plus étroite est intérieure. Pour dissiper cette intus-susception, on souffie l'intestin, on di-

late la partie resserrée. elle sort sur le champ de l'intestin qui l'enfermoit.

Un autre effet de la constriction de l'intestin, c'est son hernie ou son appendice. Ce mal est assez commun, je ne fais si ce n'est pas Rioloan qui en a parlé le premier. L'intestin, affoibli dans un de ses points, pousse peu à peu, par la partie qui résiste moins, une bosse qui se prolonge peu à peu, & fait à la fin, avec le reste de l'intestin, la figure d'un Z: c'est l'effet contradictif des fibres annulaires. Les appendices sont plus communes dans l'intestin grêle; on en a vu cependant dans le colon, dans le rectum même. On fait le mauvais effet que font les appendices dans les hernies; elles s'y engagent, l'intestin libre reste en quelque manière, & la matière alimentaire a son cours, & cependant l'appendice peut être étranglée & se gangrener.

Un autre effet du mouvement péristaltique est plus salutaire; c'est le recoquillement de la tunique veloutée.

Quand on ouvre on que l'on coupe l'intestin d'un animal vivant; la veloutée se retourne sur elle-même, embrasse la membrane externe, & forme comme deux lèvres bombées & rouges - c'est là l'artifice par lequel la nature a souvent guéri les plaies de l'intestin. Ces portions de veloutée humides & gluantes se sont collées aux lèvres de la plaie extérieure; & ces lèvres ont fermé le plaie de l'intestin.

Pour connoître encore mieux le méchanisme par lequel la masse alimentaire descend par cette longue suite des intestins grêles, il faut suivre cette marche dans l'animal vivant. Le duodénum se rapproche du pylôre; pendant que celui-ci se contracte, il va au devant de ce que l'estomac lui envoie; il s'en éloigne quand il l'a reçu. Bientôt après, la partie du duodénum la plus dilatée se contracte & se décharge de ce qu'elle a reçu; elle le renvoie en partie du côté du pylôre, & en partie le fait avancer du côté du colon.

La partie la plus voisine du duodénum, se rapproche de la partie contractive, & va au devant de ce que celui-ci lui envoie; il s'y forme un bourlet; mais la partie supérieure se contracte, applatit le bourlet, & rend à l'intestin sa figure cylindrique.

Ce qui a été repoussé contre le pylôre

s'avance, par la contraction de l'*intestin*, de la partie de l'*intestin* qui l'a reçu, & qui le force de reprendre le chemin du colon.

Ce qui a enfilé ce chemin, excite une contraction dans la partie de l'*intestin*, qu'il a gonflé; il est en partie renvoyé du côté du pylore, & pousse en même temps du côté du colon. Ce manège continue jusqu'à ce que tout soit arrivé dans ce dernier *intestin*.

On comprend que les contractions de l'*intestin* & les mouvemens en longueur, font l'effet des fibres annulaires; les abréviations de l'*intestin*, l'effet des fibres longues.

Les angles & les plis des *intestins* sont effacés, quand un peu au dessus de l'angle il naît une contraction. La partie immédiatement placée au-dessous de la contraction, s'en approche comme vers son point fixe, l'angle disparaît, & l'*intestin* est devenu droit.

Les effets intérieurs du mouvement péristaltique, sont dans la contraction, la prolongation des valvules & de la veuloutée. Cette membrane avance dans la cavité, & s'offre à la résorption du chyle, & la même contraction comprime les glandes muqueuses, & les force à répandre leur liqueur. J'ai vu, & dans l'animal, & dans l'homme vivant, l'*intestin*, irrité avec du sel, se contracter, & une humeur muqueuse suinter des pores du colon dans une chute de l'*intestin* par l'anus.

Il est probable que la même cause presse l'ampoule, & que des fibres invisibles se contractant en même temps, enferment le pore, de manière que le chyle contenu dans l'ampoule, est poussé dans le vaisseau lacté, dont la contraction, née de l'irritation, le fait avancer à travers de la membrane musculieuse pendant son relâchement.

Il est probable que dans le repos de l'*intestin*, qui suit la contraction, les flocons moins pressés se dilatent, que l'ampoule s'ouvre, & que la résorption se fait.

Je parlerai à l'art. IRRITABILITÉ de la cause du mouvement des *intestins*; elle paroît être dans la fibre même; elle ne dépend pas de la volonté, & s'exécute, indépendamment des nerfs, après la mort, & dans un *intestin* arraché du corps de l'animal.

Gros intestin. Le plus grand nombre des animaux a un gros *intestin* différent de l'*intestin* grêle, le plus souvent par son ampleur, & dans d'autres especes, par son épaisseur & ses membranes plus robustes.

Le plus grand nombre des animaux a le commencement du gros *intestin* terminé par un cul-de-sac qu'on appelle *cæcum*; il le trouve dans tous les quadrupèdes; mais ce cul-de-sac est différemment conformé; toute la race des souris a le *cæcum* d'une grosseur très-considérable; il est long, conique, & des ligamens particuliers le rétrécissent en forme de spirale. Il est gros dans les animaux herbivores & ruminans.

Dans les animaux carnivores, il est cylindrique, recourbé & du même diamètre que le colon.

Dans l'homme, la différence du *cæcum* de l'adulte, & du même *intestin* dans le fœtus, est très-considérable. Dans l'adulte, le colon se prolonge au-dessous de l'entrée de l'iléon, & se termine par un cul-de-sac très ample & très-obtus; c'est ce que l'on appelle plus particulièrement le *cæcum*.

De l'extrémité de ce *cæcum* & du côté gauche, sort un petit *intestin*, le plus grêle de tous, & qui mérite bien le nom de *vermiculaire*; son orifice est un peu plus large, sa direction est incertaine, il remonte souvent. Les singes d'ailleurs, si semblables à l'homme, manquent le plus souvent de cette appendice, & dans les oiseaux il y en a généralement deux.

Dans le fœtus humain, la partie du colon, qui est sous l'entrée de l'iléon, se prolonge & devient conique: la pointe de ce cône se termine dans un petit *intestin* cylindrique qui, à cet âge, est l'extrémité du colon.

Il est assez probable que cette structure devient celle de l'adulte, par l'accumulation des matieres fécales qui, prenant plus de consistance avec l'âge, sont déterminées par leur propre poids à retomber au fond du *cæcum*; elles étendent cet *intestin* du côté droit, parce que du côté gauche, l'insertion de l'iléon attaché au *cæcum*, donne plus de solidité à ce premier gros *intestin*, & résiste davantage à la dilatation. Le cul-de-sac du *cæcum* se déprime & s'élargit à la droite de l'*intestin* vermiculaire,

qui bientôt ne sort plus du centre du cœcum, mais du côté gauche.

Le cœcum a la même structure que le colon, les ligamens & les cellules. Nous allons en donner le précis, après avoir parlé de la valvule du colon. Voici sa véritable structure dans l'homme.

L'*intestin* grêle atteint le gros *intestin*, & se colle à son côté gauche obliquement, & de manière qu'il y est presque parallèle, ou que l'angle qu'il fait avec le cœcum est des plus aigus. Le demi-cylindre supérieur de l'iléon s'insère entre les membranes du colon presque transversalement; le demi-cylindre inférieur y entre en remontant. Cette approche inégale de l'*intestin* grêle enfoncé dans le gros *intestin* produit deux plis; le supérieur est transversal & plus court, l'inférieur est plus considérable & plus profond; & fort oblique.

Quand on ouvre le gros *intestin* dans le cadavre, on aperçoit dans la cavité un bourlet presque circulaire; mais plus arrondi à son extrémité gauche, plus grêle & plus ressemblant à une fente à l'extrémité droite, où il forme comme une queue. Le bourlet est beaucoup plus long inférieurement. Une fente transversale partage ce bourlet.

En détruisant la cellulofité qui unit l'*intestin* grêle & le cœcum, ce bourlet diminue de volume; on reconnoît qu'il est formé par l'iléon, de manière que la tunique veloutée, la nerveuse & la musculaire du colon font comme une gaine dans laquelle sont contenues la musculaire, la nerveuse & la veloutée de l'iléon.

Pour s'exprimer plus exactement, les tuniques de l'iléon se redoublent sur elles-mêmes, & se continuent avec les tuniques analogues du colon. Une partie des fibres charnues de l'iléon se continuent avec celles du colon, d'autres de la classe des transversales, se croisent avec elles.

En détruisant les fibres charnues qui unissent les deux *intestins*, l'iléon sort tout-à-fait d'entre les tuniques du colon, il fait alors avec cet *intestin* un angle droit, & le bourlet disparaît entièrement.

L'air porte un changement très-considérable à cette structure. Quand on soufle l'iléon, le cœcum & le colon, que l'on a lié & que l'on a fait sécher ces *intestins*; il y paroît deux valvules au lieu

du bourlet. La supérieure formée par le demi-cylindre transversal & supérieur de l'iléon est horizontale, petite & fait moins que le demi-cercle. L'inférieure est oblique, sa figure paroît parabolique, elle remonte en devant, & son extrémité droite se termine par une queue, aussi-bien que la valvule supérieure. Une fente sépare les deux valvules; elle est souvent entièrement fermée, quand on a poussé l'air dans le colon.

Ces deux valvules sont devenues célèbres par les disputes qu'elles ont excitées. Il y a dans tous les quadrupèdes une structure plus ou moins analogue.

Leur usage n'a rien d'obscur, la structure est d'accord avec les expériences. On sent assez que l'iléon étant terminé par une fente ouverte entre les deux valvules, se décharge librement dans la cavité du gros *intestin*. Mais si du cul-de-sac du cœcum il s'éleve de la matière fécale pour remonter par le colon, elle pressera la valvule inférieure, & bientôt après la supérieure, contre les parois extérieures de l'*intestin*; ces valvules ayant sous la forme d'un bourlet fait bosse autour de la fente, repoussées par la matière, fermeront la fente & se couperont le passage. L'air même fait souvent le même effet, mais une matière épaisse & solide le fait plus sûrement encore. Les valvules du colon empêchent donc la matière fécale de rentrer dans l'iléon. Il est très-possible qu'outre cette action mécanique, les fibres musculaires se contractent & agissent à la manière d'un sphincter: cette action doit avoir lieu sur-tout dans le chien & dans le cheval, où des fibres musculaires entourent la fente, comme un anneau aplati.

Ce n'est pas que la fidélité de cette garde ne puisse être trompée. On a vu de l'eau seringuée dans le rectum & des lavemens revenir par la bouche; dans les expériences sur le cadavre, l'air & l'eau se font souvent jour du colon dans l'iléon. Mais il est à présumer que dans l'homme vivant tout étant plein, la force contractive des fibres étant plus entière, les valvules du colon s'acquittent avec exactitude de leur fonction. Il est rare du moins de trouver de la matière fécale dans l'iléon.

Le colon dont le cœcum n'est que le commencement, est assez le même dans

l'homme & dans le cheval, & même dans les animaux qui ruminent, à l'exception des cellules, moins apparentes dans ces animaux. Il est plus court, plus simple, moins gros & sans cellules, dans les animaux qui se nourrissent de chair.

La direction de cet *intestin* étant de la plus grande importance pour reconnoître ses maladies, je ne dois pas l'omettre. Le colon naît sous le nom de *cæcum* de la cavité des îles du côté droit, il remonte devant le rein en s'enfonçant contre la partie postérieure du corps. Il remonte en général en droite ligne, mais avec quelques inflexions alternatives. Il parvient jusqu'au foie & s'y attache aussi bien qu'au rein & au duodénum, par des ligamens.

C'est dans un enfoncement particulier de la partie concave du foie, qu'il change de direction ; il y fait un angle droit, & quelquefois une espece de lacs ; il passe de droite à gauche & de derrière en devant sous le foie, sous la vésicule du fiel & sous l'estomac jusques vers la rate, sous laquelle il s'enfonce en arriere.

Il change encore une fois de direction & fait un angle droit, & plus souvent que du côté droit un des lacs, en revenant sur lui-même ; il descend par les lombes du côté gauche, il y est plus étroit & son méfocolon plus court.

Arrivé qu'il est dans la cavité des îles gauches, il remonte contre lui-même jusqu'au nombril, son méfocolon s'élargit, il arrive jusqu'à la vésicule du fiel, il redescend alors avec plus ou moins d'anfractuosités pour se rendre dans le bassin, où il change de nature & de direction, & va porter le nom de *rectum*.

Ces différentes directions du colon admettent des variétés ; en général, elles sont telles que je les ai décrites.

Les ligamens du colon sont des rubans de fibres longitudinales, luisantes & comme tendineuses : il y en a trois dans l'homme, & dans quelques animaux : ils naissent de l'*intestin* vermiculaire qui étoit originairement le commencement du colon, ils parcourent toute la longueur de cet *intestin*, jusqu'au *rectum*. L'antérieur est le plus large ; aussi a-t-il été connu depuis des siècles entiers. Le second plus étroit est à découvert dans le colon gauche & recouvert de l'épiploon dans le colon transversal ; nous l'appel-

lons *épiplote* : le troisieme moins apparent encore est placé à la ligne par laquelle le méfocolon s'attache à l'*intestin*, il s'étend jusques sur l'iléon ; c'est le méfocolique.

Ces ligamens étant plus robustes que le reste de l'*intestin*, & se contractant avec plus de force, ramassent l'*intestin* sur lui-même, en diminuent la longueur, & font rentrer dans la cavité une partie de la tunique veloutée & de la nerveuse. C'est ainsi que naissent les valvules du colon, qui desséchées deviennent de véritables demi-cloisons tranchantes ; sans être absolument bornées au nom de trois dans un cercle de l'*intestin*, elles approchent cependant de cette régularité.

Comme les valvules rétrécissent l'*intestin* en entraînant les membranes dans la cavité du colon, il se forme entre ces valvules trois rangs de bosses apparentes au dehors.

En soufflant l'*intestin*, on le rend cylindrique ; dès-lors les cellules & les valvules disparaissent, mais les ligamens qu'on violemment se rompent assez souvent.

Dans le fœtus, il n'y a point de cellules, les ligamens même n'acquiescent que peu à peu cette supériorité qui les met en état de raccourcir l'*intestin*.

Outre les cellules, il y a des plis considérables & plus courts dans l'*intestin*, trop variables pour être réduits à un système.

Les appendices épiplotiques se trouvent dans toute l'étendue du colon & même au *rectum*. La membrane externe de l'*intestin* s'en détache, se prolonge & fait une bourse qui se remplit de graisse. On peut les souffler dans l'enfant ; elles sont coniques, & quelquefois finies par deux cornes.

Le *rectum* n'a ni cellules ni ligamens. Ces derniers s'étendent sur cet *intestin*, & forment un plan continu de fibres longitudinales. Il n'est pas droit, quoique son nom semble l'indiquer. Sa premiere ligne suit le sacrum derriere la vessie.

Sa seconde ligne commence au bas de la vessie, il avance alors plus horizontalement que perpendiculairement sous la base de la vessie & sous les vésicules féminales. L'angle que fait cette seconde ligne avec la premiere, est rempli par la vessie de Purine.

Il finit à l'anus, & sa veloutée revient

se continuer avec l'épiderme, & la nerveuse avec la peau.

Comme cet *intestin* se termine par un sphincter annulaire, il part du cercle que cet anneau rétrécit, des plis qui remontent dans le rectum, & dont la partie la plus basse forme comme des sinus sémi-lunaires. Il y a dans ces sinus des glandes muqueuses qui y versent leur liqueur.

La structure du gros *intestin* est à peu près la même que celle de l'*intestin* grêle. Les tuniques sont les mêmes, mais en général plus fortes & les muscles plus robustes.

La membrane interne à ses flocons beaucoup moins apparens; elle est formée en plis réticulaires dans le rectum, & percée d'une infinité de pores qui sont en abondance dans toute la surface interne du gros *intestin*.

Les glandes solitaires, plates & percées d'un orifice évident, sont fort communes dans toute l'étendue du gros *intestin*. L'acreté, la dureté même de la matière fécale rend la mucosité plus nécessaire.

En renvoyant les vaisseaux aux articles MÉSOCOLIQUES & MÉSENTÉRIQUES, j'observe que la direction & la division des vaisseaux est à peu près la même que dans l'*intestin* grêle; que les petits arbres vasculaires sont moins évâsés, & leurs branches plus parallèles aux troncs, & que la tunique musculaire reçoit plus de vaisseaux.

Les artères exhalent, de même que dans l'*intestin* grêle, une liqueur aqueuse; & les veines repompent aussi évidemment. C'est là qu'on a vu une liqueur colorée seringuée dans l'*intestin*, reprise par les veines, teindre le sang de sa couleur.

Les nerfs du gros *intestin* ont été décrits à l'occasion du nerf intercostal. Il est très-sensible, & j'ai vu des clysters fort simples causer des douleurs presque insupportables.

Il n'y a aucun doute sur l'existence des vaisseaux lachés dans le gros *intestin*; je les ai souvent vus & suivis. La qualité nourrissante & fébrifuge des lavemens, démontre que les particules nourricières salinaires rentrent dans le sang & dans le colon même.

On a douté du mouvement péristalti-

que du gros *intestin*; il est évident dans toute sorte d'animaux; on l'a vu même dans l'homme, lorsqu'une blessure a découvert l'*intestin*. On a vu la force seule du rectum faire sortir la matière fécale, après que les muscles du bas-ventre avoient été détruits. (H. D. G.)

INTESTINALE, *Fievre*, *Médec.*, *febris intestinalis*, nom donné par Heister à une espèce particulière de fièvre que quelques-uns nomment mal à propos *mésentérique*, & que Sydenham appelle *febris nova*. Elle n'est cependant pas nouvelle dans le monde. C'est une fièvre aiguë, toujours accompagnée de diarrhée salutaire, & qu'il est dangereux d'arrêter; cette fièvre n'étoit pas inconnue à Hippocrate, aux Grecs des derniers âges, à Celse, & parmi les modernes à Duret, Sennert, Forestus, Riverius, Et-muller, Baglivi, Stah, Hoffmann, & Lancisi; mais ils en ont parlé imparfaitement à tous égards.

La plupart d'entr'eux l'ont mise au rang des fièvres malignes, à cause de la violence de ses symptômes naturels, ou occasionnés par un mauvais traitement; mais c'est plutôt une sorte de fièvre diarrhétique, dont le siège est dans les *intestins*, ou du moins dont la matière est plus convenablement & plus sûrement évacuée par cette voie que par toute autre.

Les symptômes ordinaires caractéristiques de cette espèce de fièvre, sont de fréquens frissons, qui reviennent irrégulièrement par intervalles au commencement de la maladie; la langue est teinte de saletés d'un jaune noirâtre; les hypocondres sont distendus, & souvent douloureux; le malade éprouve de fréquents tremblemens en dormant; la tête & le col souffrent aussi; la diarrhée d'une très-mauvaise odeur, accompagne toujours cet état; les urines son troubles, & déposent un sédiment bourbeux.

A ces symptômes, se joignent quelquefois de violentes anxiétés, de grandes douleurs d'estomac, d'hypocondres, une vive chaleur interne, des tremblemens convulsifs, des soubresauts de tendons, la prostration des forces, le hoquet, les sueurs froides, & autres tristes présages de la mort.

La méthode curative rejette les échauffans, les sudorifiques, les cathartiques & même les diaphorétiques; elle adopte les

les minoratifs, qui operent sans violence & sans irritation; elle exige les boiffons délayantes, lubrifiantes, adouciffantes, d'orge, de gruau, d'avoine & autres semblables, le nitre, les ascensifs tirés des végétaux, & de leurs graines. Les émétiques font nécessaires, lorsque des envies de vomir accompagnent le cours de ventre. En un mot, il faut détacher, évacuer, & corriger entièrement les humeurs dépravées qui se portent dans l'estomac & dans les entrailles: mais comme la cure de cette maladie est la même que celle des fievres cathartiques & ftercorales, voyez ses deux mots, où nous sommes entrés dans de plus grands détails. (D. J.)

INTRONISATION, f. f., *Gram.* & *Hist.*, l'entrée d'un prélat en possession de son siege épiscopal. Il y avoit autrefois en orient des droits d'*intronisation*; c'étoient des bourfes d'argent qui se distribuoient au patriarche qui avoit nommé & aux évêques qui avoient célébré la consécration. Le concile de Latran tenu en 1179 abolit cette simonie.

Intronisation se dit encore d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un roi; c'est le moment où le souverain couronné se place sur le trône. La priere qui se fait alors, est appelée le discours de l'*intronisation*.

INTIENGA, f. m., *Hist. nat.*, petit animal quadrupede, qui se trouve en Afrique & sur-tout dans le royaume de Congo. Sa peau est si belle & tachetée de couleurs si vives, qu'il n'est permis qu'aux rois de Congo, aux princes de la famille royale & aux grands que le roi veut distinguer, de porter cette fourrure. Ce monarque en fait des présens aux autres princes ses vassaux, qui s'en trouvent très-honorés. Cet animal vit toujours sur les arbres, & meurt peu après avoir mis pié à terre.

INTIMATION, f. f., *Jurisprud.*, se prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procédure à quelqu'un; mais il se prend plus ordinairement pour l'exploit d'assignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cause devant les premiers juges, pour voir réformer la sentence par le juge supérieur.

Suivant l'ancien style qui est encore usité dans quelques provinces, on écrit

Tome XVIII. Part. II.

voit à *intimation* pour dire avec *intimation*.

Folle intimation, c'est lorsqu'on *intime* sur un appel quelqu'un qui n'a pas été partie dans la sentence.

L'ordonnance de 1667 porte que les *folles intimations* seront vidées par l'avis d'un ancien avocat. Voyez le tit. 6. art. 4. Voyez ci après **INTIMÉ**. (A)

INTIME, adj., *Gram.*, il se dit au physique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il est synonyme à *etroit* & *profond*. Ils sont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'est à dire, qu'ils n'ont rien de caché ni de secret l'un pour l'autre. Il est encore relatif à l'intérieur. C'est quelquefois un titre; un conseiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj., *Jurisprud.*, est celui au profit duquel a été rendue la sentence dont est appel, & qui en soutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui signifie déclarer & dénoncer, parce qu'anciennement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir soutenir le bien jugé de la sentence, & on *intimoit* la partie, c'est à dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujourd'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais seulement la partie qui a obtenu gain de cause, cependant le nom d'*intimé* est demeuré à cette partie.

Dans les appels comme d'abus des sentences rendues à la requête du promoteur, on *intime* l'évêque; & dans un appel ordinaire d'une sentence rendue à la requête d'un procureur fiscal, on *intime* le seigneur.

En procès par écrit, c'est à l'*intimé* à rapporter la grosse de la sentence; mais dans les appellations verbales, c'est à l'appellant.

À la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant se met en face des présidens; celui de l'*intimé* est près du banc des conseillers-clercs; cependant la place de l'appellant est regardée comme la première, & lui est donnée parce que c'est lui qui saisit la cour; c'est pourquoi quand un prince du sang ou un duc & pair est *intimé*, & que l'appellant n'est pas du même rang, l'avocat de l'*intimé* prend la place où se met ordinairement celui de l'appellant, qui est ce que l'on appelle *in loco majorum*.

On appelle *follement intimidé* celui qui est *intimidé* sur un appel, quoique la sentence n'ait pas été rendue avec lui. *Voy. ci-devant INTIMATION. (A)*

*INTIMIDER, v. act., *Gram.*, c'est émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger simulé; par des menaces sérieuses ou feintes. On *intimide* aisément des ames foibles. Il n'est guere moins facile de jeter la frayeur dans ceux qu'ont l'imagination vive. Ils voient tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils sont doués d'un grand jugement, l'impression passe, leur ame se rassure, & ils n'en sont que plus fermes: en effet, quelle secousse plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue! quels spectres à leur présenter plus effrayans que ceux qu'ils se sont faits!

INTITULÉ, adj., *Jurisprud.*, signifie le titre & les qualités d'un acte: on dit l'*intitulé d'un inventaire*, c'est-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précède la description des effets. (A)

INTOLERANCE, f. f., *Morale*. Le mot *intolérance* s'entend communément de cette passion féroce qui porte à haïr & à persécuter ceux qui sont dans l'erreur. Mais pour ne pas confondre des choses fort diverses, il faut distinguer deux sortes d'*intolérance*, l'*ecclésiastique* & la civile.

L'*intolérance* ecclésiastique consiste à regarder comme fautive toute autre religion que celle que l'on professe, & à le démontrer sur les toits, sans être arrêté par aucune terreur, par aucun respect humain, au hasard même de perdre la vie. Il ne s'agira point dans cet article de cet héroïsme qui a fait tant de martyrs dans tous les siècles de l'église.

L'*intolérance* civile consiste à rompre tout commerce & à poursuivre, par toutes sortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penser sur Dieu & sur son culte, autre que la nôtre.

Quelques lignes détachées de l'écriture-sainte, des peres, des conciles, suffiront pour montrer que l'*intolérant* pris en ce dernier sens, est un méchant homme, un mauvais chrétien, un sujet dangereux, un mauvais politique, & un mauvais citoyen.

Mais avant que d'entrer en matiere, nous devons dire, à l'honneur de nos théologiens catholiques, que nous en avons trouvé plusieurs qui ont souscrit, sans la moindre restriction, à ce que nous allons exposer d'après les autorités les plus respectables.

Tertullien dit apolog. ad scapul. *Humani juris & naturalis potestatis est unicuique quod putaverit, colere; nec alii obest aut prodest alterius religio. Sed nec religionis est cogere religionem quæ sponte suscipi debeat, non vi; cum & hostiæ ab animo lubenti expostulentur.*

Voilà ce que les chrétiens foibles & persécutés représentoient aux idolâtres qui les traînoient aux piés de leurs autels.

Il est impie d'exposer la religion aux imputations odieuses de tyrannie; de dureté, d'injustice, d'infoscabilité, même dans le dessein d'y ramener ceux qui s'en seroient malheureusement écartés.

L'esprit ne peut acquiescer qu'à ce qui lui paroît vrai; le cœur ne peut aimer que ce qui lui semble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il est foible; un martyr, s'il est courageux. Foible ou courageux, il sentira l'injustice de la persécution & s'en indignera.

L'instruction, la persuasion & la priere, voilà les seuls moyens légitimes d'étendre la religion.

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, est impie.

Tout moyen qui réveille les passions & qui tient à des vues intéressées, est impie.

Tout moyen qui relâche les liens naturels & éloigne les peres des enfans, les freres des freres, les sœurs des sœurs, est impie.

Tout moyen qui tendroit à soulever les hommes, à armer les nations & tremper la terre de sang, est impie.

Il est impie de vouloir imposer des loix à la conscience, regle universelle des actions. Il faut l'éclairer & non la contraindre.

Les hommes qui se trompent de bonne foi sont à plaindre, jamais à punir.

Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaise foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.

Si l'on rompt le lien avec celui qu'on

appelle impie, on rompra le lien avec celui qu'on appellera avare, impudique, ambitieux, colere, vicieux. On conseillera une rupture aux autres, & trois ou quatre intolérans suffiront pour déchirer toute la société.

Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui pense autrement que nous, on pourra disposer de sa tête, parce qu'il n'y a point de limites à l'injustice. Ce sera ou l'intérêt, ou le fanatisme, ou le moment, ou la circonstance qui décidera du plus ou du moins de mal qu'on se permettra.

Si un prince infidèle demandoit aux missionnaires d'une religion intolérante comment elle en use avec ceux qui n'y croient point, il faudroit ou qu'ils avouassent une chose odieuse, ou qu'ils mentissent, ou qu'ils gardassent un honteux silence.

Qu'est-ce que le Christ a recommandé à ses disciples en les envoyant chez les nations? est-ce de tuer ou de mourir? est-ce de persécuter ou de souffrir?

Saint Paul écrivoit aux Thessaloniens: *si quelqu'un vient vous annoncer un autre Christ, vous proposer un autre esprit, vous prêcher un autre évangile, vous le souffrirez.* Intolérans, est-ce ainsi que vous en usez même avec celui qui n'annonce rien, ne propose rien, ne prêche rien?

Il écrivoit encore: *Ne traitez point en ennemi celui qui n'a pas les mêmes sentimens que vous, mais avertissez-le en frere.* Intolérans, est-ce là ce que vous faites?

Si vos opinions vous autorisent à me haïr, pourquoi mes opinions ne m'autoriseront-elles pas à vous haïr aussi?

Si vous criez, c'est moi qui ai la vérité de mon côté, je crierai aussi haut que vous, c'est moi qui ai la vérité de mon côté; mais j'ajouterai: & qu'importe qui se trompe ou de vous ou de moi, pourvu que la paix soit entre nous? Si je suis aveugle, faut-il que vous frappiez un aveugle au visage?

Si un intolérant s'expliquoit nettement sur ce qu'il est, quel est le coin de la terre qui ne lui fût fermé? & quel est l'homme sensé qui oût aborder le pays qu'habite l'intolérant?

On lit dans Origene, dans Minutius-Felix, dans les peres des trois premiers siècles: *la religion si persuadée & ne se commande pas. L'homme doit être libre*

dans le choix de son culte; le persécuteur fait haïr son Dieu; le persécuteur calomnie sa religion. Dites moi si c'est l'ignorance ou l'imposture qui a fait ces maximes?

Dans un état intolérant, le prince ne seroit qu'un bourreau aux gages du prêtre. Le prince est le pere commun de ses sujets; & son apostolat est de les rendre tous heureux.

S'il suffisoit de publier une loi pour être en droit de sévir, il n'y auroit point de tyran.

Il y a des circonstances où l'on est aussi fortement persuadé de l'erreur que de la vérité. Cela ne peut être contesté que par celui qui n'a jamais été sincèrement dans l'erreur.

Si votre vérité me proscrit, mon erreur que je prends pour la vérité, vous proscrira.

Cessez d'être violens, ou cessez de reprocher la violence aux Payens & aux Musulmans.

Lorsque vous haïssiez votre frere, & que vous prêchez la haine à votre prochain, est-ce l'esprit de Dieu qui vous inspire?

Le Christ a dit: *mon royaume n'est pas de ce monde; & vous, son disciple, vous voulez tyranniser ce monde!*

Il a dit, *je suis doux & humble de cœur; êtes-vous doux & humble de cœur?*

Il a dit: *bienheureux les débonnaires, les pacifiques, & les misericordieux.* Sondez votre conscience, & voyez si vous méritez cette bénédiction; êtes-vous débonnaire, pacifique, misericordieux?

Il a dit, *je suis l'agneau qui a été menté à la boucherie sans se plaindre; & vous êtes tout prêt à prendre le couteau du boucher, & à égorger celui pour qui le sang de l'agneau a été versé.*

Il a dit, *si l'on vous persécute, fuyez; & vous chassez ceux qui vous laissent dire, & qui ne demandent pas mieux que de paître doucement à côté de vous.*

Il a dit: *vous voudriez que je fesse tomber le feu du ciel sur vos ennemis: vous ne savez quel esprit vous anime; & je vous le répète avec lui, intolérans, vous ne savez quel esprit vous anime.*

Ecoutez S. Jean: *mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres.*

Saint Athanase; *"s'ils persécutent, cela seul est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu. C'est*

le propre de la piété, non de contraindre, mais de persuader, à l'imitation du Sauveur, qui laissoit à chacun la liberté de le suivre. Pour le diable, comme il n'a pas la vérité, il vient avec des haches & des coignées. „

Saint Jean Chrysostome : “ Jésus-Christ demande à ses disciples s'ils veulent s'en aller aussi; parce que ce doivent être les paroles de celui qui ne fait point de violence. „

Salvien : “ Ces hommes sont dans l'erreur, mais ils y sont sans le savoir. Ils se trompent parmi nous, mais ils ne se trompent pas parmi eux. Ils s'estiment si bons catholiques qu'ils nous appellent hérétiques. Ce qu'ils font à notre égard, nous le sommes au leur; ils errent, mais à bonne intention. Quel sera leur sort à venir? il n'y a que le grand juge qui le sache. En attendant, il les tolère. „

S. Augustin : “ Que ceux-là vous maltraitent, qui ignorent avec quelle peine on trouve la vérité, & combien il est difficile de se garantir de l'erreur. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il est rare & pénible de surmonter les fantômes de la chair. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il faut gémir & soupirer pour comprendre quelque chose de Dieu. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne sont point tombés dans l'erreur. „

S. Hilaire. *Vous vous servez de la contrainte dans une cause où il ne faut que la raison; vous employez la force où il ne faut que la lumière.*

Les constitutions du pape S. Clément. *Le Sauveur a laissé aux hommes l'usage de leur libre arbitre, ne les punissant pas d'une mort temporelle, mais les assignant en l'autre monde, pour y rendre compte de leurs actions.*

Les peres d'un concile de Tolède. *Ne faites à personne aucune sorte de violence, pour l'amener à la foi; car Dieu fait misericorde à qui il veut, & il endureit qui il lui plaît.*

On rempliroit des volumes de ces citations trop oubliées des chrétiens de nos jours.

S. Martin se repentit toute sa vie d'avoir communiqué avec des persécuteurs d'hérétiques.

Les hommes sages ont tous désapprou-

vé la violence que l'empereur Justinien fit aux Samaritains.

Les écrivains qui ont conseillé les loix pénales contre l'incrédulité, ont été détestés.

Dans ces derniers temps l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, a passé pour un homme de sang, avec lequel il ne falloit pas partager le même toit.

Quelle est la voie de l'humanité? est-ce celle du persécuteur qui frappe, ou celle du persécuté qui se plaint?

Si un prince incrédule a un droit incontestable à l'obéissance de son sujet, un sujet mécréant a un droit incontestable à la protection de son prince. C'est une obligation réciproque.

Si le prince dit que le sujet mécréant est indigne de vivre, n'est-il pas à craindre que le sujet ne dise que le prince infidèle est indigne de régner? *Intolérans*, hommes de sang, voyez les suites de vos principes & frémissez-en. Hommes que j'aime, quels que soient vos sentimens; c'est pour vous que j'ai recueilli ces pensées que je vous conjure de méditer. Méditez-les, & vous abdiquerez un système atroce qui ne convient ni à la droiture de l'esprit ni à la bonté du cœur.

Opérez votre salut. Priez pour le mien, & croyez que tout ce que vous vous permettez au-delà est d'une injustice abominable aux yeux de Dieu & des hommes.

INTOLERANT, s. m. *Morale*. L'intolérant ou le persécuteur, est celui qui oublie qu'un homme est son semblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la sienne. La religion sert de prétexte à cette injuste tyrannie, dont l'effet est de ne pouvoir souffrir une façon de penser différente de la sienne, tandis que sa véritable source vient de l'aveuglement, de la présomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle est si grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici-bas le repos, doit sans cesse prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne sont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zélés ne sont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des états doivent tenir pour bons sujets tous les habitans pacifiques. Un seul est notre docteur, savoir Jésus-Christ, &

nous sommes tous frères, dit l'écriture. (D. J.)

L'intolérant doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui sacrifie l'esprit & les préceptes de la religion à son orgueil ; c'est le téméraire qui croit que l'arche doit être soutenue par ses mains ; c'est presque toujours un homme sans religion, & à qui il est plus facile d'avoir du zèle que des mœurs. Voy. INTOLÉRANCE & TOLÉRANCE.

* INTONATION, f. f. Gram., c'est l'action d'entonner ; faire l'intonation d'un chant, c'est le commencer & donner le ton sur lequel il doit être poursuivi. Voy. ENTONNER & TON. Intonation se prend encore dans un autre sens : on dit d'un musicien, qu'il a l'intonation juste, lorsqu'il exécute avec précision les intervalles de la musique. La justesse de l'intonation dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTONATION, Musiq. L'intonation peut être juste ou fautive, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop foible, & alors le mot *intonation*, accompagné d'une épithète, s'entend de la manière d'entonner. Voyez ENTONNER & INTONATION, Musiq. (S)

INTRA-COSTAUX, en Anatomie, sont des muscles qui paroissent aussi-tôt qu'on a enlevé la poitrine ; ils sont six, sept, huit ou neuf de chaque côté, & naissent auprès de la tubérosité des côtes : ils montent obliquement & finissent à la première côte qui leur est supérieure, ou à la seconde ; on les appelle les *intra-costaux* de Verrheyen, & les *sous-costaux* de M. de Winslow. Voyez SOUS-COSTAUX.

INTRADOS, Coupe de pierres. Voyez DOELE.

* INTRADUISIBLE, adj. Gram., qu'on ne peut traduire. Un auteur est *intraduisible*, lorsqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la même idée, ou précisément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur.

* INTRAITABLE, adj. Gram. Un homme est *intraitable* lorsque la dureté de son caractère, la férocité de son esprit, l'inflexibilité de son humeur, la fierté rude de ses mœurs repoussent tous ceux qui ont à traiter, agir, ou converser avec lui. Les honneurs & la richesse ren-

dent quelquefois *intraitables*. La maladie en fait autant.

* INTRANT, f. m. Litt., c'est celui qui est choisi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrants*, parce qu'il y a quatre nations dans l'université : ce sont ces vocaux qui font le recteur ; ils votent en particulier. Lorsque leurs voix sont partagées, c'est le recteur en exercice qui débarré.

INTREPIDITÉ, f. f. Morale. L'*intrepidité* est une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-dessus des troubles, des désordres, & des émotions que la vue des grands périls pourroit exciter en elle ; & c'est par cette force que les héros se maintiennent en état paisible, & conservent l'usage libre de leur raison dans les accidens les plus surprenans & les plus terribles.

L'*intrepidité* doit soutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la seule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui est nécessaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrepide* & le furieux il n'est de différence visible que la cause qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on acheteroit encore trop cher par un simple desir, sacrifiera ses amusemens, sa tranquillité, sa vie même. L'autre au contraire connoit le prix de son existence, les charmes du plaisir, & la douceur du repos : il y renoncera cependant pour affronter les hasards, les souffrances, & la mort même, si la justice & son devoir l'ordonnent ; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Savertu lui est plus chère que la vie, que les plaisirs & son repos ; mais c'est le seul avantage qu'il préfère à tous ceux-là.

Un moyen propre à redoubler l'*intrepidité*, c'est d'être homme de bien. Votre conscience alors vous donnant une douce sécurité sur le sort de l'autre vie, vous en serez plus disposé à faire, s'il en est besoin, le sacrifice de celle-ci. " Dans une bataille, dit Xénophon, ceux qui craignent le plus les dieux, sont ceux qui craignent le moins les hommes. "

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un scélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger : choisissez.

INTRIGUE, f. f. *Morale*, conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des grâces, des honneurs par la cabale & le manège. C'est la ressource des âmes foibles & vicieuses, comme l'escrime est le métier des lâches.

INTRIGUE, *Belles-Lettres*, assemblage de plusieurs événements ou circonstances qui se rencontrent dans une affaire, & qui embarrassent ceux qui y sont intéressés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, suivant Nonius, de *tria*, entrave qui vient du grec *ἄσπετος*, cheveux : *quod pullos gallinaceos involvant & impediunt capilli*. Tripan adopte cette conjecture, & assure que ce mot se dit proprement des poulets qui ont les piés empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec *εν*, ὀπίσθεν, *cheveux*.

Intrigue, dans ce sens, est le nœud ou la conduite d'une pièce dramatique, ou d'un roman, c'est-à-dire, le plus haut point d'embarras où se trouvent les principaux personnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines personnes, & par la rencontre de plusieurs événements fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. *Voy. NŒUD*.

Il y a toujours deux desseins dans la tragédie, la comédie ou le poème épique. Le premier & le principal est celui du héros ; le second comprend tous les desseins de ceux qui s'opposent à ses prétentions. Ces causes opposées produisent aussi des effets opposés, savoir, les efforts du héros pour l'exécution de son dessein, & les efforts de ceux qui lui sont contraires.

Comme ces causes & ces desseins sont le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en font le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poème ; elle dure autant de temps que l'esprit du lecteur est suspendu sur l'événement de ces efforts contraires. La solution ou dénouement commence, lorsque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. *Voy. ACTION, FABLE, &c.*

Homère & Virgile ont divisé en deux chacun de leurs trois poèmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La première partie de l'Iliade est la co-

lère d'Achille, qui veut se venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troïens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui se donne en l'absence d'Achille, & consiste d'une part dans la résistance d'Agamemnon & des Grecs ; & de l'autre, dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de se réconcilier. Les pertes des Grecs & le désespoir d'Agamemnon disposent au dénouement, par la satisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offes d'Agamemnon, qui seules avoient été sans effet, lèvent cette difficulté, & sont le dénouement de la première partie. Cette même mort est aussi le commencement de la seconde partie, puisqu'elle fait prendre à Achille le dessein de se venger d'Hector ; mais ce héros s'oppose à ce dessein, & cela forme la seconde *intrigue*, qui comprend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans son poème le même partage qu'Homère. La première partie est le voyage & l'arrivée d'Énée en Italie ; la seconde est son établissement. L'opposition qu'il essuie de la part de Junon dans ces deux entreprises, est le nœud général de l'action entière.

Quant au choix du nœud & à la manière d'en faire le dénouement, il est certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du sujet du poème. Le P. le Bossu donne trois manières de former le nœud d'un poème ; la première est celle dont nous venons de parler ; la seconde est prise de la fable & du dessein du poète ; la troisième consiste à former le nœud, de telle sorte que le dénouement en soit une suite naturelle. *Voyez CATASTROPHE & DÉNOUEMENT*.

Dans le poème dramatique, l'*intrigue* consiste à jeter les spectateurs dans l'incertitude sur le sort qu'auront les principaux personnages introduits dans la scène ; mais pour cela elle doit être naturelle, vraisemblable & prise, autant qu'il se peut, dans le fond même du sujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraisemblable ; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'esprit ce trouble qu'exige l'action théâtrale, n'y porte au contraire que la confusion & l'obscurité, & c'est ce qui arrive inmanquablement ; lorsque le

poète multiplie trop les incidens ; car ce n'est pas tant le surprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occasions, que le vraisemblable ; or rien n'est plus éloigné de la vraisemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'est tout au plus supposée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine se passer en une semaine ou en un mois. Dans le chaleur de la représentation ces surprises multipliées plaisent pour un moment, mais à la discussion on sent qu'elles accablent l'esprit, qu'au fond le poète ne les a imaginées que faute de trouver dans son génie les ressources propres à soutenir l'action de sa piece par le fond même de la fable. De là tant de reconnoissances, de déguisemens, de suppositions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne suit les pieces qu'avec une extrême contentement d'esprit ; le poète dramatique doit à la vérité conduire son spectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il est encore également vrai que c'est par les larmes, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises & par l'horreur, qu'il doit le mener jusqu'à la catastrophe ; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidens, les reconnoissances & les autres machines de cette nature, pour former leur *intrigue* ? L'action de Phedre marche sans interruption, & roule sur le même intérêt, mais infiniment simple, jusqu'au troisieme acte où l'on apprend le retour de Thésée. La présence de ce prince, & la priere qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les esprits en suspens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquietant dont tous les cœurs sont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le secret du grand-prêtre sur le dessein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empressement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu conduisent & arrêtent par degré l'action principale, sans qu'il soit besoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cianna, dans Rodogune, & dans toutes les meil-

leures pieces de Corneille, que l'*intrigue* est aussi simple dans son principe, que féconde dans les suites. 2°. Elle doit naître du fond du sujet autant qu'il se peut ; car lorsque la fable ou le morceau d'histoire que l'on traite, fournit naturellement les incidens & les obstacles qui doivent contracter avec l'action principale, qu'est-il besoin de recourir à des épisodes qui ne font que la compliquer, ou partager & refroidir l'intérêt ? *Princip. pour la lect. des Poëtes. tom. II.*

Supplément à l'article de M. l'abbé Mallet,

Dans l'action d'un poëme on entend par l'*intrigue* une combinaison de circonstances & d'incidens, & d'intérêts & de caracteres, d'où résulte, dans l'attente de l'événement, l'incertitude, la curiosité, l'impatience, l'inquiétude, &c.

La marche d'un poëme, quoiqu'il soit, doit être celle de la nature, c'est-à-dire, telle qu'il nous soit facile de croire que les choses se sont passées comme nous les voyons. Or, dans la nature les événemens ont une suite, une liaison, un enchaînement ; l'*intrigue* d'un poëme doit donc être une chaîne dont chaque incident soit un anneau.

Dans la tragédie ancienne l'*intrigue* étoit peu de chose. Aristote divise la fable en quatre parties de quantité : le prologue, ou l'exposition ; l'épilogue, ou les incidens ; l'exode, ou la conclusion ; & le chœur que nous avons supprimé, *otiosus curator rerum*. Il parle du nœud & du dénouement ; mais le nœud ne l'occupe guere. Il distingue les fables simples & les fables implexes. Il appelle *simples*, les actions qui étant continues & unies, finissent sans reconnoissance & sans révolution. Il appelle *implexes*, celles qui ont la révolution ou la reconnoissance, ou mieux encore toutes les deux. Or, la seule regle qu'il prescrive à l'une & à l'autre espece de fable, c'est que la chaîne des incidens soit continue ; qu'au lieu de venir l'un après l'autre ils naissent naturellement les uns des autres, contre l'attente du spectateur & qu'ils amènent le dénouement. Et en effet, dans ses principes il n'en falloit pas davantage, puisqu'il ne demandoit qu'un événement qui laissât le spectateur pénétré de terreur & de compassion. Ce n'est donc qu'au dénouement qu'il s'at-

tache. Mais quel sera le pathétique intérieur de la fable? C'est ce qui l'intéresse peu.

On voit donc bien pourquoi sur le théâtre des Grecs, la fable n'ayant à produire qu'une catastrophe terrible & touchante, elle pouvoit être si simple; mais cette simplicité qu'on nous vante, n'étoit au fond que le vuide d'une action stérile de sa nature. En effet, la cause des événemens étant indépendante des personnages, antérieure à l'action même, ou supposée au dehors, comment la fable auroit-elle pu donner lieu au contraste des caractères & au combat des passions?

Dans l'*Œdipe*, tout est fait avant que l'action commence. Laïus est mort, Œdipe a épousé Jocaste: il n'a plus, pour être malheureux, qu'à se reconnoître incestueux & parricide. Peu-à-peu le voile tombe, les faits s'éclaircissent, Œdipe est convaincu d'avoir accompli l'oracle, & il s'en punit. Voilà le plan du chef-d'œuvre des Grecs. Heureusement il y a deux crimes à découvrir, & ces éclaircissements, qui font frémir la nature, occupent & remplissent la scène. Dans l'*Hécube*, dès que l'ombre d'Achille a demandé qu'on lui immole Polixène, il n'y a pas même à délibérer: Hécube n'a plus qu'à se plaindre, & Polixène n'a plus qu'à mourir. Aussi le poète, pour donner à sa pièce la durée prescrite, a-t-il été obligé de recourir à l'épisode de Polidore. Dans l'*Iphigénie en Tauride*, il est décidé qu'Oreste mourra, même avant qu'il arrive: sa qualité d'étranger fait son crime. Mais comme la pièce est impitoyable, la reconnoissance prolongée remplit le vuide & supplée à l'action.

Comment donc les Grecs, avec un événement fatal, & dans lequel le plus souvent les personnages n'étoient que passifs, trouvoient-ils le moyen de fournir à cinq actes? Le voici: 1°. On donnoit sur leur théâtre plusieurs tragédies de suite dans le même jour; Dacier prétend qu'on en donnoit jusqu'à seize. 2°. Le chœur occupoit une partie du temps, & ce qu'on appelle un acte n'avoit besoin que d'une scène. 3°. Des plaintes, des harangues, des descriptions, des cérémonies, des déclamations, des disputes philosophiques ou politiques achevoient de remplir les vuides; & au lieu de ces incidens qui doivent naître les uns des autres & ame-

ner le dénouement, l'on entremêloit l'action de détails épisodiques & superflus. L'*Oreste* d'Euripide va donner une idée de la construction de ces plans.

Oreste, meurtrier de sa mere, & tourmenté par les remords, paroît endormi sur la scène; Electre veille auprès de lui, survient Hélène qui gémit sur les malheurs de sa famille; Oreste, après un moment de repos, s'éveille & retombe dans son égarement; Electre tâche de le calmer; le chœur se joint à elle & conjure les furies d'épargner ce malheureux prince. Voilà le premier acte. Dans le second. Oreste implore la protection de Ménélas contre les Argiens, déterminés à le faire périr; arrive Tindare, pere de Clytemnestre, qui accable Oreste de reproches; Oreste se défend & presse de nouveau Ménélas de le protéger; mais celui-ci ne lui promet qu'une timide & foible entremise auprès de Tindare & du peuple. Pylade arrive, & plus courageux ami, jure de le défendre & de le délivrer, ou de mourir avec lui. Cet acte est beau & bien rempli, mais c'est le seul. Le troisieme n'est que le récit fait à Electre, du jugement qui les condamne elle & son frere à se donner la mort. Que restoit-il pour les deux derniers actes? La scène où Oreste, Electre & Pylade veulent mourir ensemble, & l'apparition d'Apollon pour les sauver, & dénouer l'intrigue. Il a donc fallu y ajouter, & quoi? le projet insensé, atroce, inutile, étranger à l'action, d'assassiner Hélène, & s'ils manquoient leur coup, de mettre le feu au palais: épisode absolument hors d'œuvre, & plus vicieux encore en ce qu'il détruit l'intérêt & change en horreur la pitié.

La grande ressource des poètes grecs étoit la reconnoissance, moyen fécond en mouvemens tragiques, sur-tout favorable au génie de leur théâtre, & sans lequel leurs plus beaux sujets, comme l'*Œdipe*, l'*Iphigénie en Tauride*, l'*Electre*, le *Cresphonte*, le *Philoctete* se seroient presque réduits à rien. Voy. RECONNOISSANCE.

Nos premiers poètes, comme le Sénèque des Latins, ne faisoient rien de mieux que de défigurer les poèmes des Grecs en les imitant; lorsqu'il parut un génie créateur qui, rejetant comme pernicieux tous les moyens étrangers à l'homme, les

oracles, la destinée, la fatalité, fit de la scène française le théâtre des passions actives & fécondes, & de la nature livrée à elle-même, l'agent de ses propres malheurs. Dès-lors le grand intérêt du théâtre dépendit du jeu des passions : leurs progrès, leurs combats, leurs ravages, tous les maux qu'elles ont causés, les vertus qu'elles ont étouffées comme dans leurs germes, les crimes qu'elles ont fait éclore du sein même de l'innocence, du fond d'un naturel heureux : tels furent, dis-je, les tableaux que présenta la tragédie. On vit sur le théâtre les plus grands intérêts du cœur humain combinés & mis en balance, les caractères oppoés & développés l'un par l'autre, les penchans divers combattus & s'irritant contre les obstacles, l'homme aux prises avec la fortune, la vertu couronnée au bord du tombeau, & le crime précipité du faite du bonheur, dans un abyme de calamités. Il n'est donc pas étonnant qu'une telle machine soit plus vaste & plus compliquée que les fables du théâtre ancien.

Pour exciter la terreur & la pitié dans le système ancien, que falloit-il ? On vient de le voir : une simple combinaison de circonstances, d'où résultât un événement pathétique. Pour peu que le personnage mis en péril allât au devant du malheur, c'étoit assez ; souvent même le malheur le cherchoit, le poursuivoit, s'attachoit à lui, sans que son ame y donnât prise ; & plus la cause du malheur étoit étrangère au malheureux, plus il étoit intéressant. Ainsi, dès la naissance d'Edipe, un oracle avoit prédit qu'il seroit parricide & incestueux, & en fuyant le crime il y étoit tombé. Ainsi, Hercule aveuglé par la haine de Junon, avoit égorgé sa femme & ses enfans : ainsi Oreste avoit été condamné par un dieu à tuer sa mere pour venger son pere. Rien de tout cela ne suppoit ni vice, ni vertu, ni caractère décidé dans l'homme jouet de la destinée ; & Aristote avoit raison de dire que la tragédie ancienne pouvoit le passer des mœurs. Mais ce moyen qui n'étoit qu'accessoire, est devenu le ressort principal. L'amour, la haine, la vengeance, l'ambition, la jalousie ont pris la place des dieux & du sort : les gradations du sentiment, le flux & le reflux des passions, leurs révolu-

tions, leurs contrastes ont compliqué le nœud de l'action, & répandu sur la scène des mouvemens inconnus aux anciens. La nécessité étoit un agent despotique dont les décrets absolus n'avoient pas besoin d'être motivés ; la nature au contraire a ses principes & ses loix ; dans le désordre même des passions, regne un ordre caché, mais sensible, & qu'on ne peut renverser sans que la nature qui se juge elle-même, ne s'aperçoive qu'on lui fait violence, & ne murmure au fond de nos cœurs.

On sent combien la précision, la délicatesse & la liaison des ressorts visibles de la nature les rend plus difficiles à manier que les ressorts cachés de la destinée. Mais de ce changement de mobiles naît encore une plus grande difficulté, celle de graduer l'intérêt par une succession continue de mouvemens, de situations & de tableaux de plus en plus terribles & touchans. Voyez dans les modeles anciens, voyez même dans les regles d'Aristote en quoi consistoit le tissu de la fable : l'état des choses dans l'avant-scène, un ou deux incidens qui amenoient la révolution & la catastrophe, ou la catastrophe sans révolution : voilà tout. Aujourd'hui, quel édifice à construire qu'un plan de tragédie, où l'on passe sans interruption d'un état pénible à un état plus pénible encore, où l'action, renfermée dans les bornes de la nature, ne forme qu'une chaîne ; où tous les événemens amenés l'un par l'autre, soient tirés du fond du sujet & du caractère des personnages ! Or, telle est l'idée que nous avons de la tragédie à l'égard de l'*intrigue*. Une fable tissée comme celle de *Polixette*, d'*Héraclius* & d'*Alzire* auroit, je crois, étonné Aristote : il eût reconnu qu'il y a un art au-dessus de celui d'Euripide & de Sophocle ; & cet art consiste à trouver dans les mœurs le principe de l'action.

Dans la tragédie moderne l'*intrigue* résulte non seulement du choc des incidens, mais du combat des passions ; & c'est par-là que dans l'attente de l'événement décisif, l'espérance & la crainte se succèdent & se balancent dans l'ame des spectateurs.

Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir absolument de l'intérêt sans certe alternative continue d'espérance & de crainte ;

la seule incertitude & l'attente inquiète, prolongées avec art, dans une action d'une grande importance, peuvent nous émouvoir assez: Edipe va-t-il être reconnu pour le meurtrier de son pere, pour le mari de sa mere, pour le frere de ses enfans, pour le fléau de sa patrie? Ce doute suffit pour remuer fortement l'ame des spectateurs. Ainsi tous les grands sujets du théâtre ancien se sont passés d'*intrigue*. Mais lorsqu'il n'y a eu rien à attendre du dehors, & qu'il a fallu soutenir par le jeu des passions & des caracteres une action de cinq actes, l'*intrigue* plus simple & mieux combinée, a demandé infiniment plus d'art. Voy. TRAGÉDIE.

La comédie grecque, dans ses deux premiers âges, n'étoit pas mieux intriguée que la tragédie: l'on en va juger par lesquelles de l'une des pieces d'Aristophane, & de l'une des plus célèbres; elle a pour titre *les chevaliers*.

Cléon, trésorier & général d'armée, fils de corroyeur, & corroyeur lui-même, arrivé par la brigade au gouvernement de l'état, actuellement en place & en pleine puissance, fut l'objet de cette satire, dans laquelle il étoit nommé, & représenté en personne.

Démofthene & Nicias, esclaves dans la maison où Cléon s'est introduit, ouvrent la scene: "Nous avons, disent-ils, un maître dur, homme colere & emporté, vieillard difficile & foudr (ce personnage, c'est le peuple); il y a quelque temps qu'il s'est avisé d'acheter un esclave corroyeur, intrigant, délateur fiéffé, ce fripon connoissant bien son vieillard, s'est étudié à le flatter, à le gagner, à le séduire. *Peuple d'Athenes*, lui dit-il, *reposez-vous après vos assemblées, buvez, mangez, &c.* Il s'est infinué dans les bonnes graces du vieillard, il nous pille tous, & il a toujours le fouet de cuir en main pour nous empêcher de nous plaindre. Ils veulent donc s'enfuir chez les Lacédémoniens, mais trouvant Cléon endormi & dans l'ivresse, ils lui volent ses oracles. Dans ces oracles il est dit, qu'un vendeur de boudin & d'andouilles succédera au vendeur de cuir. Nicias & Démofthene cherchent ce libérateur; Agatocrite (c'est le chaircutier), fort étonné du sort qu'on lui annonce, ne fait comment s'y prendre pour gouverner

l'état. "Pauvre homme! lui dit Démofthene, rien n'est plus facile; tu n'auras qu'à faire ton métier, tout brouiller, allécher le peuple, & le duper, voilà ce que tu fais. N'as-tu pas d'ailleurs la voix forte, l'éloquence impudente, le génie malin & la charlatanerie du marché? C'est plus qu'il n'en faut, crois-moi, pour le gouvernement d'Athenes. Ils l'opposent donc à Cléon sous la protection des chevaliers, & voilà un général d'armée & un marchand de fauciffes qui se disputent le prix de l'impudence & de la force des poumons. Il n'est point de crimes infâmes qu'ils ne s'imputent l'un à l'autre, & pour finir l'acte ils s'appellent réciproquement devant le sénat, où ils vont s'accuser.

Dans le second acte Agatocrite raconte ce qui s'est passé au tribunal des juges, où Cléon a été vaincu. Celui-ci arrive; nouveau combat d'impudence; & Cléon en appelle au peuple. Le peuple paroît en personne: "Venez, lui dit Cléon, mon cher petit peuple; venez, mon pere. Le vieillard gronde & paroît imbécille; les deux concurrens le caressent. Le peuple incline pour le vendeur de chair. Cléon a recours à ses oracles: Agatocrite lui oppose les siens. Le peuple consent à les entendre.

La lecture de ces oracles fait le sujet du troisieme acte. Le peuple paroît indécis. Cléon, pour dernière ressource, invite le peuple à un festin; Agatocrite lui en offre autant. Ce régal, où chacun présente au peuple les mets favoris, remplit le quatrieme acte. Agatocrite propose au peuple de fouiller dans les deux mannes où étoient les viandes; la sienne se trouve vuide; il a donné au peuple tout ce qu'il avoit: celle de Cléon est encore pleine. Le peuple indigné contre Cléon, veut lui ôter la couronne pour la donner à son rival; mais Cléon allégué un oracle de Delphes qui désigne son successeur. Il récite l'oracle, & à chaque trait de ressemblance il reconnoît qu'il s'accomplit: car, selon l'oracle, le digne successeur de Cléon doit être un homme vil, un vendeur de chair, un voleur, un pariure, un imposteur, &c. Alors Cléon s'écrie: "Adieu chere couronne, je te quitte à regret, un autre te portera, sinon plus grand voleur, du moins plus fortuné."

Dans le cinquieme acte Agatocrite à rajeuni le peuple: "Il est, dit-il, redevenu tel qu'il étoit du temps des Miltiades & des Aristides." Le peuple rajeuni paroît. Il a perdu la mémoire, il demande qu'on l'instruise des sottises qu'il a faites du temps de Cléon; Agatocrite les lui raconte: le peuple en rougit. Agatocrite l'interroge sur la façon dont il se comportera à l'avenir. Il répond; *En personne sage.* Agatocrite produit deux femmes qui sont les anciennes alliances de Lacédémone & d'Athenes, que Cléon retenoit captives, & on leur rend la liberté.

Indépendamment de la grossièreté, de la bassesse & de l'acreté satyrique de cette farce, très-utile d'ailleurs sans doute dans un état républicain, on voit combien l'*intrigue* en est bizarrement tissue; c'est la maniere d'Aristophane. La comédie du troisieme âge, celle de Ménandre, étoit mieux composée. Il falloit que l'*intrigue* en fût bien simple, puisque Térence, dont les pieces ne sont pas elles-mêmes fort intriguées, étoit obligé, en l'imitant, de réunir deux de ses fables pour en faire une, & que pour cela ses critiques l'appelloient un demi-Ménandre.

Plaute, si inférieur à Térence du côté de l'élégance, du naturel & de la vérité des mœurs, est supérieur à lui du côté de l'*intrigue*: son action est plus vive, plus animée & plus féconde en incidens comiques.

C'est le genre de Plaute que les espagnols semblent avoir pris, mais avec un fonds de mœurs différentes. Les italiens, à l'exemple des espagnols, & les anglois, à l'exemple des uns & des autres, ont chargé d'incidens l'*intrigue* de leurs comédies. Comme eux, nous avons été long-temps plus occupés du comique d'incidens, que du comique de mœurs: des fourberies, des méprises, des rencontres embarrassantes pour les fripons ou pour les dupes; voilà ce qui occupoit la scène; & Moliere lui-même, dans ses premieres pieces, sembloit n'avoir connu encore que ces sources du ridicule.

Mais lorsqu'une fois il eut reconnu que c'étoit aux mœurs qu'il falloit s'attacher, que la vanité, l'amour-propre, les prétentions manquées & les mal-adresses des fots, leurs foiblesses, leurs du-

peries, leurs méprises & leurs travers, les maladies de l'esprit & les vices du caractère, j'entends les vices méprisables, plus importants que dangereux, étoient les vrais objets d'un comique à la fois plaisant & salutaire; ce fut à la peinture & à la correction des mœurs qu'il s'attacha sérieusement, subordonnant l'*intrigue* aux caractères, & n'employant les situations qu'à mettre en évidence le ridicule humiliant, qu'il vouloit livrer au mépris. Dès lors l'*intrigue* comique ne fut que le tissu de ces situations risibles, où l'on s'engage par foiblesse, par imprudence, par erreur, ou par quelqu'un de ces travers d'esprit, ou de ces vices d'ame qui sont assez punis par leurs propres bévues, & par l'insulte qui les suit. C'est dans cet esprit & avec ce grand art que fut tissue l'*intrigue* de l'*Avare*, de l'*Ecole des femmes*, de l'*Ecole des maris*, de *George Dandin*, du *Tartuffe*, modèles effrayans, même pour le génie, & dont l'esprit & le simple talent n'approcheront jamais. (*M. Marmontel.*)

INTRINSEQUE, adj., *Gramm.*, ou appartenant à toute la substance du corps; c'est ainsi qu'il faut l'entendre dans les phrases des philosophes, où il est joint à *vertu*, à *qualité*, & où il est vuide d'idée.

Il a un sens plus déterminé dans les cas où il est appliqué à la valeur des objets; ainsi la valeur *intrinseque* d'un bijou d'or, c'est la matiere même, sans aucun égard à la façon. La valeur *intrinseque* d'une piece de monnoie, c'est le métal considéré relativement au grain de fin, & non au travail.

Ainsi la valeur *intrinseque* est celle des choses indépendamment de nos idées, &c.

INTRODUCTEUR des ambassadeurs, *Hist. cérémoniale*, *legatorum admissio præfectus*; c'est celui qui, entr'autres fonctions de sa charge, reçoit & conduit les ministres étrangers dans la chambre de leurs majestés & des enfans de France; ils s'adressent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de savoir au sujet du cérémonial.

Cette charge n'est établie dans ce royaume que de la fin du dernier siecle; & dans la plupart des autres cours, elle est confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeller *admissionales*, les in-

introductions des ambassadeurs. Ces officiers étoient connus des romains dans le troisième siècle : Lampride, dit d'Alexandre, qui monta sur ce trône en 208 : *quod salutareretur quasi unus de senatoribus, patente velo, admissionalibus remotis.* Il en est fait mention dans le code Théodosien, ainsi que dans Ammien Marcellin, liv. XV, cap. 8, où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Corippus, lib. III, de laudib. Justin; qui fut élu empereur en 518, donne à cet officier le titre de *magister.*

Uti latus princeps solium conscendit in altum,

Membraque purpurea præclusus veste locavit,

Legatos . . . iussos intrare magister.

(D. J.)

INTRODUCTIF, adj., *Jurisprud.*, se dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une contestation. On l'appelle *exploit introductif*, ou la *demande introductive*, parce que c'est ce qui a introduit la contestation. (A)

INTRODUCTION, f. f., *Jurisprud.*, signifie commencement; quand on dit depuis l'introduction de l'instance, c'est depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire. (A)

INTRONATI, *Hist. littéraire*, nom d'une académie de science en Italie. Voy. **ACADÉMIE**.

Les membres de cette académie se contenterent d'établir à sa naissance six loix fondamentales fort courtes : 1^o. prier; 2^o. étudier; 3^o. se réjouir; 4^o. n'offenser personne; 5^o. ne pas croire légèrement; 6^o. laisser dire le monde.

INTRUS, adj., *Jurisprud.*, est celui qui s'est emparé de quelque bien sans titre légitime.

Ce terme est principalement usité en matière bénéficiale, pour exprimer celui qui s'est mis en possession d'un bénéfice par voie de fait, sans institution légitime & canonique, ou sans avoir observé les formalités requises, par exemple, s'il n'a pas obtenu le *visa*.

Cette possession vicieuse est qualifiée d'*intrusion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'intrus de posséder le bénéfice. (A)

INTUITIF, adj., *Théolog.*, il se dit de la vision ou connoissance claire & distincte d'une chose. Les théologiens pro-

mettent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils font du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la vision *intuitive* de la majesté de Dieu, & la connoissance des mystères de la religion.

INTUS SUSCEPTION, f. f., *Physiq.* Voyez **JUXTA-POSITION**.

I N V

INVALIDE, adject., *Gramm.*, qui ne peut valoir. On dit, cette seule phrase marque que cet homme ne jouissoit pas de sa raison quand il a fait son testament, & elle suffit pour le rendre *invalidé*. Voilà une de ces circonstances sur lesquelles il a été impossible de statuer par la loi: le jugement de l'invalidité est en pareil cas tout abandonné au bon sens du juge.

INVALIDE, f. m., *Art milit.*, c'est dans le militaire un officier ou un soldat, qui ne peut plus servir par son âge ou par ses blessures, & qui a été reçu à l'hôtel des *invalides*. V. **HÔTEL DES INVALIDES**.

INVALIDES, *Hôtel des, Géog.*, vaste bâtiment à l'extrémité de Paris, où le roi loge & entretient quantité d'officiers & de soldats estropiés, qui ne sont plus en état de servir. Ce palais est une des institutions de Louis XIV que plusieurs nations ont imité. Plus de deux mille soldats & un grand nombre d'officiers y peuvent trouver une consolation dans leur vieillesse, & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins. Ce fut en 1671 que l'on jeta les fondemens de cet édifice dans la plaine de Grenelle, assez près de la rivière: l'autel & la chapelle sont magnifiques.

La voûte du sanctuaire offre des ouvrages de Noël Coypel, au sujet du mystère de la trinité, & de l'assomption de la sainte vierge. Les douze apôtres peints sur la première voûte du dôme, sont de Jouvenet; la gloire & les évangélistes de la seconde voûte, sont de la Fosse; les quatre chapelles dédiées aux quatre pères de l'église latine, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin & saint Grégoire, sont ornées de tableaux de la main des Boulogne & de Corneille, qui représentent les principales actions de la vie du saint, dont l'enlèvement au ciel se voit dans le fond de la voûte. Toutes ces peintures sont à fresque, & très-estimées.

Mais je n'entrerai pas dans les détails, on les trouvera dans Pigniol de la Force, & le temps les engloutira. (D. J.)

Addition à cet article. L'hôtel royal des Invalides, monument digne de la grandeur du monarque qui l'a fondé, est destiné à recevoir des soldats de deux espèces. Ceux qui par leur grand âge & la longue durée de leurs services ne sont plus en état d'en rendre ; & d'autres auxquels des blessures graves, la perte de quelque membre ou des infirmités ne permettent pas de soutenir la fatigue des marches, ni de faire le service soit en garnison, soit en campagne.

Parmi ceux de cette seconde classe, on doit distinguer les soldats dont les blessures sont de nature à les priver de tout exercice, d'avec d'autres qui ne pouvant s'y prêter qu'avec gêne, acquièrent cependant par l'habitude & par l'adresse qui naît de la nécessité, cette aptitude que l'on voit souvent dans des gens mutilés.

De deux soldats l'un a la jambe coupée, l'autre a une ankylose au genou ; ils sont également hors d'état de servir : le premier de deux autres a eu le bras emporté, le second a eu le bras cassé, on l'a guéri ; mais ce bras par déperdition de substance ou par accident dans la cure, est devenu roide ou plus court que l'autre ; il rend donc conséquemment le sujet incapable. Voilà quatre hommes que l'on juge digne des grâces du roi ; ils l'ont également bien servi, & pendant le même temps ; ils doivent être récompensés, cela est juste ; on leur ouvre à tous également la porte de l'hôtel, cela est mal.

Il est sans doute de la grandeur du roi d'assurer de quoi vivre à ceux qui l'ont servi ; mais il est aussi de sa sagesse de distinguer les temps, les circonstances, & de modifier les grâces.

Le plus grand des malheurs que la guerre entraîne après elle, est la consommation d'hommes ; le ministre n'est occupé que du soin de remplir par d'abondantes recrues tout ce que le fer, le feu, les maladies, la désertion laissent de vuide dans une armée. Trois campagnes enlèvent à la France toute cette jeunesse qu'elle a mis vingt ans à élever ; le tirage de la milice, les enrôlemens volontaires ou forcés dépeuplent les campagnes. Pourquoi ne pas employer les moyens qui se présentent de rendre quelques habitans à ces villages, où l'on ne

rencontre plus que des vieillards & des filles de tout âge ?

Quel inconvénient y auroit-il de statuer que tout soldat, cavalier, dragon de quarante-cinq ans & au-dessous, auquel ses services ou certaines blessures ont mérité l'hôtel, se retirât dans sa communauté ? Pourquoi ne pas faire une loi d'état qui oblige cet homme de s'y marier ?

L'auteur de l'esprit des loix dit que là où deux personnes peuvent vivre commodément, il s'y fait un mariage ; il ajoute que les filles par plus d'une raison y sont assez portées d'elles-mêmes, & que ce sont les garçons qu'il faut encourager.

Le soldat avec sa paie que le roi devra lui conserver, suivant son grade, & telle qu'il la recevoit à son corps, la fille avec le produit de son travail & de son économie, auront précisément ce qu'il faut pour vivre commodément ensemble : voilà donc un mariage.

Le soldat sera encouragé par la loi ou par le bénéfice attaché à l'exécution de la loi ; la fille est encouragée d'elle-même, par la raison que tout la gêne étant fille, & quelle veut jouir de la liberté que toutes les filles croient encore appercevoir dans l'état de femme.

Un homme dans un village avec cent livres de rente assurée, quelque infirme qu'il soit & hors d'état de travailler, se trouve au niveau de la majeure partie des habitans du même lieu, tels que manouvriers, bucherons, vigneron, tisserands & autres ; on estime le produit de leur travail dix sous par jour, on suppose avec assez de raison qu'ils ne peuvent travailler que deux cents jours dans l'année, le surplus comme les fêtes, les journées perdues aux corvées, celles que la rigueur des saisons ne permet pas d'employer au travail, les temps de maladie, tout cela n'entre point en compte ; & c'est sur le pié de deux cents jours par an seulement que le roi règle l'imposition que ces ouvriers doivent lui payer. Voilà donc déjà l'égalité de fortune établie entre le soldat & les habitans de la campagne.

On verra dans la suite de ce mémoire que le soldat, indépendamment du produit de quelque léger travail ou de quelque petit commerce dont il est le maître

de s'occuper fera plus riche & plus en état de bien vivre sans bras avec sa paie, que le paysan sans paie avec ses bras. Quelle est donc la fille qui refusera un soldat estropié, qui ne peut dans aucun cas être à la charge de sa femme ? Et quel est le soldat qui connoissant son état, ne croira pas qu'il y aura de la générosité dans le procédé d'une fille, qui vient ainsi en l'épousant s'offrir à partager avec lui son bien-être & ses peines ?

Je dis que cela peut faire de très-bons mariages, & voici l'utilité dont ils feront à l'état.

Ces gens mariés peupleront ; leurs garçons seront soldats nés ou miliciens de droit ; *ce sera la loi*, chaque enfant mâle recevra, à commencer du jour de la naissance jusqu'à celui de seize ans accomplis, une subsistance de deux sous par jour, ou trois livres par mois de la part de la communauté où il est né, & pour laquelle il doit servir. Ces trente-six livres par année que le soldat recevra pour chacun de ses fils, feront son bien-être, & le mettront en état de les élever. Il est étonnant combien parmi les gens de cette espèce, deux sous de plus ou de moins par jour procurent ou ôtent d'aïssance ; l'objet ne sera point à charge à la communauté, & chaque pere de famille croira voir dans l'enfant du soldat, le milicien qui empêchera quelque jour son fils de le devenir.

Au reste, il seroit désirable que cette dépense devint par la suite assez onéreuse pour exciter les plaintes de ceux qui la supporteront, & qu'elles fussent de nature à forcer l'état de venir à leur secours.

Toutes les nations se sont occupées de la population, les législateurs ont indiqué les moyens d'encourager les mariages, & on ne se souvient parmi nous de la loi qui accordoit des privilèges aux peres de douze enfans vivans, que parce que ces privilèges ne subsistent plus. Il est malheureux que le royaume qui se dépeuple visiblement tous les jours, ne s'aperçoive pas de cette espèce de pauvreté, la plus funeste de toutes, qui consiste à n'avoir que peu d'habitans ; ou bien si on sent cet état de dépérissement, pourquoi depuis très-long-temps ne s'est-on point occupé du soin de susciter des générations nouvelles ? Il ne manque en

France, si on ose risquer l'expression, que des fabriques d'hommes ; il en est peut-être trop de toutes autres espèces. Il faut donc faire des mariages, les multiplier, les encourager. Il faut donc commencer par marier ceux des sujets du roi, dont les effets de sa bonté & de sa justice le rendent plus particulièrement le maître ; les autres viendront ensuite, mais ils ne sont pas de mon sujet.

Il ne faut pas avoir recours au calcul pour prouver que la dépense de l'entretien d'un *invalidé*, dans un lieu quelconque du royaume, n'excedera pas celle qu'il occasionne dans l'hôtel ; ainsi cette nouveauté dans la forme de pourvoir aux besoins d'une partie des soldats, ne sera point à charge à l'état.

Le grand contredit de l'hôtel royal, est que tous les soldats qui y sont admis, sont autant d'hommes perdus pour l'état ; ils y entrent en entrant, jusqu'à l'espérance de se voir renaître dans une postérité ; on en voit peu se marier, on fait bien qu'il ne leur est pas impossible d'en obtenir la permission, mais rien ne les en sollicite ; d'ailleurs il est des cas où il ne suffit pas de permettre ; le mariage est nécessaire, son effet est le soutien des empires, il faut donc l'ordonner.

Seroit-il difficile de prouver que parmi tous les soldats *invalides*, existans actuellement à l'hôtel, ou détachés dans les forts, il ne s'en trouvoit plus d'un tiers en état d'être mariés ? & seroit-il plus difficile de se persuader qu'il y a plus de filles encore qui ne se marient pas, parce qu'il n'y a plus de maris pour elles, qu'il n'y a d'*invalides* propres au mariage.

Il est donc nécessaire de rapprocher promptement ces deux principes de vie ; il faut envoyer dans les communautés qui les ont vu naître, les soldats qui peuvent être mariés, tant ceux qui sont actuellement détachés de l'hôtel, que d'autres qui seront par la suite désignés pour s'y rendre.

Cette attention est indispensable : un soldat qui tomberoit dans un village éloigné de son pays natal, auroit de la peine à s'y établir ; il ne faut laisser à combattre aux filles que la forte d'antipathie naturelle pour les imperfections corporelles : il ne faut pas ajouter celle de s'allier à un inconnu.

Il est dans les habitations des campa-

gnes une honnêteté publique qui ne se rencontre presque plus que parmi eux ; ils sont tous égaux en privation de fortune , mais ils ont un sentiment intérieur qui n'autorise les alliances qu'entre gens connus.

La Tulipe en veut à ma fille , dira un paysan , j'en suis bien aise , il est de bonne race , il sera mon gendre : expression naïve du sentiment d'honneur.

On n'entre point dans le détail des moyens d'exécutions du projet , des privilèges à accorder aux *invalides* mariés , de la nécessité de les établir de préférence dans les villages voisins de la ville où ils sont nés , plutôt que dans la ville même ; ces raisons se découvrent sans les développer. On se contente donc d'avoir démontré la nécessité , la possibilité & l'utilité des mariages des soldats *invalides* qui peuvent les contracter.

J'ajouterai seulement que parmi tous les soldats , qui en dernier lieu sont partis pour aller attendre à Landau les ordres dont ils ont besoin pour être reçus à l'hôtel , plus de cent m'ont demandé s'il ne me seroit pas possible de leur faire tenir ce qu'ils appellent les *invalides* chez eux.

Si ce projet méritoit l'approbation du ministère , l'exécution en pourroit être très-prompte , & je garantirois , si la cour m'en confioit le soin , d'avoir fait en moins de trois mois la revue de tous les *invalides* détachés dans le royaume , de lui rendre compte de tous ceux qui seroient dans le cas du projet , & de les faire rendre promptemens à leur destination.

On sent bien qu'il faut une ordonnance du roi en forme de règlement pour cet établissement , mais on voit aisément aussi que les principales dispositions en sont répandues dans ce mémoire ; au surplus , si le ministre pour lequel ces réflexions sont écrites , en étoit désireux , je travaillerois d'après ses ordres un projet de l'ordonnance , & elle lui seroit bientôt rendue.

Objections faites par la cour. *J'ai peine à me persuader que la classe que vous établissez depuis quarante-cinq ans & au-dessous , pût fournir un tiers (d'invalides) qui fût propre au mariage.*

Réponses aux objections. Dans un arrangement quelconque , la fixation appa-

rente n'est pas toujours le terme de son étendue : aussi n'y auroit-il aucun inconvénient à prendre dans la classe de quarante à cinquante , ce qui manqueroit dans celle au-dessous de quarante-cinq , le préjugé qu'un soldat est plus vieux & plus usé qu'un autre homme de pareil âge , avoit déterminé à ne pas outre-passer quarante-cinq ans ; mais ce préjugé est comme tous les autres , il subsiste sans être plus vrai ; & l'on voit tous les jours des soldats qui ont trente ans de service , plus frais & mieux portans que bien des ouvriers qui n'ont jamais quitté le lieu de leur naissance.

La force & la santé sont le partage de l'exercice & de la sobriété , comme la foiblesse & la maladie le sont de l'inaction & de la débauche. Dans tous les états , on trouve des hommes forts & bien portans , de foibles & d'infirmes.

Objection. *Il y en auroit de cet âge , qui accoutumés au célibat , préféreroient d'y rester , & on ne pourroit charitablement se refuser à leurs desirs.*

Réponse. Après avoir posé pour principe que chaque sujet est à l'état , ce que chaque membre est au corps , & que sans se rendre coupable du crime de leze société , un particulier ne peut séparer son intérêt de la nation ; je demande la permission de faire deux questions , & d'y répondre. Qu'est-ce que le célibat ? Qu'est-ce que la charité ?

Le célibat ne peut être une vertu ; car son exacte observation , loin de contribuer au bonheur public qui est le terme de toutes les vertus , prépare lourdement la ruine d'un empire.

La charité est une vertu chrétienne qui consiste à aimer Dieu par-dessus tout , & son prochain comme soi-même. Ce n'est pas outrager l'être suprême que de forcer le prochain à multiplier le nombre des créatures faites à l'image de la divinité , car ces créatures ainsi multipliées , en présenteront plus d'objets à la charité.

Au reste , la législation & la politique n'ayant & ne devant avoir d'autre but que la grandeur de la nation , elles ne peuvent adopter le sentiment que le célibat soit un état plus parfait que le mariage : si ce que l'on vient de dire est vrai , il sera donc prouvé que l'on ne blesse aucun principe en se refusant au

desir que marque un homme de garder le célibat.

Mais pourquoi n'est-il pas de mon sujet de parler de l'encouragement qu'on lui donne ? S'il m'étoit permis de m'expliquer sur le malheur qui résulte de ce que l'état veut bien se porter héritier des citoyens qui n'en veulent pas connoître d'autres, je dirois que cette funeste facilité que l'on trouve à doubler son revenu en perdant le fonds, énerve le courage, étonne tous les traits de l'industrie, rend d'abord inutile, & bientôt après à charge à la patrie, celui qui vient de contracter avec elle, & qu'enfin elle étouffe tous les germes de vie, qui heureusement éclos, peupleroit l'état & le rendroit florissant.

Objection. D'autres rendus dans leurs communautés, ne trouveroient point à s'y établir, quelqu'envie qu'ils pussent en avoir. Ne seroit-il pas à craindre qu'une partie de ceux qui s'y marieroient ne s'ennuyassent bien vite d'un genre de vie pour lequel ils n'étoient plus faits, & qu'alors ils n'abandonnassent leurs femmes & leurs enfans.

Réponse. Par-tout où il est des filles, par-tout on les trouve disposées au mariage, parce que tout les en sollicite en tout temps ; l'esclavage dans l'adolescence, l'amour-propre & celui de la liberté dans la jeunesse, l'envie d'avoir & de jouir dans l'âge mûr, la crainte du ridicule & de la sorte de mépris attaché au titre humiliant de *vieille fille* : voilà bien des motifs de quitter un état où la nature sur des besoins, est perpétuellement en procès avec les préjugés.

Sur quoi seroit donc fondé le refus que seroit une fille d'épouser un soldat *invalide* qui sera du même village ou du hameau voisin ? Ce sera donc sur la crainte qu'un pareil mari, accoutumé depuis long-temps à une vie licentieuse, ne vint à se dégoûter d'un genre de vie trop uniforme, & n'abandonnât sa femme & ses enfans.

Si le soldat marié renonce aux principes de l'honneur, & s'il devient sourd aux cris de la nature, qui dit sans cesse d'aimer & de protéger sa femme & ses enfans, les dispositions de la loi l'empêcheront de s'écarter de son devoir. Dans le cas d'abandon de ce qu'il peut avoir de plus cher, la loi le déclarera déchu des

graces du roi ; sa paie lui sera ôtée en entier, sans aucune espérance d'y pouvoir être rétabli ; & la totalité de cette paie sera dévolue à la femme si elle a quatre enfans & au-dessus ; les trois quarts, si elle a trois enfans ; la moitié si elle en a deux, & le quart seulement si elle n'a point d'enfans : voilà la femme rassurée, & le mari retenu.

Il n'y a donc pas lieu de craindre que le soldat renonce à une vie douce & tranquille pour faire le métier de vagabond & d'homme sans aveu : genre de vie humiliant par lui-même, & qui le priveroit sans retour du sort heureux qu'il tient de la bonté & de la justice du roi.

Objection. Ce seroit donc une imposition réelle sur les communautés, que de les charger de deux sous qui seroient donnés à chaque garçon du moment de sa naissance ? & comme vous désignez par état cet enfant pour le service du roi, ne seroit-il pas juste que S. M. pourvût à sa subsistance ?

Réponse. Les villes ou communautés n'ont jamais rien reçu pour le milicien qui leur est demandé ; non seulement elles le donnent *gratis*, mais elles le fournissent de tout à leurs frais, à l'exception de l'habit qui est donné par le roi. On a donc par cet usage été déterminé à proposer que les deux sous de subsistance fussent payés par la communauté pour laquelle l'enfant est destiné à servir. Il est vrai dans le fait que cette imposition pourroit être à charge à une communauté ; & il est constant d'ailleurs qu'elle ne seroit point égale, car l'exécution du projet peut, par un effet du hasard, conduire plusieurs soldats dans le village où ils sont nés, & n'en ramener aucun dans un autre.

On parera à l'inconvénient en chargeant la province de pourvoir à cette dépense, qu'elle imposera sur elle-même : les collecteurs des deniers royaux dans chaque lieu, en feront l'avance *par mois* au soldat, & il leur en sera tenu compte à chaque quartier par le receveur des tailles : c'est la forme la plus simple.

Si le roi se chargeoit de cette dépense, les particuliers contribuables en seroient-ils pour cela déchargés ? Quand les besoins relatifs à l'objet militaire augmentent, l'extraordinaire des guerres demande

mande de plus gros fonds au trésor royal ; ils y sont portés par les receveurs généraux des finances qui les reçoivent des receveurs des tailles , auxquels ils ont été faits par les collecteurs qui les ont perçus en augmentation sur chaque habitant de la communauté ; on n'a donc proposé que d'abrèger la forme. (*Article de M. Collet , commissaire des guerres.*)

INVALIDITE, f. f., *Gramm. Jurisprud.*, qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontre l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonstration.

* **INVARIABLE**, adj., *Gramm.* qui n'est point sujet au changement : il se prend au physique & au moral. On dit sa fanté est *invariable*. Le cours des astres est *invariable*. Cela n'est pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application de ce terme à l'homme l'est bien moins encore. Il n'y a personne qui soit *invariable* dans ses opinions, dans ses jugemens, dans ses sentimens. L'*invariabilité* absolue ne convient qu'à Dieu, & à la matière en général, si toutefois il y a quelque chose de réel à quoi ce mot abstrait puisse convenir ; c'est une question qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en présente au premier coup d'œil.

* **INVASION**, f. f., *Gramm. & Art milit.*, c'est l'action violente & subite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invasion* vient d'*envahir*. Les colonies descendues du nord ont *envahi* ces provinces plus d'une fois.

INVECTIVE, f. f., *Gramm. & Morale*, discours injurieux & violent adressé à quelque personne. Il ne faut point *invectiver*. Il usoit d'*invectives* contre les absens. Il se dit aussi des choses ; tous nos écrivains modernes *invectivent* contre le luxe ; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité ; mais on les laisse dire : on n'en est pas moins fastueux, ni plus croyant.

INVENTAIRE, f. m., *Jurispr.*, signifie en général un état & une description de quelque chose.

On fait un *inventaire* des titres d'un trésor ou chartrier ; ces sortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une manière authentique, ou simplement comme actes privés.

Tome XVIII. Part. II.

Inventaire d'une succession, est une énumération & une description des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un défunt.

Il est quelquefois précédé d'une opposition de scellé ; mais on peut aussi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de scellé.

Entre majeurs cet acte peut de leur consentement être fait sous signature privée.

Mais lorsqu'il y a des mineurs ou des absens, ou que l'on veut s'en servir contre des tiers, il doit être fait solennellement & par des officiers publics.

A Paris on prend deux notaires ; hors de Paris, il suffit d'un notaire & deux témoins.

Dans quelques endroits ce sont les juges ou des commissaires qui ont droit de faire les *inventaires* solennels.

L'*inventaire* est un acte conservatoire, qui se fait pour constater les biens & droits d'une succession ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt ; tels que le survivant des conjoints, les héritiers du précédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquisition des parties, aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, si ce n'est dans le cas où le roi ou le public y seroient intéressés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt ; mais par le dernier règlement, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'instruire des forces de la succession, & déterminer ensuite la qualité qu'ils doivent prendre.

L'ordonnance donne à la veuve & aux héritiers trois mois pour faire *inventaire*, & quarante jours pour délibérer, c'est à dire, que pendant ce temps on ne peut pas les forcer de prendre qualité, mais on provoque quelquefois ce délai selon les circonstances ; & quand on n'est pas poursuivi pour prendre qualité, on peut en tout temps faire *inventaire* ; il est cependant beaucoup mieux de le faire le plutôt qu'il est possible, & même quand il y a des absens ou des créanciers, de

faire mettre le scellé afin de prévenir tout soupçon de recelé & divertissement.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers présomptifs*, ou d'*habiles à se dire & porter héritiers*; & la veuve *habile à se dire & porter commune*. Cependant quand on est bien sûr de l'état d'une succession ou communauté de biens, & que l'on est déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité sans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il est quelquefois libre de faire *inventaire* ou non, mais il y a des cas où il est nécessaire; savoir,

1°. Lorsqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*.

2°. Quand le survivant des conjoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

3°. Quand il y a des mineurs, il est à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas de don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le survivant de faire *inventaire*.

5°. Lorsqu'il y a des effets mobiliers substitués, dont il doit être fait emploi.

Lorsqu'il y a un exécuteur testamentaire, c'est à sa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'*inventaire* se fait au lieu du domicile du défunt; s'il y a des meubles ailleurs, on les fait inventorier par les officiers des lieux, à moins que l'*inventaire* ne soit commencé à Paris, auquel cas les commissaires & notaires qui font l'*inventaire*, peuvent le continuer par droit de suite par-tout où il y a des meubles.

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie seroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & si c'est devant ou après midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y sont présents doivent signer sur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une espèce de préface qu'on appelle l'*intitulé*, qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquisitions; ensuite on énonce les meubles, la vaisselle d'argent, les titres & papiers.

Il est d'usage de faire priser les meubles par un huissier ou par des experts à mesure qu'on les inventorie, cependant il y a des endroits où l'on ne fait pas de prisee.

On range les titres & papiers par liasse & par cote, & on les désigne de même dans l'*inventaire*.

Les dettes actives & passives doivent aussi être déclarées.

Le survivant des pere & mere qui est tuteur de les enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'est-à-dire avec le fubrogé tuteur ou curateur de mineurs, dont la fonction ne consiste qu'à assister à l'*inventaire*.

On fait ordinairement clore l'*inventaire* en justice trois mois après qu'il est parachevé. Cette formalité est nécessaire dans quelques coutumes pour empêcher la continuation de communauté; dans celles qui n'en parlent point, il suffit de faire un *inventaire* fidèle.

L'*inventaire* se fait aux frais communs de ceux qui acceptent la succession & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne soit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles, ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de constater l'état de la succession, on fait un procès-verbal de carence. Voyez la loi *scimus* ou code de jure *deliberandi*; le titre des scellés & inventaires, livre IV; le par-fait notaire, livre XII, chap. j. (A)

INVENTAIRE DE PRODUCTION, *Jurispr.*, est une pièce d'écriture contenant l'énumération & description des pièces que chaque partie produit, en exécution de quelque réglemeut, dans un procès ou instance appointée.

On arrange ces pièces par liasses, suivant l'ordre qui leur convient, & chaque liasse est cotée par une lettre de l'alphabet.

L'*inventaire de production* se fait dans le même ordre; on commence par tirer les inductions de chaque pièce d'une même cote, & ensuite on déclare que, pour justifier de ce qui a été dit, on produit tant de pièces; savoir, &c. ensuite on désigne la cote ou lettre, sous laquelle ces pièces sont produites.

Cet *inventaire* se fait tant par le demandeur que par le défendeur, par l'appellant & par l'intimé. *V. l'ordonn. de 1667, tit. XI. art. 33. (A)*

INVENTION, f. f., *Arts & Sciences*, terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on découvre d'utile ou de curieux dans les arts, les sciences, & les métiers. Ce terme est assez synonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on ne permettra de les confondre ici, sans répéter les choses curieuses que le lecteur doit lire préalablement au mot **DÉCOUVERTE**.

Nous sommes redevables des *inventions* au temps, au pur hasard, à des conjonctures heureuses & imprévues, à un instinct mécanique, à la patience du travail & à ses ressources.

Ce n'est point aux recherches des gens qu'on appelle dans le monde *gens d'esprit*; ce n'est point à des philosophes spéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouve dans les xiiij & xiv siècles. Elles furent le fruit de cet instinct de mécanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la philosophie. *L'invention* de secourir la vue affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *besicles*, est de la fin du xiiij siècle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina: les Vénitiens posséderent, dans le même siècle, le secret des miroirs de cristal. La faïence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faenza: les meules qui agissent par le secours du vent, sont à peu près du même temps. *L'invention* du papier fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du xiv siècle. Corneille parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant *l'invention* de l'imprimerie. C'est ainsi que les prémices des arts ont été heureusement découverts, & souvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les arts, n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à présent. Toutes ces choses ont été découvertes grossièrement, ou par parties, & ont été amenées insensiblement à une plus grande perfection. C'est ce qui paroît du moins des *inventions* dont

nous venons de parler; & c'est ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la boussole, de l'imprimerie, des horloges, des moulins, des telescopes, & de tant d'autres.

Je passe sous silence les découvertes dans les sciences, qui ont pu être préparées par les travaux des siècles précédens; ce sujet seroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne sont que des opinions anciennes, présentées de nouveau sous des faces plus lumineuses. De telles discussions seroient d'ailleurs peu susceptibles de démonstrations; je me contenterai d'observer, pour ne point sortir des arts, qu'il a fallu une suite plus ou moins longue de temps pour perfectionner les *inventions*, qui dans des siècles grossiers, étoient originairement le produit du hasard, ou du génie mécanique.

Guttemberg n'imagina que les lettres mobiles sculptées en relief sur le bois & sur le métal. Ce fut Schœffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le secret de jeter en fonte les caractères; & l'on sait combien cet art a été perfectionné depuis Schœffer.

Que ce soit Goya, marinier natif de Melis, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui aient trouvé l'usage de la boussole dans le xij siècle; cette découverte est dans le même cas que celle de l'imprimerie. On ne fut d'abord qu'entendre l'aiguille aimantée sur du liège à la surface de l'eau; ensuite on vint à la suspendre sur un pivot dans une boîte qui étoit suspendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une rose de carton ou de tôle, sur laquelle on a tracé un cercle divisé en 32 parties égales, pour marquer les 32 ars, avec un autre cercle concentrique, divisé en 360 degrés, & qui sert à mesurer les angles & les écarts de la boussole.

L'invention des moulins à vent (peut-être originaire d'Asie) n'a fait une fortune brillante, que quand la géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entièrement de la théorie des mouvemens composés.

Combien de siècles se sont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Ctesibius, qui fit vraisemblablement la première horloge à rouage, &

qui floriffoit vers l'an 613 de Rome, jusqu'à la dernière pendule faite en Angleterre par Graham, ou en France par Julien le Roi? Les Huyghens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y font-ils pas exercés?

J'en pourrois dire presque autant des lunettes d'approche, depuis Mélius jusqu'à Dom Noël, bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par hasard depuis environ trois siècles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en rose ou en brillant, que nos lapidaires exécutent aujourd'hui? L'usage & la grande pratique les ont instruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur servent de compas. C'est d'après la 47^e proposition du premier livre d'Euclide, qu'ils sont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuse en losanges, triangles, facettes, & biseaux pour la briller, en lui donnant tout ensemble autant d'éclat que de jeu.

Ainsi les hommes heureusement nés qui ont eu une parfaite connoissance de la mécanique, ont profité des esquisses grossières des premières inventions, & les ont portées peu-à-peu par leur sagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le temps enfante les présens qu'il nous fait, l'industrie peut hâter, si j'ose parler ainsi, le terme de son accouchement. Combien de siècles se sont écoulés, pendant lesquels les hommes ont marché sur la soie, avant que d'en connoître l'usage, & en composer leur parure? La nature a sans doute dans les magasins des trésors d'un aussi grand prix, qu'elle nous réserve au moment que nous l'attendrons le moins; soyons toujours à portée d'en profiter.

Souvent une invention jette de grandes lumières sur celle qui la précède, & quelques-unes sur celle qui doit la suivre. Je ne dis pas que l'invention soit toujours féconde en elle-même: les grands fleuves ne se forment pas toujours les uns des autres; mais les inventions qui n'ont point d'analogie ensemble, ne sont pas pour cela stériles, parce qu'elles multiplient les secours, & se reproduisent sous mille moyens qui abrègent les travaux de l'homme.

Mais il n'est rien de plus flatteur que l'invention, ou la perfection des arts qui tendent au bonheur du genre humain. De telles inventions ont cet avantage sur les entreprises de la politique, qu'elles sont le bien commun, sans nuire à personne. Les plus belles conquêtes ne sont arrosées que de sueurs, de larmes & de sang. L'inventeur d'un secret utile à la vie, tel que seroit celui de la dissolution de la pierre dans la vessie, n'auroit point à redouter les remords inséparables d'une gloire mêlée de crimes & de malheurs. Par l'invention de la boussole & de l'imprimerie, le monde s'est étendu, embelli & éclairé. Qu'on parcoure l'histoire: les premières apothésos ont été faites pour les inventeurs: la terre les adora comme les dieux visibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils soient sensibles à l'honneur de leurs découvertes; c'est la dernière chose dont l'homme puisse se déposséder. Thalès, après avoir trouvé en quelle raison est le diamètre du soleil au cercle décrit par cet astre autour de la terre, en fit part à un particulier qui lui offrit pour récompense, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda seulement de lui conserver l'honneur de sa découverte. Ce sage de la Grèce, pauvre & comblé d'années, fut insensible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injustice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reste, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, sauront joindre recherches à observations, théorie profonde à expériences, enrichiront sans cesse les inventions, les découvertes déjà faites, & auront la gloire d'en préparer de nouvelles.

L'Encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (ouvert du tom. III,) "l'Encyclopédie fera l'histoire des richesses de notre siècle en ce genre; elle la fera & à ce siècle qui l'ignore, & aux siècles à venir qu'elle mettra sur la voie pour aller plus loin. Les découvertes dans les arts n'auront plus à craindre de se perdre dans l'oubli; les faits seront dévoilés au philosophe, & la réflexion pourra simplifier & éclairer une pratique aveu-

Mais pour le succès de cette entreprise, il est nécessaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puissante & soutenue, contre les injustices ; les persecutions, & les calomnies de ses ennemis. (D. J.)

INVENTION, *Rétorique*, c'est la recherche & le choix des pensées, des raisons, dont l'orateur doit se servir, des lieux qu'il doit traiter. L'invention est le premier des devoirs de l'orateur : Cicéron qui la regardoit de cet œil, avoit composé quatre livres sur ce sujet, dont il ne nous reste que deux, & peut-être les moins intéressans.

Quoiqu'il en soit, les maîtres de l'art conviennent que l'invention ne consiste pas à trouver facilement les pensées qui peuvent entrer dans un discours. Cette facilité manque à peu de personnes, pour peu qu'on ait l'esprit cultivé par la lecture, & l'on pêche beaucoup plus souvent par excès, que par défaut d'abondance. Mais l'invention proprement dite, consiste à choisir entre les pensées qui se présentent, celles qui sont les plus convenables au sujet que l'on traite, les plus nobles, & les plus solides, à retrancher celles qui sont fausses ou frivoles, ou triviales ; à considérer le temps, le lieu où l'on parle ; ce qu'on se doit à soi-même, & ce qu'on doit à ceux qui nous écoutent. (D. J.)

INVENTION, f. f., *Belles-Lettres. Poésie*. Pour concevoir l'objet de la poésie dans toute son étendue, il faut oser considérer la nature comme présente à l'intelligence suprême. Alors tout ce qui, dans le jeu des élémens, dans l'organisation des êtres vivans, animés, sensibles, a pu concourir, soit au physique, soit au moral, à varier le spectacle mobile & successif de l'univers, est réuni dans le même tableau. Ce n'est pas tout : à l'ordre présent, aux vicissitudes passées se joint la chaîne infinie des possibles, d'après l'essence même des êtres, & non-seulement ce qui est, mais ce qui seroit dans l'immenité du temps & de l'espace, si la nature développoit jamais le trésor inexplicable des germes que le tout-puissant a renfermé dans son sein. C'est ainsi que Dieu voit la nature ; c'est ainsi que, selon sa faiblesse, le poète doit la contempler. S'emparer des causes secondes ; les faire agir dans la pensée, selon

les loix de leur harmonie ; réaliser ainsi les possibles ; rassembler des débris du passé ; hâter la fécondité de l'avenir ; donner une existence apparente & sensible à ce qui n'est encore & ne sera peut-être jamais que dans l'essence idéale des choses : c'est ce qu'on appelle *inventer*. Il ne faut donc pas être surpris si l'on a regardé le génie poétique comme une émanation de la divinité même, *ingenium cui sit, cui mens divinius* ; & si l'on a dit de la poésie qu'elle sembloit disposer les choses avec le plein pouvoir d'un Dieu : *videtur sane res ipsas velut alter Deus condere* ; on voit par-là combien le champ de la fiction doit être vaste, & combien l'inventeur qui s'élance dans la carrière des possibles laisse loin de lui l'imitateur fidele & timide qui peint ce qu'il a sous les yeux.

Ramenons cependant à la vérité pratique ces spéculations transcendentes. Tout ce qui est possible n'est pas vraisemblable : tout ce qui est vraisemblable n'est pas intéressant. La vraisemblance consiste à n'attribuer à la nature que des procédés conformes à ses loix & à ses facultés connues ; or cette prescience des possibles ne s'étend guere au-delà des faits. Notre imagination devancera bien la nature à quelques pas de la réalité ; mais à une certaine distance, elle s'égarera & ne reconnoît plus le chemin qu'on lui fait tenir. D'un autre côté, rien ne nous touche que ce qui nous approche ; & l'intérêt tient aux rapports que les objets ont avec nous-mêmes : or des possibles trop éloignés n'ont plus avec nous aucun rapport, ni de ressemblance ni d'influence. Ainsi le génie poétique ne fût-il pas limité par sa propre faiblesse & par le cercle étroit de ses moyens, il le seroit par notre manière de concevoir & de sentir. Le spectacle qu'il donne est fait pour nous ; il doit, pour nous plaire, se mesurer à la portée de notre vue. On reproche à Homère d'avoir fait des hommes de ses dieux ; au moins il ne devoit pas en faire des icélerats. Ovide, pour nous rendre sensible le palais du dieu de la lumière, n'a-t-il pas été obligé de le bâtir avec des grains de notre fable les plus luisans qu'il a pu choisir ? Inventer, ce n'est donc pas se jeter dans des possibles auxquels nos sens ne peuvent atteindre ;

c'est combiner diversément nos perceptions, nos affections, ce qui se passe au milieu de nous, autour de nous, en nous-mêmes.

Le froid copiste, je l'avoue, ne mérite pas le nom d'*inventeur*; mais celui qui découvre, saisit, développe dans les objets ce que n'y voit pas le commun des hommes, celui qui compose un tout idéal intéressant & nouveau d'une assemblage de choses connues, ou qui donne à un tout existant une grace, une beauté nouvelle, celui-là, dis-je, est poète, ou Corneille & Homère ne le font pas.

L'histoire, la scène du monde, donne quelquefois les causes sans les effets, quelquefois les effets sans les causes, quelquefois les causes & les effets sans les moyens, plus rarement le tout ensemble, Il est certain que plus elle donne, moins elle laisse de gloire au génie. Mais en supposant même que le tissu des événements soit tel, que la vérité dérobe à la fiction le mérite de l'ordonnance, pourvu que le poète s'applique à donner aux mœurs, aux descriptions, aux tableaux qu'il imite, cette vérité intéressante qui persuade, touche, captive & saisit l'âme des lecteurs; ce talent de reproduire la nature, de la rendre présente aux yeux de l'esprit, suffira pour élever l'imitateur au-dessus de l'historien, du philosophe, & de tout ce qui n'est pas poète

Si la matière de la poésie étoit la même que celle de l'histoire, dit Castelvetro, elle ne seroit plus une ressemblance; mais la réalité même; & c'est d'après ce sophisme qu'il refuse le nom de poète à celui qui, comme Lucain, s'attache à la vérité historique.

Affurément si le poète ne faisoit dire & penser à ses personnages que ce qu'ils ont dit & pensé réellement, ou selon l'histoire; par exemple, si l'auteur de *Rome sauvée* avoit mis dans la bouche de Catilina les harangues même de Saluste, & dans la bouche du consul des morceaux pris de ses oraisons, il ne seroit poète que par le style. Mais si, d'après un caractère connu dans l'histoire ou dans la société, l'auteur invente les idées, les sentimens; le langage qu'il lui attribue; plus il persuade qu'il ne sent pas, & plus il excelle dans l'art de feindre. Nous croyons tous avoir entendu ce que disent

les acteurs de Molière, nous croyons les avoir connus; c'est le prestige de sa composition, & c'est à force d'être poète qu'il fait croire qu'il ne l'est pas. Montagne donne le même éloge à Térénce. "Je le trouve admirable, dit-il, à représenter au vif les mouvemens de l'âme & la condition de nos mœurs. A toute heure nos actions me rejettent à lui. Je ne puis le lire si souvent que je n'y trouve quelque beauté & grace nouvelle."

Aussi les sujets les plus favorables, comme les plus critiques, sont quelquefois ceux que la nature a placés le plus près de nous, mais que nous voyons, comme on dit, sans les voir, & dont l'imitation réveille en nous le souvenir par l'attention qu'elle attire. Je dis, *les plus favorables*, parce que la ressemblance en étant plus sensible, & le rapport avec nous-mêmes plus immédiat, plus touchant, nous nous y intéressons davantage: je dis aussi, *les plus critiques*, parce que la comparaison de l'objet avec l'image étoit plus facile, nous sommes des juges plus éclairés & plus sévères de la vérité de l'imitation.

Ce qu'appréhendent les spéculateurs, c'est que la gloire de l'*invention* ne manque au génie du poète, & afin qu'il ne soit pas dit qu'il n'a rien mis du sien dans sa composition, ils l'ont obligé à ne prendre des historiens & des anciens poètes que les faits, & à changer les circonstances des temps, des lieux & des personnes. C'est à ce déguisement facile & vain qu'on attache le mérite de l'*invention*, le triomphe de la poésie; & tandis qu'on attribue à un plagiaire adroit toute la gloire du poète, on refuse le titre de poète aux géorgiques de Virgile, & à tout ce qui ne traite que des sciences & des arts. *Non v'habendo il poeta, parte niuna par laquelle si possi vantare d'essere poeta*, dit Castelvetro, quand même il seroit inventeur, ajoute-t-il; car alors il n'auroit fait que découvrir la vérité qui étoit dans la nature des choses. Il seroit artiste, philosophe excellent; mais il ne seroit pas poète. Voilà où conduit une équivoque de mots, quand les idées n'ont pour appui qu'une théorie vague & confuse. "La poésie est une ressemblance; dont tout ce qui a son modèle dans l'histoire ou dans la nature, n'est pas de

la poésie. Ainsi raisonne Castelvetro. Quintilien avoit le même préjugé, quand il croyoit devoir placer Lucain au nombre des rhéteurs plutôt qu'au nombre des poètes. Scaliger s'y est mépris d'une autre façon, en n'accordant la qualité de poète à Lucain que parce qu'il a écrit en vers, & en faveur de quelques incidens merveilleux dont il a orné son poëme. Ces critiques auroient dû voir que la difficulté n'est pas de déplacer & de combiner diversement des faits arrivés mille fois, comme un massacre, une tempête, un incendie, une bataille, & tous ces événemens si communs dans les annales de la malheureuse humanité; mais de les rendre présents à la pensée par une peinture fidelle & vivante. C'est-là le vrai talent du poète & le mérite de Lucain. Il ne falloit pas beaucoup de génie pour imaginer que la femme de Caton, qu'il avoit cédée à Hortensius, vint après la mort de celui-ci supplier Caton de la reprendre; mais que l'on me cite dans l'antiquité un tableau d'une ordonnance plus belle & plus simple, d'un ton de douleur plus rare & plus vrai, d'une expression plus naturelle & plus singulière en même temps que ce triste & pieux hyménéé.

C'est aussi le talent de peindre qui caractérise le poëme didactique, & qui le distingue de tout ce qui ne fait que décrire sans imiter.

Le Tasse se laissant aller au préjugé que je viens de combattre, définit la poésie, *l'imitation des choses humaines*, & se trouve par-là obligé d'en exclure un des plus beaux morceaux de Virgile: *ne poeta Virgilio describendoci i conslumi, e le leggi, e le guerre dell' api*. Mais bientôt il franchit les limites qu'il vient de prescrire à la poésie, & lui donne pour objet la nature entière. Voilà donc les géorgiques de Virgile rétablies au rang des poëmes. Et le moyen de leur refuser ce titre, quand même elles seroient réduites aux préceptes les plus simples, & n'y eût-il que la manière dont ces préceptes y sont tracés! Que Virgile prescrive de laisser sécher au soleil les herbes que le soc déracine,

Pulverulenta coquat maturis salibus aestas,
d'enlever le chaume, après la moisson,

Sustulervis fragiles calamos silvanque sonantem,
de le brûler dans le champ même,
Atque levem stipulam crepitantiâns urere flammis,
de faire paître les blés en herbe, s'ils pouffent avec trop de vigueur,
Luxuriam segetum tenerâ depascit in herbâ.

Quel coloris, quelle harmonie! Voilà cette poésie de style, cette invention de détail qui seule mériteroit aux géorgiques le nom de *poëme inimitable*; & si Castelvetro demande à quel titre? Je répondrai, parce que tout s'y peint; & si ce n'est point assez des images détachées, je lui rappellerai ces descriptions si belles du printemps, de la vie rustique, des amours des animaux, &c. tableaux peints d'après la nature. Toutefois n'allons pas jusqu'à prétendre que la poésie de style, qui fait le mérite essentiel du poète didactique, l'éleve seule au rang des poëmes où *l'invention* domine. Il y a plus de génie dans l'épifode d'Orphée que dans tout le reste du poëme des géorgiques; plus de génie dans une scène de Britannicus, du Misantrope, ou de Rodogune, que dans tout l'art poétique de Boileau.

Les divers sens qu'on attache au mot *d'invention* sont quelquefois si opposés, que ce qui mérite à peine le nom de *poëme* aux yeux de l'un, est un poëme par excellence au gré de l'autre. D'un côté l'on refuse à la comédie le génie poétique, parce qu'elle imite des choses familières, & qui se passent au milieu de nous. De l'autre, on lui attribue la gloire d'être plus inventive que l'épopée elle-même. *Tantum abest ut comedia poëma non sit, ut pend omnium est primum est verum existimem. In eo enim facta omnia est materia quaesita tota* (Sal.). Ainsi chacun donne dans l'excès. Je suis bien persuadé qu'il n'y a pas moins de mérite à former dans la pensée les caractères du Misantrope & du Tartuffe, qu'à imaginer ceux d'Ulysse, d'Achille & de Nestor; mais pour cela Molière est-il plus vraiment poète qu'Homère?

Que le sujet soit pris dans l'ordre des faits ou des possibles, près de nous ou loin de nous, cela est égal quant à *l'invention*; mais ce qui ne l'est pas, c'est que le fonds en soit heureux & riche:

de-là dépend la facilité, l'agrément du travail, le courage & l'émulation du poète, & souvent le succès du poème.

Il est possible que l'histoire, la fable, le société vous présentent un tableau disposé à souhait; mais les exemples en sont bien rares. Le sujet le plus favorable est toujours foible & défectueux par quelque endroit. Il ne faut pas se laisser décourager aisément par la difficulté de suppléer à ce qui lui manque; mais aussi ne faut-il pas se livrer avec trop de confiance à la séduction d'un côté brillant.

Un poème est une machine dans laquelle tout doit être combiné pour produire un mouvement commun. Le morceau le mieux travaillé n'a de valeur qu'autant qu'il est une pièce essentielle de la machine, & qu'il y remplit exactement sa place & sa destination. Ce n'est donc jamais la beauté de telle ou telle partie qui doit déterminer le choix du sujet. Dans l'épopée, dans la tragédie, le mouvement que l'on veut produire, c'est une action intéressante, & qui dans son cours repande l'illusion, l'inquiétude, la surprise, la terreur & la pitié. Les premiers mobiles de l'action chez les Grecs, ce sont communément les dieux & les destins; chez nous, les passions humaines; les roues de la machine, ce sont les caractères; l'intrigue en est l'enchaînement; & l'effet qui résulte de leur jeu combiné, c'est l'illusion, le pathétique, le plaisir & l'utilité. On dira la même chose de la comédie, en mettant le ridicule à la place du pathétique: ainsi de tous les genres de poésie, relativement à leur caractère, & à la fin qu'ils se proposent. On n'a donc pas inventé un sujet lorsqu'on a trouvé quelques pièces de cette machine, mais lorsqu'on a le système complet de sa composition & de ses mouvemens.

Il faut avoir éprouvé soi-même les difficultés de cette première disposition pour sentir combien sont frivoles & puérilement importunes ces règles dont on étourdit les poètes, d'inventer la fable avant les personnages, & de généraliser d'abord son action avant d'y attacher les circonstances particulières des temps, des lieux & des personnes. Peut-on vouloir réduire en méthode la marche de l'imagination, & la rencontre accidentelle

& fortuite des idées? Il est certain que s'il se présente aux yeux du poète une fable anonyme qui voit intéressante, il cherchera dans l'histoire une place qui lui convienne, & des noms auxquels l'adopter; mais falloit-il abandonner le sujet de Ciana, de Brutus, de la mort de César, parce qu'il n'y avoit à changer ni les noms, ni l'époque, ni le lieu de la scène? Il est tout simple que les sujets comiques se présentent sans aucune circonstance particulière de lieu, de temps & de personnes; mais combien de sujets héroïques ne viennent dans l'esprit du poète qu'à la lecture de l'histoire? Faut-il, pour les rendre dignes de la poésie, les dépouiller des circonstances dont on les trouve revêtus? Je veux croire, avec Lebossu, qu'Homère, comme Lafontaine, commença par inventer la moralité de ses poèmes, & puis l'action, & puis les personnages. Mais supposons que de son temps on fût par tradition qu'au siège de Troie les héros de la Grèce s'étoient disputé une esclave, qu'un sujet si vain les avoit divisés, que l'armée en avoit souffert, & que leur réconciliation avoit seule empêché leur ruine; supposons qu'Homère eût dit à lui-même: *Voilà comme les peuples sont punis des folies des rois: il faut faire de cet exemple une leçon qui les étonne.* Si c'étoit ainsi que lui fût venu le dessein de l'Iliade, Homère en seroit-il moins poète, l'Iliade en seroit-elle moins un poème, parce que le sujet n'auroit pas été conçu par abstraction, & dénué de ses circonstances? En vérité les arts de génie ont assez de difficultés réelles, sans qu'on leur en fasse de chimériques. Il faut prendre un sujet comme il se présente, & ne regarder qu'à l'effet qu'il est capable de produire. Intéresser, plaire, instruire, voilà le comble de l'art; & rien de tout cela n'exige que le sujet soit inventé de telle ou de telle façon.

Il y a pour le poète, comme pour le peintre, des modèles qui ne varient point. Pour se les retracer fidèlement il faut une imagination vive & rien de plus: pour les peindre, il suffit de savoir manier la langue, qui est à la fois le pinceau & la palette de la poésie. Mais il y a des détails d'une nature mobile & changeante, dont le modèle ne tient pas - l'artiste alors est obligé de peindre d'a

près le miroir de la pensée, & c'est là qu'il est difficile de donner à l'imitation cet air de vérité qui nous séduit & qui nous enchante. Aussi la peinture & la sculpture préfèrent-elles la nature en repos à la nature en mouvement, & cependant elles n'ont jamais qu'un moment à saisir & à rendre; au lieu que la poésie doit pouvoir suivre la nature dans ses progrès les plus insensibles, dans ses mouvemens les plus rapides, dans ses détours les plus secrets. Virgile & Racine avoient supérieurement ce génie inventeur des détails: Homère & Corneille les possédoient au plus haut degré le génie inventeur de l'ensemble. Mais un don plus rare que celui de l'invention, c'est celui du choix. La nature est présente à tous les hommes, & presque la même à tous les yeux. Voir n'est rien; discerner est tout: & l'avantage de l'homme supérieur sur l'homme médiocre, est de mieux saisir ce qui lui convient.

L'auteur du poème sur l'art de peindre a fait voir que la belle nature n'est pas la même dans un Faune que dans un Apollon, & dans une Vénus que dans une Diane. En effet, l'idée du beau individuel dans les arts varie sans cesse, par la raison qu'elle n'est point absolue, & que tout ce qui dépend des relations doit changer comme elles. Qu'on demande à ceux qui ont voulu généraliser l'idée de la belle nature, quels sont les traits qui conviennent à un bel arbre? pourquoi le peintre & le poète préfèrent le vieux chêne brisé par les vents, brûlé, mutilé par la foudre, au jeune orme dont les rameaux forment un si riant ombrage? pourquoi l'arbre déraciné qui couvre la terre de ses débris.

*Sporgendo a terra le sue spoglie ecclse,
Mostrando al sol la sua squallida sterpe.*

(Dante.)

Pourquoi cet arbre est plus précieux au peintre & au poète que l'arbre qui, dans la vigueur, fait l'ornement des bords qui l'ont vu naître? M. Racine le fils distingue dans l'imitation deux sortes de vrai, le simple & l'idéal. "L'un, dit-il, imite la nature telle qu'elle est, l'autre l'embellit." Cela est clair; mais il y ajoute un vrai composé, ce qui n'est plus si facile à entendre; car chacun des traits répandus dans la nature étant le vrai simple, & leur assemblage étant le vrai idéal,

quel sera le vrai composé si ce n'est le vrai idéal lui-même? Un mendiant se présente à la porte d'Eumée, voilà le vrai simple: ce mendiant est Ulysse, voilà le vrai idéal ou composé ces deux termes sont synonymes.

"Le vrai idéal rassemble des beautés que la nature a dispersées." Je le veux bien. Maintenant à quel signe les reconnoître? Où est le beau? Ou n'est-il pas? Voilà le nœud qu'il falloit dénouer. Voy. BEAU.

L'idée de grandeur & de merveilleux que M. Racine attache au vrai idéal, & la nécessité dont il est, dit-il, dans les sujets les plus simples, ne nous éclaire pas davantage. Il pose en principe, que le poète doit parler à l'ame & l'enlever; & il en conclut qu'on ne doit pas employer le langage de la poésie à dire des choses communes.

Il y a des choses qu'on est las de voir, & dont l'imitation est usée: voilà celles qu'il est bon d'éviter. Mais il y a des choses communes sur lesquelles nos esprits n'ont jamais fait que voltiger sans réflexion, dont le tableau simple & naïf peut plaire, toucher, émouvoir. Le poète qui a su les tirer de la foule, les placer avec avantage, & les peindre avec agrément, nous fait donc un plaisir nouveau; & pour nous causer une douce surprise, ce vrai n'a besoin d'aucun mélange de grandeur ni de merveilleux. Dans le fait, si M. Racine le fils exclut de la poésie les choses communes & simplement décrites, qu'est-ce donc à son avis que les détails qui nous charment dans les *Georgiques* de Virgile? Lorsqu'un des bergers de Théocrite ôte une épine du pied de son compagnon, & lui conseille de ne plus aller nuds piés. ce tableau ne nous fait aucun plaisir, je l'avoue; mais est-ce à cause de sa simplicité? non: c'est qu'il ne réveille en nous aucune idée, aucun sentiment qui nous plaise. L'Idylle de Gesner, où un berger trouve son pere endormi, n'a rien que de très-simple; cependant elle nous plaît, parce qu'elle nous attendrit. Ce n'est point une nature prise de loin, c'est la pitié d'un fils pour un pere, & heureusement rien n'est plus commun. Lorsqu'un des bergers de Virgile dit à son troupeau:

*Ite, meæ, felix quondam pecus, ite
capellæ:*

*Non ego vos posthac, viridi projectus in
antro,*

Dumosa penlere procul de rupe vilebo.

Ces vers, le plus parfait modèle du style pastoral, nous font un plaisir sensible, & cependant où en est le merveilleux ? c'est le naturel le plus pur ; mais ce naturel est intéressant, & la simplicité même en fait le charme.

Le vrai simple n'a donc pas toujours besoin d'être relevé, ennobli par des circonstances prises çà & là. Mais en le surpassant, au moins faut il savoir à quel caractère les distinguer pour les recueillir ; & cette nature idéale est un labyrinthe dont Socrate lui seul nous a donné le fil. "Pensez-vous, disoit-il à Alcibiade, que ce qui est bon ne soit pas beau ? N'avez-vous pas remarqué que ces qualités se confondent ? La vertu est belle dans le même sens qu'elle est bonne.... La beauté des corps résulte aussi de cette forme qui constitue leur bonté ; & dans toutes les circonstances de la vie le même objet est constamment regardé comme beau, lorsqu'il est tel que l'exige sa destination & son usage. „ Voilà précisément le point de réunion de la bonté & de la beauté poétique, le parfait accord du moyen qu'on emploie avec la fin qu'on se propose. Or, les vues dans lesquelles opere la poésie ne sont pas celles de la nature : la bonté, la beauté poétique n'est donc pas la beauté, la bonté naturelle. Ce qui même est beau pour un art, peut ne l'être pas pour les autres ; la beauté du peintre ou du statuaire peut être ou n'être pas celle du poète, & réciproquement ; selon l'effet qu'ils veulent produire. Enfin, ce qui fait beauté dans un poème, ou dans tel endroit d'un poème, devient un défaut même en poésie, dès qu'on le déplace & qu'on l'emploie mal-à-propos. Il ne suffit donc pas, il n'est pas même besoin qu'une chose soit belle dans la nature, pour qu'elle soit belle en poésie ; il faut qu'elle soit telle que l'exige l'effet qu'on veut opérer. La nature, soit dans le physique, soit dans le moral, est pour le poète comme la palette du peintre, sur laquelle il n'y a point de laides couleurs. Le rapport des objets avec nous-mêmes, voilà le principe de la poésie : l'intention du poète, voilà sa règle, & l'abrégé de toutes les règles.

“ Il n'est pas bien mal-aisé, me dira-

t-on, de savoir l'effet qu'on veut opérer ; mais le difficile est d'en inventer, d'en saisir les moyens. „ Je l'avoue : aussi le talent ne se donne-t-il pas. Démontrer dans la nature les traits dignes d'être imités, prévoir l'effet qu'ils doivent produire, c'est le fruit d'une longue étude ; les recueillir, les avoir présents, c'est le don d'une imagination vive ; les choisir, les placer à propos, c'est l'avantage d'une raison saine & d'un sentiment délicat. Je parle ici de l'art & non pas du génie : or, toute la théorie de l'art se réduit à savoir quel est le but où l'un veut atteindre, & quelle est dans la nature la route qui nous y conduit. Avec le moins obtenu le plus, c'est le principe des beaux arts comme celui des arts mécaniques.

L'intention immédiate du poète est d'intéresser en imitant : or, il y a deux sortes d'intérêt, celui de l'art & celui de la chose, & l'un & l'autre se réduisent à l'intérêt personnel. Voyez ci-devant INTÉRÊT. (M. Marmontel.)

INVERLOCHY, Géogr., petite ville d'Ecosse, fortifiée par Guillaume III & où l'on entretient une garnison. On l'appelle autrement le Fort-Guillaume ; elle est située dans la province de Lochaber, au bord d'un grand lac, à 32 lieues d'Edimbourg, 120 lieues N. O. de Londres. Long. 12, 26 ; lat. 57, 8. (D. J.)

INVERNESS ou INNERNESS, *Nes-sum*, Géogr., ville d'Ecosse, avec un havre & un château sur une colline, où les rois d'Ecosse ont fait autrefois leur résidence. Cromwel y fit bâtir une citadelle pour tenir en bride les Ecossois septentrionaux. C'est près de cette ville qu'est le château de Culloden, fameux par la bataille donnée entre le roi d'Angleterre, & le prince Edouard, prétendant à ce royaume, le 16 avril 1746. Ce dernier, après des prodiges de valeur, fut obligé de céder au nombre, & exposé aux plus grands dangers, après avoir passé la *Ness*, il entra dans d'affreux déserts, sans provisions, toujours sur le point d'être pris par les ennemis. Il se sauva enfin, déguisé en fille, dans le Lochaber, où il évita, comme par miracle, d'être découvert par des espions qui le virent sans le connoître. Il profita de deux vaisseaux Malouins équipés par le roi de France à ses dépens, pour favoriser la fuite, &

arriva le 29 septembre à Roscoff, près de Saint-Malo, accompagné de plusieurs compagnons de sa fortune. Nic. de la Croix, *Tom. II, pag. 28. Long. 13, 58, lat. 57, 36, à 34 lieues d'Edimbourg, 130 N. O. de Londres. (C)*

INVERSE, ou CONVERSE, f. f., Logique & Mathématiques. C'est ainsi que les logiciens nomment une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet, & l'attribut d'une proposition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont observé que la vérité de la directe n'emportoit pas toujours celle de la *converse*; & ils ont donné là dessus quatre règles, relatives à autant d'especes de propositions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propositions universelles affirmatives; parce qu'elles sont presque les seules qui aient lieu dans les sciences exactes, & que les mêmes réflexions pourront s'appliquer aux trois autres especes, à l'aide de quelques changemens aisés à suppléer.

Cette règle porte: que de telles propositions ne peuvent se *convertir* universellement, que quand le sujet est aussi étendu que l'attribut.

On a élevé dans plusieurs livres élémentaires de mathématique, différentes questions sur les *converses*, suivies de décisions, souvent opposées, & appuyées de part & d'autre sur des exemples mal développés. La source de ces embarras dans une matiere aussi susceptible de clarté, est sans doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occasionnellement, ont voulu tirer des conséquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui sont ici la *nature* & les *parties* des propositions de mathématique pure. Ces propositions sont toutes conditionnelles; c'est-à-dire, que leur attribut ne convient au sujet que sous une certaine condition, différente de ce sujet envisagé plus abstraitement. Il y a donc trois parties très-distinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique: le *sujet* qui est un être exprimé d'une manière trop universelle pour que l'attribut de la proposition puisse lui convenir dans tous les cas possibles, mais auquel il ne manque pour cet effet que d'être rendu plus particulier

par une seule qualité déterminante; l'*hypothese*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au sujet; & la *these* enfin ou la qualité qu'on assure convenir au sujet dès que l'hypothese l'a rendu assez particulier pour cela.

Qu'il me soit permis d'illustrer cette sous-division que j'exige dans la première partie de toute proposition, par l'exemple de celle que mettent les métaphysiciens dans la cause complete de tout effet. Un effet est toujours exactement simultanée à sa cause complete, c'est-à-dire, à la collection de tout ce qui est requis pour qu'il parvienne à l'existence: & si l'on a accoutumé de regarder l'effet comme postérieur à sa cause, c'est parce qu'on entend communément par ce dernier terme, un cause incomplete, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de son effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occasion*, & qu'on distingue expressément du reste. Cette comparaison est d'autant plus légitime, que, même dans la géométrie, dont les objets sont des quantités coexistantes, on est en usage de commencer souvent l'hypothese des théoremes par des adverbes de temps, tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorsque*; & de mettre quelquefois la these au futur, *alors on aura*, &c.

Mais voici une considération qui fera mieux sentir encore la nécessité de distinguer trois parties dans toute proposition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propositions visiblement *converses* l'une de l'autre, & qu'on les distribue seulement en deux parties, l'hypothese & la these, on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propositions, à l'aide d'un simple renversement de l'autre; & il faudra toujours conserver dans leurs deux hypotheses quelque chose qui leur est commun, & qui ne peut passer ni dans la these de l'une, ni dans celle de l'autre. Ce sont ces qualités communes aux deux hypotheses, que j'en détache, pour former ce que je nomme le *sujet*.

Nous sommes à présent en état de rectifier la définition qui est à la tête de cet article, & de dire, que quand deux propositions ont un même sujet, mais que l'hypothese & la these de l'une sont un échange mutuel de leurs fonctions pour

former l'autre proposition, elles sont dites *converses* l'une de l'autre; & que la plus importante des deux, ou bien celle que l'on met la première, parce qu'elle peut se démontrer plus aisément sans le secours de l'autre, que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là, se nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propositions & de leurs *converses*.

Sujet commun. Tout ce qui a les qualités *A, B, C, &c.*

<i>Directe.</i>	{	<i>Hyp.</i> S'il possède encore la qualité <i>R.</i>
		<i>Thèse.</i> Il possédera aussi la qualité <i>S.</i>
<i>Converse.</i>	{	<i>Hyp.</i> S'il possède encore la qualité <i>S.</i>
		<i>Thèse.</i> Il possédera aussi la qualité <i>R.</i>

Je ferai à présent beaucoup plus aisément compris dans ce que j'avois à observer sur les différentes questions dont on a embrouillé cette matière, & sur quelques autres règles contre lesquelles péchent la plupart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

Première question. Tout théorème a-t-il une *converse* ?

Je me croirois dispensé d'une réponse, si des auteurs très-applaudis d'ailleurs, n'avoient pas prétendu le contraire, en s'appuyant par exemple de la 32^e. proposition d'Euclide; que par cette raison, je vais exprimer ici à ma manière: *dans toute figure rectiligne où il y a précisément trois côtés, la somme des angles vaut deux droits.* La *converse* en est à présent aisée à trouver: *dans toute figure rectiligne, où la somme des angles vaut deux droits, il y a précisément trois côtés.*

On voit ici, que pour avoir mes trois parties, j'ai été obligé de substituer la définition au défini, parce que ce dernier renfermoit sous un seul mot, les qualités qui devoient appartenir au sujet, avec celle qui le constituoit l'hypothèse. C'est ce que l'on est souvent obligé de faire; & c'est-là sans doute ce qui a empêché jusqu'à présent les auteurs d'apercevoir cette distinction.

Seconde question. Tout théorème universellement vrai, a-t-il une *converse* universellement vraie ?

Oui, pourvu que l'hypothèse soit

aussi étendue que la thèse. Un des principaux auteurs qui ont soutenu la *négative*, s'étant fait fort sur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également son parallélogramme, sans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en soit la diagonale: je ferai peut-être plaisir à ses lecteurs, en leur indiquant trois manières de rendre ce théorème universellement *convertible*. Premièrement en *généralisant l'hypothèse*, c'est-à-dire, en l'étendant à toutes les droites qui passent par le point d'intersection des deux diagonales, ou en *particularisant la thèse*, ce qui auroit lieu si on disoit que le parallélogramme est coupé en deux parties égales & semblables, ou seulement en deux triangles; ou enfin en *décomposant l'idée de diagonale*, comme nous avons décomposé dans la première question l'idée de triangle, ce qui donneroit l'énoncé que voici: *Toute droite qui passe par le sommet d'un des angles d'un parallélogramme, si elle passe aussi par le sommet de l'angle opposé, elle coupera ce parallélogramme en deux parties égales.* On me proposa une fois l'exemple suivant à convertir: *Tout polygone inscriptible au cercle, s'il est équilatéral, il est aussi équiangle;* & je la rendis *convertible* en généralisant l'hypothèse, c'est-à-dire, en disant: *si ces côtés alternatifs sont égaux.* On remarquera en passant, que c'est seulement dans les théorèmes dont la thèse n'est pas plus étendue que l'hypothèse, qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette thèse.

Je dois aussi un mot à ceux qui donnent dans l'excès opposé, & qui répondent à la question présente par l'affirmative, sans y mettre aucune restriction sur l'étendue de la thèse relativement à l'hypothèse; mais qui croient y suppléer en distinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les savans de tous les siècles ayant pris plaisir à rendre leurs propositions aussi universelles qu'il leur étoit possible, & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre science que ce fût, il en est arrivé que presque toutes les propositions de cette science ont eu des hypothèses aussi étendues que leurs the-

ses, & par conséquent des *converses* aussi vraies qu'elles; ce qui a porté quelques esprits peu profonds à conclure par une induction précipitée, qu'il suffisoit qu'une proposition certaine eût pour objet quelque branche des mathématiques pour que sa *converse* fût certaine aussi; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théorèmes dont la *converse* étoit fautive, ou ils n'y ont pas fait attention, ou ils ont attribué cette fausseté à la malhabileté de l'auteur, qui avoit pris pour *converse* d'une proposition, ce qui ne l'étoit pas précisément. Une conséquence naturelle de leur opinion a été, qu'on ne pouvoit se dispenser entièrement de démontrer les *converses*; erreur qui leur est commune avec toutes les personnes qui, n'ayant pas naturellement l'esprit net, n'y ont pas un peu suppléé par l'étude de la philosophie.

Troisième question. La même proposition a-t-elle plusieurs *converses* toutes aussi vraies qu'elle?

Je répondrai encore une fois en distinguant: le choix des qualités dont on veut composer l'hypothèse & la thèse étant une fois déterminé, il n'est plus possible de *convertir* la proposition de plus d'une manière; mais, si l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la thèse de la directe, on pourroit varier de plusieurs manières l'expression de cette directe, & par conséquent l'expression & le fond même de sa *converse*; savoir, en tirant du sujet pris selon l'acception commune, tantôt une qualité & tantôt une autre, pour en former ce que j'appelle l'hypothèse. A présent, si l'on me demande quelles règles doit suivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il destine à former l'hypothèse de la directe, je répondrai en général, qu'il doit préférer celle qui, devenue thèse à son tour, formera la *converse* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une règle plus particulière: quand on a une classe de théorèmes, qui ne diffère qu'à un seul égard, on doit choisir pour hypothèse la qualité qui constitue cette différence, de sorte que le sujet soit absolument le même dans toutes ces propositions & dans toutes leurs *converses*. Outre l'uniformité qui résulte de l'observation de cette maxime, ce qui offre plus

de commodité à l'attention & à la mémoire, on en retirera encore l'avantage de pouvoir toujours, sans aucune étude, démontrer les *converses* de ces sortes de propositions, par une méthode générale qui sera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je préfère, si dans celui que j'ai allégué à l'occasion de la première question, à la place des nombres *trois & deux*, dont l'un est dans l'hypothèse & l'autre dans la thèse, on met les nombres 4 & 4, ou 5 & 6, ou 6 & 8, ou 7 & 10, &c. ou généralement a & $2a-4$; ce qui fournira des théorèmes sur la somme des angles d'un quadrilatère, d'un pentagone, & généralement d'un polygone quelconque.

Quatrième question. Convient-il de faire suivre chaque théorème par une *converse*?

La symétrie le demanderoit: mais premièrement, comme les mathématiques s'étendent tous les jours, sans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appliquent, il faut, dans ce siècle sur-tout, sacrifier cet avantage à celui de la brièveté, quand on prévoit que ces *converses* n'auroient aucune utilité considérable: nous devons imiter la sage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un temps où l'objet des mathématiques étoit mille fois moins vaste qu'à présent, a su cependant se borner aux *converses* dont il avoit besoin pour démontrer ses principaux théorèmes, sans qu'on ait lieu de soupçonner un si grand génie d'avoir agi de la sorte par incapacité. En second lieu, on est bien forcé, sur-tout dans les mathématiques mixtes, d'abandonner souvent le projet d'insérer certaines *converses* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonstration. Il est bien plus aisé de descendre des causes aux effets, que de remonter des effets aux causes. Le nombre des causes combinées dont on cherche le résultat, étant arbitraire, ce nombre est connu & aussi petit que l'on veut; au lieu que celui des effets devant être puilé dans la nature, sous peine de se perdre dans des conclusions chimériques, ce nombre nous est souvent inconnu par l'imperfection de nos sens, & même il est souvent trop considérable pour les forces de notre entendement: sans ces deux obstacles, rien n'empêcheroit que nous ne pussions

acquérir sur les causes physiques des lumières aussi certaines que celles dont nous jouissons à l'égard de la géométrie pure ; savoir, en employant la voie d'exclusion pour découvrir les *converses* en physique, comme on le fait ordinairement en géométrie pour les démontrer : mais comment mettre en usage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations complètes, & que la réjection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens ? Ceci nous mène tout naturellement à la question suivante.

Cinquième question. Quelle méthode doit on mettre en usage pour la démonstration des *converses* ?

On peut les démontrer d'une manière qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorsqu'on est assez heureux pour trouver sans efforts un moyen considérablement plus abrégé ou plus élégant que celui sur lequel on a fondé la certitude de ces directes ; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire usage ceux qui n'ont pas le génie ou le loisir nécessaire pour faire mieux ; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité, vu la relation qu'elles mettent entre les démonstrations des propositions *converses* l'une de l'autre.

Pour rendre la première méthode applicable à un théorème donné, il faut à ce théorème en joindre un autre dont le sujet soit le même, mais dont l'hypothèse & la thèse soient précisément l'opposé de celles de ce premier. Cette seconde directe étant démontrée, ce qui est ordinairement fort aisé à celui qui a déjà démontré la première ; il faut démontrer la *converse* de cette première, en disant simplement que si elle n'avoit pas lieu, la seconde directe seroit fautive, & démontrer la *converse* de la seconde, en avertissant seulement que si elle n'étoit pas vraie, la première directe ne le seroit pas non plus. Quoique cette méthode soit fort connue, j'espère qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule, en considération de la règle que j'ai donnée en répondant à la troisième question, vu que cette règle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera

aussi aux réflexions que je joindrai à la formule.

Première directe. Dans tout sujet qui a les qualités *A, B, &c.* si la quantité *p* est égale à la quantité *q*, la quantité *r* sera égale à la quantité *s*.

Seconde directe. Dans tout, &c. si *p* n'est pas égal à *q*, *r* ne sera pas égal à *s*.

Première converse. Dans tout, &c. si *r* est égale à *s*, *p* sera égal à *q*.

Démonstration. Si *p* & *q* étoient inégaux, *r* & *s* le seroient aussi par la seconde directe ; mais *r* & *s* sont supposées égales, donc *p* & *q* ne sauroient être inégaux.

Seconde converse. Dans tout, &c. si *r* n'est pas égal à *s*, *p* ne sera pas égal à *q*.

Démonstration. Si *p* & *q* étoient égaux, *r* & *s* le seroient aussi par la première directe ; mais *r* & *s* sont supposées inégales, donc *p* & *q* ne sauroient être égaux.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'inégalité prise abstraitement, & les raisonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la distribue souvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité* ; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converses* au lieu de deux : si, dit-on, $p = q$, on aura $r = s$; si $p > q$, on aura $r > s$; & si $p < q$, on aura $r < s$, & réciproquement.

On peut même diviser l'inégalité d'une manière plus déterminée encore, & en quelque façon plus positive, en lui substituant séparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par l'exemple des valeurs de la somme des angles des divers polygones : cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit démontrer sur un même modèle & d'une manière précise ; mais dont toutes les *converses* se démontrent dans un instant par l'idée indéterminée d'inégalité : c'est ainsi qu'Euclide auroit sans doute démontré en un seul mot la *converse* du théorème favori de Pythagore en la plaçant après les propositions 12^e & 13^e du second livre, dont il auroit pu aussi démontrer les *converses* en même temps dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonstration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine son premier livre.

Par rapport à la seconde méthode que j'ai annoncée, elle consisteroit à don-

ner, dès le commencement du traité, la *converse* de chaque axiome, & à démontrer ensuite la *converse* de chaque théorème par la même chaîne de conséquences qu'on auroit employées pour démontrer le théorème direct, en substituant à chaque conséquence sa *converse*, & en y faisant des *converses* précédentes le même usage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la dernière directe. C'est encore ainsi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 48^e proposition dont nous venons de parler, en citant la 13^e proposition & un corollaire de la 38^e au lieu de la 14^e & de la 41^e, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonstration de la 47^e.

Si je n'ai point fait mention dans tout ceci des *converses* problèmes, c'est que j'ai présumé qu'on préféreroit une seule règle générale, quoique plus embarrassante dans l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulières sur les problèmes, que j'en ai déjà fait sur les théorèmes. Cette règle est aisée à imaginer & à retenir; réduisez le problème que vous avez en main sous la forme du théorème, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés sur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converses*, & présentez enfin ces *converses* sous la forme de problèmes. (*M. le Sage fils, citoyen de Geneve, dont il a déjà été parlé au moi GRAVITÉ.*)

INVERSE, adj., *Algebre & Arithm.* On applique ce mot à une certaine manière de faire la règle de trois ou de proportion, qui semble être renversée, ou contraire à l'ordre de la règle de trois directe. Voyez REGLE.

Dans la règle de trois directe, les termes étant rangés suivant leur ordre naturel, le premier terme est au second, comme le troisième est au quatrième, c'est-à-dire, que si le second est plus grand ou plus petit que le premier, le quatrième est aussi plus grand ou plus petit que le troisième dans la même proportion. Mais dans la règle *inverse*, le quatrième terme est autant au-dessus du troisième, que le second est au-dessous du premier. Exemple. On dit dans la règle de trois directe: si trois toises de bâtiment coûtent vingt livres, combien en coûteront six, c'est-à-dire, 3: 20:: 6: x?

on trouvera quarante livres; mais dans l'*inverse*, on dit: si vingt ouvriers font dix toises de bâtiment en quatre jours, en combien de temps quarante les feront-ils

ou. ou. jours. jours.

c'est-à-dire, 20: 40:: x: 4? on trouvera en deux jours. Voyez REGLE DE TROIS. Chambers. (E)

Méthode *inverse* des FLUXIONS, est ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. Voyez INTÉGRAL.

Raison & proportion *inverse*. Voyez RAISON & PROPORTION.

INVERSE, *Musiq.* Voy. RENVERSE, *Musiq.* (F. D. G.)

INVERSION, f. f. terme de Grammaire qui signifie renversement d'ordre: ainsi toute *inversion* suppose un ordre primitif & fondamental; & nul arrangement ne peut être appelé *inversion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit en jusqu'ici qu'un langage sur l'*inversion*; on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Batteux s'est élevé contre le sentiment universel, & a mis en avant une opinion, qui est exactement le contraire de l'opinion commune: il donne pour ordre fondamental un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la règle originelle de toutes les langues: il déclare directement ordonnées des phrases où tout le monde croyoit voir l'*inversion*; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'ordre primitif.

La discussion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle se trouve aujourd'hui étayée par les suffrages de deux écrivains qui en tirent des conséquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent sur cette base leur système d'enseignement, l'un dans la *Mécanique des langues*, & l'autre dans son *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction*.

L'unanimité des grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobstant la diversité des temps, des idiomes & des vues qui ont dû en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue des trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils

lui rendent ; mais il ne s'agit point ici de compter les voix sans peser les raisons ; il faut remonter à l'origine même de la question, & employer la critique la plus exacte qu'il sera possible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement servir comme de boussole aux procédés grammaticaux des langues. C'est apparemment le plus sûr & même l'unique moyen de déterminer en quoi consistent les *inversions*, quelles sont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produisent, & quelles conséquences il en faut tirer par rapport à la manière d'étudier ou d'enseigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'usage ; & cette marche est le résultat de la diversité des vues que la construction usuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la succession analytique des idées, se prêter à la succession pathétique des objets qui intéressent l'ame, & ne pas négliger la succession euphonique des sons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit suivre tout à la fois, s'il est possible, & qu'elle doit sacrifier l'un à l'autre avec intelligence, lorsqu'ils se trouvent en contradiction ; mais par rapport à la grammaire, dont on prétend ici apprécier un terme, quel est celui de ces trois ordres qui lui sert de guide, si elle n'est soumise qu'à l'influence de l'un des trois ? Et si elle est sujette à l'influence des trois, quel est pour elle le principal, celui qu'elle doit suivre le plus scrupuleusement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il est possible ? C'est à quoi se réduit, si je ne me trompe, l'état de la question qu'il s'agit de discuter : celui de ces ordres, qui est, pour ainsi dire, le législateur exclusif ou du moins le législateur principal en grammaire, est en même temps celui auquel se rapporte l'*inversion* qui en est le renversement.

La parole est destinée à produire trois effets qui devoient toujours aller ensemble : 1, instruire ; 2, plaire ; 3, toucher. *Tria sunt efficienda* : 1, ut doceatur is apud quem dicetur ; 2, ut delectetur ; 3, ut moveatur. Cic. in Bruto, *seve de claris Orat. c. lxxix.* Le premier de ces trois points est le principal ; il est la base des

deux autres, puisque sans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par instruire, *docere*, Cicéron n'entend pas éclaircir une question, exposer un fait, discuter quelque point de doctrine, &c. Il entend seulement *énoncer une pensée, faire connoître ce qu'on a dans l'esprit, former un sens par des mots.* On parle pour être entendu ; c'est le premier but de la parole ; c'est le premier objet de toute langue : les deux autres supposent toujours le premier, qui en est l'instrument nécessaire.

Vous-les plaire par le rythme, par l'harmonie, c'est-à-dire, par une certaine convenance de syllabes, par la liaison, l'enchaînement, la proportion des mots entr'eux, de façon qu'il en résulte une cadence agréable pour l'oreille ? Commencez par vous faire entendre. Les mots les plus sonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un instrument de musique : mais alors ce n'est plus la parole qui est essentiellement la manifestation des pensées par la voix.

Il est également impossible de toucher & d'intéresser, si l'on n'est pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre soit le motif principal qui me porte à vous adresser la parole, je suis toujours obligé de me faire entendre, & de me servir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous est commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en usage par l'intérêt ; mais ils n'en dépendent en aucune manière. C'est ainsi que l'intérêt engage le pilote à se servir de l'aiguille aimantée ; mais le mouvement instructif de cette aiguille est indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole est donc l'énonciation de la pensée. Or en quel langage que ce puisse être, les mots ne peuvent exciter de sens dans l'esprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne sont assortis d'une manière qui rende sensibles leurs rapports mutuels, qui font l'image des relations qui se trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la pensée, opération purement spirituelle, soit par là même indivisible, la logique, par le secours de l'abstraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyser en quelque sorte, en considérant séparément

ment les idées différentes qui en font l'objet, & les relations que l'esprit aperçoit entr'elles. C'est cette analyse qui est l'objet immédiat de la parole; ce n'est que de cette analyse que la parole est l'image: & la succession analytique des idées est en conséquence le prototype qui décide toutes les loix de la syntaxe dans toutes les langues imaginables. Aneantissez l'ordre analytique, les règles de la syntaxe sont par-tout sans raison, sans appui, & bientôt elles seront sans consistance, sans autorité, sans effet: les mots sans relations entr'eux ne formeront plus de sens, & la parole ne fera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre est immuable, & son influence sur les langues est irrésistible, parce que le principe est indépendant des conventions capricieuses des hommes & de leur mutabilité; il est fondé sur la nature même de la pensée, & sur les procédés de l'esprit humain qui sont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les temps, parce que l'intelligence est dans tous une émanation de la raison immuable & souveraine, de cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera que illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Jean. I. 9.

Il n'y a que deux moyens par lesquels l'influence de l'ordre analytique puisse devenir sensible dans l'énonciation de la pensée par la parole. Le premier, c'est d'assujettir les mots à suivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le second, c'est de faire prendre aux mots des inflexions qui caractérisent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner ensuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, si l'on veut des passions. Voilà le fondement de la division des langues en deux espèces générales, que M. l'abbé Girard (Princ. disc. j. tom. I, pag. 23) appelle analogues & transpositives.

Il appelle langues analogues celles qui ont soumis leur syntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens possibles: & il les nomme analogues, parce que leur marche est effectivement analogue, & en quelque sorte parallèle à

celle de l'esprit même, dont elle suit pas à pas les opérations.

Il donne le nom de *transpositives* à celles qui ont adopté le second moyen de fixer leur syntaxe d'après l'ordre analytique: & la dénomination de *transpositives* caractérise très-bien leur marche libre & souvent contraire à celle de l'esprit, qui n'est point imitée par la succession des mots, quoiqu'elle soit parfaitement indiquée par les livrées dont ils sont revêtus.

C'est en effet l'ordre analytique de la pensée qui fixe la succession des mots dans toutes les langues analogues; & si elles se permettent quelques écarts, ils sont si peu considérables, si aisés à apercevoir & à rétablir, qu'il est facile de sentir que ces langues ont toujours les yeux sur la même bouffole, & qu'elles n'autorisent ces écarts que pour arriver encore plus sûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément sur le sentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus sûr. C'est l'ordinaire dans toutes ces langues que le sujet précède le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voye d'abord un être avant qu'il en observe la manière d'être; que le verbe soit suivi de son complément, parce que toute action doit commencer avant que d'arriver à son terme; que la préposition ait de même son complément après elle, parce qu'elle exprime de même un sens commencé que le complément achève; qu'une proposition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme disent les philosophes, *præter est esse quàm sic esse*; &c. La correspondance de la marche des langues analogues à cette succession analytique des idées, est une vérité de fait & d'expérience; elle est palpable dans la construction usuelle de la langue françoise, de l'italienne, de l'espagnole, de l'angloise, & de toutes les langues analogues.

C'est encore l'ordre analytique de la pensée, qui dans les langues transpositives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exister avant que d'être tel; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le sujet avant le verbe, sans quoi il seroit impossible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec

son sujet : il faut avoir envisagé le verbe ou la préposition, avant que de penser à donner telle ou telle inflexion à leur complément, &c. &c. Ainsi quand Cicéron a dit *diuturni silentii finem hodiernus dies attulit* ; les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique, & le caractérisoient ; sans quoi leur ensemble n'auroit rien significé. Que veut dire *diuturnus silentium finis hodiernus dies afferre* ? Rien du tout : mais de la phrase même de Cicéron je vois sortir un sens net & précis, par la connoissance que j'ai de la destination de chacune des terminaisons. *Diuturni* a été choisi par préférence, pour s'accorder avec *silentii* ; ainsi *silentii* est antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *silentii*, & par la raison de la concordance de son adjectif *diuturni* sont-ils au génitif ? C'est que ces deux mots forment un supplément déterminatif au nom appellatif *finem* ; ces deux mots font prendre *finem* dans une acception singulière ; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du silence que l'orateur gardoit depuis longtemps : *finem* est donc la cause de l'inflexion oblique de *silentii diuturni* ; j'ai donc droit de conclure que *finem*, dans l'ordre analytique, précède *silentii diuturni*, non parce que je dirois en français la fin du silence, mais parce que la cause précède l'effet, ce qui est également la raison de la construction française : *finem* est encore un cas qui a la cause devant le verbe *attulit*, qui doit par conséquent le précéder ; & *attendit* pour raison de son inflexion le sujet *dies hodiernus*, dont la terminaison directe indique que rien ne le précède & ne le modifie.

Il est donc évident que dans toutes les langues la parole ne transmet la pensée qu'autant qu'elle peint fidèlement la succession analytique des idées qui en font l'objet, & que l'abstraction y considère séparément. Dans quelques idiomes cette succession des idées est représentée par celle des mots qui en font les signes ; dans d'autres elle est seulement désignée par les inflexions des mots qui, au moyen de cette marque de relation, peuvent, sans conséquence pour le sens, prendre dans le discours telle autre place que d'autres vues peuvent

leur assigner : mais à travers ces différences considérables du génie des langues, on reconnoit sensiblement l'impression uniforme de la nature qui est une, qui est simple, qui est immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progression des idées & celle des mots qui le représentent,

Je dis l'impression de la nature, parce que c'est en effet une suite nécessaire de l'essence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la pensée & en être l'image ; c'est une vérité unanimement reconnue. Mais la pensée est indivisible, & ne peut par conséquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image ; il faut nécessairement recourir à l'abstraction & considérer l'une après l'autre les idées qui en font l'objet & leurs relations, c'est donc l'analyse de la pensée qui seule peut être figurée par la parole. Or il est de la nature de toute image de présenter fidèlement son original ; ainsi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la pensée & leurs relations. Ces relations supposent une succession dans leurs termes ; la priorité est propre à l'un, la postérité est essentielle à l'autre : cette succession des idées, fondée sur leurs relations, est donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire, & l'ordre analytique est l'ordre naturel qui doit servir de base à la syntaxe de toutes les langues.

C'est à des traits pareils que M. Pluche lui-même reconnoit la nature dans les langues. " Dans toutes les langues, dit-il, dès le commencement de la mécanique, tant anciennes que modernes, il faut bien distinguer ce que la nature enseigne . . . d'avec ce qui est l'ouvrage des hommes, d'avec ce qui est d'une institution arbitraire. Ce que la nature leur a appris est le même par-tout ; il se foudoit avec égalité : & ce qu'il étoit dans les premiers temps du genre humain, il l'est encore aujourd'hui. Mais ce qui provient des hommes dans chaque langue, ce que les événemens y ont occasionné, varie sans fin d'une langue à l'autre, & se trouve sans stabilité même dans chacune d'elles. A voir tant de changemens & de vicissitudes, on s'imagineroit que le premier fonds des langues, l'ouvrage de la nature, a dû s'anéantir

& se défigurer jusqu'à n'être plus reconnoissable. Mais, quoique le langage des hommes soit aussi changeant que leur conduite, la nature s'y retrouve. Son ouvrage ne peut en aucune langue ni se détruire, ni se cacher. » Je n'ajoute à un texte si précis qu'une simple question. Que reste-t-il de commun à toutes les langues, que d'employer les mêmes espèces de mots, & de les rapporter à l'ordre analytique ?

Tirons enfin la dernière conséquence. Qu'est ce que l'inversion ? C'est une construction où les mots se succèdent dans un ordre renversé, renversement à l'ordre analytique de la succession des idées. Ainsi *Alexander vainquit Darius*, est en français une construction directe ; il en est de même quand on dit en latin, *Alexander vicit Darium* : mais si l'on dit, *Darium vicit Alexander*, alors il y a inversion.

Point du tout, répond M. l'abbé de Condillac, *Essai sur l'origine des conceptions*, part. II, sec. I, ch. 12. « Car la subordination qui est entre les idées autorise également les deux constructions latines ; en voici la preuve. Les idées se modifient dans le discours selon que l'une explique l'autre, l'étend, ou y met quelque restriction. Par-là elles sont naturellement subordonnées entr'elles, mais plus ou moins immédiatement, à proportion que leur liaison est elle-même plus ou moins immédiate. Le nominatif (c'est-à-dire le sujet) est lié avec le verbe, le verbe avec son régime, l'adjectif avec son substantif, &c. Mais la liaison n'est pas aussi étroite entre le régime du verbe & son nominatif, puisque ces deux noms ne se modifient que par le moyen du verbe. L'idée de Darius, par exemple, est immédiatement liée à celle de *vainquit*, celle de *vainquit* à celle de *Alexandre* ; & la subordination qui est entre ces trois idées conserve le même ordre.

Cette observation fait comprendre que pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées, il suffit de se conformer à la plus grande liaison qui est entr'elles. Or c'est ce qui se rencontre également dans les deux constructions latines, *Alexander vicit Darium*, *Darium vicit Alexander* ; elles sont donc aussi naturelles l'une que l'autre. On ne se

trompe à ce sujet, que parce qu'on prend pour plus naturel un ordre qui n'est qu'une habitude que le caractère de notre langue nous a fait contracter. Il y a cependant dans le français même des constructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puisque le nominatif est beaucoup mieux après le verbe : on dit par exemple, *Darius que vainquit Alexandre*. »

Voilà peut-être l'objection la plus forte que l'on puisse faire contre la doctrine des inversions, telle que je l'expose ici, parce qu'elle semble sortir du fonds même où j'en puise les principes. Elle n'est pourtant pas insoluble, & j'ose le dire hardiment, elle est plus ingénieuse que solide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaison ; & il est vrai qu'à partir de-là, les deux constructions latines sont également naturelles parce que les mots qui ont entr'eux des liaisons immédiates, y sont liés immédiatement ; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander* ; c'est la même chose quant à la liaison, & il en est de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit* ; l'idée vague de liaison n'indique ni priorité ni postériorité. Mais puisque la parole doit être l'image de l'analyse de la pensée, en fera-t-elle une image bien parfaite, si elle se contente d'en crayonner simplement les traits les plus généraux ? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, &c. entrez dans le premier atelier, vous y trouverez tout cela : est-ce votre portrait ? Non, parce que ces yeux ne sont pas vos yeux, ce nez n'est pas votre nez, cette bouche n'est pas votre bouche, ce teint n'est pas votre teint, &c. Ou si vous voulez, toutes ces parties sont ressemblantes, mais elles ne sont pas à leur place ; ces yeux sont trop rapprochés, cette bouche est trop voisine du nez, ce nez est trop de côté, &c. Il en est de même de la parole ; il ne suffit pas d'y rendre sensible la liaison des mots, pour peindre l'analyse de la pensée, même en se conformant à la plus grande liaison, à la liaison la plus immédiate des idées. Il faut peindre telle liaison, fondée sur tel rapport ; ce rapport a un premier terme, puis un second : s'ils se suivent immédiatement, la plus grande liaison

est observée; mais si vous peignez d'abord le second & ensuite le premier, il est palpable que vous renversez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous présenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre se conformeroit autant à la plus grande liaison des parties de l'arbre, que vous à celle des idées.

Mais vous demeurez persuadé que je suis dans l'erreur, & que cette erreur est l'effet de l'habitude que notre langue nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau système, pense comme vous, *que nous ne sommes, point, nous autres François, placés comme il faudroit l'être, pour juger si les constructions des Latins sont plus naturelles que les nôtres* (Cours de Belles Lettres, éd. 1753, t. IV, p. 298.) Croyez-vous donc sérieusement être mieux placé pour juger des constructions latines, que ceux qui en pensent autrement que vous? Si vous n'osez le dire, pourquoi prononcez-vous? Mais disons-le hardiment, nous sommes placés comme il faut pour juger de la nature des *inversions*, si nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de système, si l'amour de la nouveauté ne nous séduit point au préjudice de la vérité, & si nous consultons sans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'est pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoissons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures de bons auteurs, nous ne sommes pas toujours en état de sentir la différence délicate qu'il y a entre une expression & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'assortiment des mots; bien des finesse sans doute nous échappent, & n'ayant plus sur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines, comment serions-nous assurés des loix de cette harmonie merveilleuse dont les ouvrages de Cicéron, de Quintilien & autres, nous donnent une si grande idée; comment en suivrons-nous les vues dans la construction de notre latin facile? comment les démentirions-nous dans celui des meilleurs auteurs.

Mais ces finesse d'élocution, ces délicatesses d'expressions, ces agréments har-

moniques, sont toutes choses indifférentes au but que se propose la grammaire, qui n'envisage que l'énonciation de la pensée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des dissonances dans la phrase, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la passion y soit négligé, & que la nécessité de l'ordre analytique donne à l'ensemble un air sec & dur. La grammaire n'est chargée que de dessiner l'analyse de la pensée que l'on veut énoncer; elle doit pour ainsi-dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer; mais elle n'est point chargée de colorier son dessin; c'est l'affaire de l'élocution oratoire. Or le dessin de l'analyse de la pensée est l'ouvrage du pur raisonnement; l'immuableté de l'original prescrit à la copie des règles invariables, qui sont par conséquent à la portée de tous les hommes sans distinction de temps, de climats, ni de langues: la raison est de tous les temps, de tous les climats & de toutes les langues. Aussi ce que pensent les grammairiens modernes de toutes les langues sur l'*inversion*, est exactement la même chose que ce qu'en ont pensé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit séduits.

Dans le dialogue de *partitione oratoria*, où les deux Cicérons père & fils sont interlocuteurs, le fils prie son père de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même pensée en plusieurs manières différentes. Le père répond qu'on peut varier le discours premierement, en substituant d'autres mots à la place de ceux dont ont servi d'abord: *id totum genus situm in commutatione verborum*. Ce premier point est indifférent à notre sujet; mais ce qui y vient très-à-propos: *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi potest COMMUTATIO, ne verborum, sed ORDINIS tantummodò; ut cum semel DIRECTE dictum sit, sicut NATURA ipsa tulerit, INVERTATUR ordo, & idem quasi sursum versus retròque dicatur; deinde idem INTERCISE utque PERINCISE*. *Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere versatur.* (cap. vij.) Rien de plus clair que ce passage; il y est question des mots considérés dans l'ensemble de l'énonciation & par rapport à leur construction; & l'orateur Romain

caractérise trois arrangemens différens, selon lesquels on peut varier cette construction, *comutatio ordinis*.

Le premier arrangement est direct & naturel, *directè sicut natura ipsa tulit*.

Le second est le renversement exact du premier; c'est l'*inversion* proprement dite: dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas; dans l'autre on va de la fin au commencement, au dernier terme à l'origine, du bas en haut, *sursum versus*, à reculons, *retrò*. On voit que Cicéron est plus difficile que M. l'abbé de Condillac; & qu'il n'auroit pas jugé que l'on suivit également l'ordre direct de la nature dans les deux phrases, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander*; il n'y a, selon ce grand orateur, que l'une des deux qui soit naturelle; l'autre en est l'*inversion*, *invertitur ordo*.

Le troisieme arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel; il en rompt l'enchaînement en violant la liaison la plus immédiate des parties, *incisè*; les mots y sont rapprochés sans affinité & comme au hasard, *permisè*; ce n'est plus ce qu'il faut nommer *inversion*, c'est l'*hyperbate* & l'espece d'*hyperbate* à laquelle on donne le nom de *synchise*. V. *HYPERBATE* & *SYNCHISE*. Tel est l'arrangement de cette phrase, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexandre* y est séparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Cicéron nous a donné lui-même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même pensée. *Legi tuas litteras quibus ad me scribis*, &c. ce sont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus, (*Ep. ad famil. lib. VII, ep. vij.*) Cette phrase est écrite *directè*, *sicut natura ipsa tulit*; ou du moins cet arrangement est celui que Cicéron prétendoit caractériser par ces mots, & cela me suffit. Mais dans la lettre *iv. du liv. III*, Cicéron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente; *litteras tuas accipi*, c'est la seconde sorte d'arrangement, *sursum*, *versus*, *retròque*. Voici la troisieme sorte qui est lorsque les mots corrélatifs sont séparés & coupés par d'autres mots *intercisè* atque *permisè*: *rasas*

tuas quidem... sed suaves accipio litteras. Ep. ad famil. lib. II, ep. xiiij.

J'avoue que cette application des principes de Cicéron, aux exemples que j'ai empruntés de ses lettres, n'est pas de lui-même; & que les défenseurs du nouveau système peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je sacrifie à l'erreur où ma jété l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de l'*essai sur l'origine des connoissances humaines*, des constructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puisque le nominatif y est beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius que vainquit Alexandre*.

On peut prétendre sans doute tout ce que l'on voudra, si l'on perd de vue les raisons que j'ai déjà alléguées, pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui est le fondement de toutes les syntaxes. Cet oubli volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens sur la dernière observation de M. l'abbé de Condillac, & sur l'exemple qu'il cite. Oui, notre syntaxe aime mieux que l'on dise *Darius que vainquit Alexandre*, que si l'on disoit *Darius qu'Alexandre vainquit*; & c'est pour se conformer mieux à l'indication de la nature, en observant la liaison la plus immédiate: car que est le complément de *vainquit*, & ce verbe à pour sujet *Alexandre*. En disant *Darius que vainquit Alexandre*, si l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'est par une simple *inversion*; & en disant *Darius qu'Alexandre vainquit*, il y auroit *inversion* & *synchise* tout à la fois. Notre langue qui fait son capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de désordre; mais celui même qu'elle adopte est contre nature, & se trouve dans le cas de l'*inversion*, puisque le complément que précède le verbe qui l'exige, c'est-à-dire, que l'effet précède la cause; c'est pour cela qu'il est décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot est conjonctif par la nature, & tout mot qui sert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaison: c'est une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que

bien peu, même dans les langues transpositives. Quand le mot conjonctif est en même temps sujet de la proposition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la première place, & elle lui convient à toute sorte de titres; alors il garde sa terminaison primitive & directe *qui*. Si ce mot est complément du verbe, la première place ne lui convient plus qu'à raison de sa vertu conjonctive, & c'est à ce titre qu'il la garde; mais comme complément, il est déplacé, & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaison *que*, qui est indiquant. Cette seconde espèce de service certifie en même temps le déplacement, de la même manière précisément que les cas des Grecs & des Latins. Ainsi ce qu'on allégué ici pour montrer la nature dans la phrase française, ne sert qu'à y en attester le renversement, & il ne faut pas croire, comme l'insinue M. Batteux (*tom. vij., pag. 338.*) que nous ayons introduit cet accusatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins, mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la proposition incidente, lors même qu'il est complément du verbe, nous aurions pu nous dispenser de lui donner un accusatif terminé, sans compromettre la clarté de l'énonciation qui est l'objet unique de la grammaire.

Au reste, ce n'est rien moins que gratuitement que je suppose que Cicéron a pensé comme nous sur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raisons dont la philosophie étaye ce sentiment, & que Cicéron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philosophe moderne, des grammairiens de profession, dont le latin étoit la langue naturelle, s'expliquent comme nous sur cette matière: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle, étoit sans doute la doctrine traditionnelle de tous les littérateurs latins.

S. Isidore de Séville, qui vivoit au commencement du septième siècle, rapporte ces vers de Virgile. (*Ené. II. 348.*)

*Juvenes, fortissima, frustra,
Pectora, si vobis, audentem extrema,
cupido est*

Certa sequi; (quæ sit rebus fortuna videtis:

Excessere annes aditis, avisque relic-

ti,

Di quibus imperium hoc steterat): suc-

curritis urbi

Incensæ: moriamur, & in media ar-

ma ruamus.

L'arrangement des mots dans ces vers paroît obscur à Isidore; *confusa sunt verba*, ce sont ses termes. Que fait-il? il range les mêmes mots selon l'ordre que j'appelle analytique: *ordo talis est*, comme s'il disoit, il y a *inversion* dans ces vers, mais voici la construction: *Juvenes, fortissima pectora, frustra succurritis urbi incensæ, quia excessere dii, quibus hoc imperium steterat: undè si vobis cupido certa est sequi me audentem extrema. ruamus in media arma & moriamur.* Isid. orig. lib. I, cap. xxxi. Que l'intégrité du texte ne soit pas conservée dans cette construction, & que l'ordre analytique n'y soit pas suivi à toute rigueur: c'est dans ce savant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'influe en rien l'argument que je tire de son procédé; il suffit qu'il paroisse chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la construction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modèle qu'il semble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires sur Virgile sont si fort estimés, & qui vivoit dans le sixième siècle, sous l'empire de Constantin & de Constance. Voici comme il s'explique sur le même endroit de Virgile *ordo talis est: juvenes, fortissima pectora, frustra succurritis urbi incensæ, qui excesserunt omnes dii. Undè si vobis cupido certa est me sequi audentem extrema: moriamur & in media arma ruamus.* Servius ajoute un peu plus bas, au sujet de ces derniers mots, *ὁμογενὸς ῥεθῶν, nam ante est in arma ruere, & sic mori;* & S. Isidore a fait usage de cette remarque dans sa construction, *ruamus in media arma & moriamur.* L'un & l'autre n'ont insisté que sur ce qui manque dans le total de la phrase, parce que cela suffisoit aux vues de l'un & de l'autre, comme il suffit aux miennes.

Le même Servius fait la construc-

tion de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple sur ce vers (*Æn. I. 114.*) *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras*; voici comme il s'explique *ordo est: quæ saxa latentia in mediis fluctibus, Itali aras vocant*; où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux grammairien du sixième siècle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, observe aussi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la construction est un peu embarrassée, *ordo est*, dit-il; & il dispose les mots selon l'ordre analytique.

Priscien, qui vivoit au commencement du sixième siècle, a fait sur la grammairie un ouvrage bien sec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumières, & sur-tout des preuves bien assurées de la façon de penser des Latins sur la construction de leur langue. Deux livres de son ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement sur cet objet, & sont intitulés, de construction sive de ordinatione partium orationis; ce que nous avons vu jusqu'ici désigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *structura, ordinatio, conjunctio sequentium*, deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui règle toutes les syntaxes; 1°. la liaison immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été observée plus haut, *conjunctio*; 2°. la succession de ces idées liées, *sequentium*.

Outre ces deux livres que l'on peut appeler *dogmatiques*, il a mis à la suite un ouvrage particulier, qui est comme la pratique de ce qu'il a enseigné auparavant; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la construction de chaque premier vers des douze livres de l'Enéide, conformément au titre même, *Prisciani grammatici partitiones versuum xij. Æneidos principalium*. Il est par demandes & par réponses: on lit d'abord le premier vers du premier livre: *Arma virumque cano*, &c. ensuite après quelques autres questions, le disciple demande à son maître, en quel cas est *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel ou bien comme étant à l'accusatif. Le maître répond

qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaison équivoque, en un autre dont la dénomination indique le cas d'une manière précise & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la construction, & qu'elle lui fera connaître que *arma est* à l'accusatif; *hoc certum est*, dit Priscien, à *structura, id est, ordinatione & conjunctio sequentium*; il décide encore le cas de *arma* par comparaison avec celui de *virum* qui est incontestablement à l'accusatif; *manifestabitur tibi casus, ut in hoc loco cano virum dixit* (Virgilius.) Ainsi, selon Priscien, *cano virum*, est une construction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio, conjunctio sequentium*; Priscien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *sursum versus*, & que son disciple, pour l'entendre, devoit arranger les mots de manière à parler *directè*.

Écoutons Quintilien, il connoissoit la même doctrine. "L'hyperbate, dit ce sage rhéteur, est une transposition de mots que la grace du discours demande souvent. C'est avec juste raison que nous mettons cette figure au rang des principaux agréments du langage; car il arrive très-souvent que le discours est rude, dur, sans mesure, sans harmonie, & que les oreilles sont blessées par des sons désagréables, lorsque chaque mot est placé selon la suite nécessaire de son ordre & de sa génération, (c'est-à-dire, de la construction & de la syntaxe.) Il faut donc alors transporter les mots, placer les uns après, & mettre les autres devant, chacun dans le lieu le plus convenable; de même qu'on en agit à l'égard des pierres les plus grossières dans la construction d'un édifice, car nous ne pouvons pas corriger les mots, ni leur donner plus de grace ou plus d'aptitude à se lier entre-eux; il faut les prendre comme nous les trouvons, & les placer avec choix. Rien ne peut rendre le discours nombreux, que le changement d'ordre fait avec discernement. *Τῆς ὁμοιοῦτος quoque, id est verbi transgressionem, quam frequenter ratio compositionis & decor postulat, non immerito inter virtutes habemus. Fit enim frequentissimè aspera, & dura, & dissoluta, & hians oratio, si ad necessitatem ordinis sui verba redigantur, & ut quodque oritur, ita proximis.... alligetur.* Dis-

renda igitur quedam, & præsumenda, atque, ut in *structuris lapidum impolitiorum*, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere ea, nec polire possumus, que coagmentata se magis jungunt; sed utendum bis, qualia sunt, eligendaque sedes. Nec aliud potest sermonem facere numerosum, quam opportuna ORDINIS MUTATIO. *Iust. orat. lib. VIII. c. vij.*, de tropis.

Quel autre sens peut-on donner au *nécessité de l'ordre* *ordinis sui*, sinon l'ordre de la succession des idées? Que peut signifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, si ce n'est la liaison immédiate qui se trouve entre deux idées que l'analyse envisage comme consécutives, & entre les mots qui les expriment? *Ordinis mutatio*, c'est donc l'*inversion*, le renversement de l'ordre successif des idées, ou l'interruption de la liaison immédiate entre deux idées consécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des grammairiens latins, postérieurs à Quintilien, dont j'ai rapporté ci devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoissance de cause.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant? Vous voyez ici qu'il n'est point d'avis que l'on suive rigoureusement cette suite nécessaire de l'ordre & de la génération des idées & des mots, & que pour rendre le discours nombreux, ce qu'un rhéteur doit principalement envisager, il exige des changemens à cet ordre. Il insiste ailleurs sur le même objet; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y est désigné par des caractères auxquels il n'est pas possible de se méprendre; les sujets y sont avant les verbes, les verbes avant les adverbies, les noms avant les adjectifs; rien de plus précis: *Illam nimiam quorundam fuit observatio*, dit-il, *ut vocabula verbis, verba rursus adverbis, nomina appositis & pronomibus rursus essent priora: nam fit contra quoque frequentur, non indecorè. Lib. IX., cap. ij, de compositione.*

Quintilien avoit sans doute raison de se plaindre de la scrupuleuse & rampante exactitude des écrivains de son temps, qui suivoient servilement l'ordre analytique de la syntaxe latine; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être

les symboles des diverses relations à cet ordre successif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots selon cette succession; l'usage ne les avoit soumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille intelligente, ou d'un goût exquis; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de suivre invariablement la marche monotone de la froide analyse; mais en condamnant ce défaut, notre rhéteur reconnoît très-clairement l'existence & les effets de l'ordre analytique & fondamental; & quand il parle d'*inversion*, de changement d'ordre, c'est relativement à celui-là même: *Non enim ad pedes verba dimensa sunt: ideoque ex loco transferuntur in locum, ut jungantur quo congruunt maxime; sicut in structura saxorum rudium etiam ipsa enormitas invenit cui applicari, & in quo possit insistere. Id. ibid. un peu plus bas.*

Que résulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit? Le voici sommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'est-à-dire, pour rendre présentes à l'esprit d'autrui les mêmes idées qui sont présentes au sien; le premier objet de toute langue, est l'expression claire de la pensée; & de-là cette vérité également reconnue par les grammairiens & par les rhéteurs, que la clarté est la qualité la plus essentielle du discours; *oratio verò, cujus summa virtus est perspicuitas, quam sit vitiosa, si egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I., cap. jv. de grammatica.* La parole ne peut peindre la pensée immédiatement, parce que les opérations de l'esprit sont indivisibles & sans parties, & que toute peinture suppose proportion, & parties par conséquent. C'est donc l'analyse abstraite de la pensée, qui est l'objet immédiat de la parole; & c'est la succession analytique des idées partielles, qui est le prototype de la succession grammaticale des mots représentatifs de ces idées. Cette conséquence se vérifie par la conformité de toutes les syntaxes avec cet ordre analytique; les langues analogues le suivent pié à pié; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus sûrement; les langues transpositives n'ont pu se procurer la liberté de ne pas le

suivre scrupuleusement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fussent relatives; de manière qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y sont restées attachées dans le fait; cette influence nécessaire de l'ordre analytique a non-seulement réglé la syntaxe de toutes les langues, elle a encore déterminé le langage des grammairiens de tous les temps: c'est uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs observations, lorsqu'ils ont envisagé la parole simplement comme énonciative de la pensée, c'est-à-dire, lorsqu'ils n'ont eu en vue que le grammatical de l'élocution; l'ordre analytique est donc, par rapport à la grammaire, l'ordre naturel; & c'est par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou proscrit l'*inversion*. Cette vérité me semble réunir en la faveur des preuves de raisonnement, de fait & de témoignage, si palpables & si multipliées, que je ne croirois par pouvoir la rejeter sans m'exposer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Cicéron: *Nescio quomodo nihil tam absurdè dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. De divinât. lib. II, cap. lviii.*

M. l'abbé Battaux, dans la seconde édition de son *cours de belles-lettres*, se fait, du précis de la doctrine ordinaire, une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites sur la première édition; & voici ce qu'il répond: *tom. IV. pag. 306.* "Qu'il y ait dans l'esprit un arrangement grammatical, relatif aux règles établies par le mécanisme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer; qu'il y ait encore un arrangement des idées considérées métaphysiquement. . . . ce n'est pas de quoi il s'agit dans la question présente. Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel les idées arrivent chez nous; mais celui dans lequel elles se forment, quand, attachées à des mots, elles se mettent en rang pour aller, à la suite l'une de l'autre, opérer la persuasion dans ceux qui nous écoutent; en un mot, nous cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui peint, l'ordre qui touche; & nous disons que cet ordre doit être dans les récits le même que celui de la chose dont on fait le récit, & que dans les cas où il s'agit de persuader, de faire consentir l'audi-

teur à ce que nous lui disons, l'intérêt doit régler les rangs des objets, & donner par conséquent les premières places aux mots qui contiennent l'objet le plus important." Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur cette réponse de M. Battaux.

1^o. S'il n'a pas envisagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inversion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il soit possible de commettre en fait de langage; il a contredit l'usage, & commis un barbarisme. Les grammairiens de tous les temps ont toujours regardé le mot *inversion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre mécanique des mots dans l'élocution grammaticale: on a vu ci-dessus que c'est dans ce sens qu'en ont parlé Cicéron, Quintilien, Donat, Servius, Priscien, S. Isidore de Séville. M. Battaux ne pouvoit pas ignorer que c'est dans le même sens, que le P. du Cerceau se plaint du désordre de la langue latine; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans sa lettre à l'académie françoise (*édit. 1740. pag. 313 & suiv.*), exhorte ses confreres à introduire dans la langue françoise, en faveur de la poésie, un plus grand nombre d'*inversions* qu'il n'y en a. "Notre langue, dit-il, est trop sévère sur ce point; elle ne permet que des *inversions* douces: au contraire les anciens faisoient; par des *inversions* fréquentes, les belles cadences, la variété & les expressions passionnées; les *inversions* se tournoient en grandes figures, & tenoient l'esprit suspendu dans l'attente du merveilleux." M. Battaux lui-même, en annonçant ce qu'il se propose de discuter sur cette matière, en parle de manière à faire croire qu'il prend le mot d'*inversion* dans le même sens que les autres. "L'objet, dit-il, (*pag. 295.*) de cet examen se réduit à reconnoître quelle est la différence de la *structure* des mots dans les deux langues, & quelles sont les causes de ce qu'on appelle gallicisme, latinisme, &c." Or je le demande: ce mot *structure* n'est-il pas rigoureusement relatif au mécanisme des langues, & ne signifie-t-il pas la disposition artificielle des mots, autorisée dans chaque langue, pour atteindre le but qu'on s'y propose, qui est l'énonciation de la pensée? N'est-

ce pas aussi du mécanisme propre à chaque langue, que naissent les idiotismes? Voyez IDIOTISME.

Je sens bien que l'auteur m'alléguera la déclaration qu'il fait ici expressément, & qu'il avoit assez indiquée dès la première édition, qu'il ne envisage que l'ordre oratoire; qu'il ne donne le nom d'*inversion* qu'au renversement de cet ordre, & que l'usage des mots est arbitraire, pourvu que l'on ait la précaution d'établir, par de bonnes définitions, le sens que l'on prétend y attacher; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des sciences & des arts, des mots absolument nouveaux, & de donner à des mots déjà connus un sens différent de celui qui leur est ordinaire, n'est pas une licence effrénée qui puisse tout changer sans retenue, & innover sans raison, *dabitur licentia sumpta prudenter*. Hor. *art. poët.* 51; il faut montrer l'abus de l'ancien usage, & l'utilité ou même la nécessité du changement, sans quoi il faut respecter inviolablement l'usage du langage didactique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium est & ius, & norma loquendi*. *Ibid.* 72. M. Batteux a-t-il pris ces précautions? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition? Au contraire, quoiqu'il soit peut-être vrai au fond que l'*inversion*, telle qu'il l'entend, ne puisse l'être que par rapport à l'ordre oratoire, il semble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inversion* grammaticale; il annonce dès le commencement qu'il trouve singulière la conséquence d'un raisonnement du P. du Cerceau, sur les *inversions*, qui ne font assurément que les *inversions* grammaticales (pag. 298); & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inversion* fût chez nous plutôt que chez les Latins. N'est ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & profélytes de M. Batteux, ont fait de sa doctrine nouvelle sur l'*inversion*, sous ses propres yeux, & pour ainsi dire sur son bureau, le fondement de leur système d'enseignement, & de leur méthode d'étudier les langues?

2°. S'il y a dans l'esprit un arrangement grammatical, *relatif aux règles* établies pour le mécanisme de la lan-

gue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce sont les termes de M. Batteux) il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots, qui soit le renversement de cet arrangement grammatical qui existe dans l'esprit, qui soit *inversion* grammaticale; & c'est précisément l'espece d'*inversion*, reconnue comme telle jusqu'à présent par tous les grammairiens, & la seule à laquelle il faille en donner le nom: mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'esprit, veut dire sans doute un ordre dans la succession des idées, lequel doit servir de guide à la grammaire? cela posé, faut-il dire que cet arrangement est *relatif aux règles*, où que les règles sont *relatives à cet arrangement*? La première expression me sembleroit indiquer que l'arrangement grammatical ne seroit dans l'esprit, que comme le résultat des règles arbitraires du mécanisme propre de chaque langue; d'où il s'en suivroit que chaque langue devoit produire son arrangement grammatical particulier. La seconde expression suppose que cet arrangement grammatical préexiste dans l'esprit, & qu'il est le fondement des règles mécaniques de chaque langue. En cela même je le crois préférable à la première, parce que, comme le disent les jurisconsultes, *regula est, quæ rem quæ est, breviter enarrat; non ut ex regula jus sumatur, sed ex jure, quod est, regula fiat*. Paul. *juriscons. lib. I. de reg. jur.* Quoi qu'il en soit, dès que M. Batteux reconnoit cet arrangement grammatical dans l'esprit, il me semble que ce doit être celui dont j'ai ci devant démontré l'influence sur la syntaxe de toutes les langues, celui qui seul contribue à donner aux mots réunis un sens clair & précis, & dont l'inobservation seroit de la parole humaine un simple bruit semblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue se trouve donc l'*inversion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois, dans les langues transpositives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Batteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoissent que le latin, le grec & les autres langues transpositives admettent beaucoup plus d'*inversions* de cette espece, que le françois, ni aucune des langues ana-

langués qui se parlent aujourd'hui en Europe.

3°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis sur ce qui concerne l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'exposer du moins sommairement quelques réflexions qui me sont venues au sujet du système de M. Battenx sur ce point.

"C'est, dit-il, (pag. 301.) de l'ordre & de l'arrangement des choses & de leurs parties que dépend l'ordre & l'arrangement des pensées; & de l'ordre & de l'arrangement de la pensée, que dépend l'ordre & l'arrangement de l'expression. Et cet arrangement est naturel ou non dans les pensées & dans les expressions qui sont images, quand il est ou qu'il n'est pas conforme aux choses qui sont modèles. Et s'il y a plusieurs choses qui se suivent ou plusieurs parties d'une même chose, & qu'elles soient autrement arrangées dans la pensée qu'elles ne le sont dans la nature, il y a *inversion* ou renversement dans la pensée. Et si dans l'expression il y a encore un autre arrangement que dans la pensée, il y aura encore renversement; d'où il suit que l'*inversion* ne peut être que dans les pensées ou dans les expressions, & qu'elle ne peut y être qu'en renversant l'ordre naturel des choses qui sont représentées. J'avois cru jusqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'est la vérité seule qui dépend de cette conformité entre les pensées & les choses, ou entre les expressions & les pensées; mais on nous apprend ici que la construction régulière de l'élocution en dépend aussi, ou même qu'elle en dépend seule, au point que quand cette conformité est violée, il y a simplement *inversion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choses autrement qu'elles ne sont en elles-mêmes, ou dans le discours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà sans doute la première fois que le terme d'*inversion* est employé pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses, ou le défaut de conformité de la parole avec la pensée; mais il faut convenir alors que la grande source des *inversions* de la première espèce est aux petites maisons, & que

celles de la seconde espèce sont traitées trop cavalierement par les moralistes qui, sous le nom odieux de *mensonges*, les ont mises dans la classe des choses abominables.

Mais suivons les conséquences: il est donc essentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choses & de leurs parties, pour bien déterminer celui des pensées, & ensuite celui des expressions: tout le monde croit que c'est là-la suite de ce qui vient d'être dit; point du tout. Au moyen d'une *inversion*, qui n'est ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve "que dans le cas où il s'agit de persuader, de faire consentir l'auditeur à ce que nous lui disons, l'*intérêt* doit régler les rangs des objets, & donner par conséquent les premières places aux mots qui contiennent l'objet le plus important. Il est difficile; ce me semble. d'accorder cet arrangement réglé par l'*intérêt*, avec l'arrangement établi par la nature entre les choses: qu'importe; c'est dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y consens; mais les décisions de cet ordre d'*intérêt* sont-elles constantes, uniformes, invariables? Vous savez bien que telle doit être la nature des principes des sciences & des arts. Il me semble cependant qu'il vous seroit difficile de montrer cette invariabilité dans le principe que vous adoptez; il devroit produire en tout temps le même effet pour tout le monde; au lieu que dans votre système, pour me servir des termes de l'auteur de la lettre sur les sourds & muets, pag. 93, "ce qui sera *inversion* pour l'un, ne le sera pas pour l'autre. Car, dans une suite d'idées, il n'arrive pas toujours que tout le monde soit également affecté par la même. Par exemple, si de ces deux idées contenues dans la phrase *serpentem fugit*, je vous demande qu'elle est la principale; vous me direz, vous, que c'est le serpent; mais un autre prétendra que c'est la fuite, & vous aurez tous deux raison. L'homme peureux ne songe qu'au serpent; mais celui qui craint moins le serpent que ma perte, ne songe qu'à ma fuite: l'un s'effraye & l'autre m'avertit. Votre principe n'est donc ni assez évident, ni assez sûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le sentez vous-même, puisque vous

avouez (pag. 316.) que son application "a pour le métaphysicien même des variations embarrassantes, qui sont causées par la manière dont les objets se mêlent, se cachent, s'effacent, s'enveloppent, se déguisent les uns les autres dans nos pensées; de sorte qu'il reste toujours, au moins dans certains cas, quelques parties de la difficulté." Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent souvent la construction prétendue régulière que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le dise; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque, & vous tenez la principale cause qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriser les variations des cas, afin de faciliter les *inversions* qui pourroient faire plus de plaisir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la construction naturelle & analytique.

Nous avons lu vous & moi, les œuvres de rhétorique de Cicéron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoissoient si profondément les principes & les ressorts, & qui nous les traient avec tant de sagacité, de justice & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le savez, sur votre prétendu principe de l'élocution oratoire; mais avec quelle abondance & quel scrupule insistent-ils l'un & l'autre sur ce qui doit procurer cette suite harmonieuse de sons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium satietatem.* Cic. de Orat. lib. III, cap. xv. Cicéron partage en deux la matière de l'éloquence: 1°. le choix des choses & des mots, qui doit être fait avec prudence, & sans doute d'après les principes qui sont propres à cet objet; 2°. le choix des sons qu'il abandonne à l'orgueilleuse sensibilité de l'oreille. Le premier point est, selon lui, du ressort de l'intelligence & de la raison; & les règles par conséquent qu'il faut y suivre, sont invariables & sûres. Le second est du ressort du goût; c'est la sensibilité pour le plaisir qui doit en décider; & ces décisions varieront en conséquence au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Reverberumque judicium prudentiæ est, vocum (des sons) autem & numerorum æquæ sunt ju-*

dicæ: & quod illa ad intelligentiam referuntur, hæc ad voluptatem, in illis ratio invenit, in his sensus, artem. Cicéron, Orat. cap. xxij, n. 164.

Voilà donc les deux seuls juges que reconnoît, en fait d'élocution, le plus éloquent des Romains, la raison & l'oreille; le cœur est compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'est avec raison; l'éloquence du cœur n'est point assujettie à la contrainte d'aucune règle artificielle; le cœur ne connoît d'autres règles que le sentiment, ni d'autre maître que le besoin, *magister artis, ingenique largitor.* Pers. prolog. 11.

Ce n'est pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des passions ne puisse influer sur l'élocution même, & qu'il ne puisse en résulter des expressions pleines de noblesse, de grâces, ou d'énergie. Je prétends seulement que le principe de l'intérêt est effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante, pour être le fondement de l'élocution oratoire: & j'ajoute que quand il faudroit l'admettre comme tel, il ne s'ensuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fussent leurs places naturelles; les places naturelles des mots dans l'élocution, sont celles que leur assigne la première institution de la parole pour énoncer la pensée. Ainsi l'ordre de l'intérêt, loin d'être la règle de l'ordre naturel des mots, est une des causes de l'*inversion* proprement dite; mais l'effet que l'*inversion* produit alors sur l'ame, est en même temps l'un des titres qui la justifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques, dont un mot placé à propos, à la faveur de l'*inversion*, enrichit souvent l'élocution? Prenons seulement un exemple dans Horace, lib. I, Od. 28.

... Nec quicquam tibi prodest
Aërias tentasse domos, animoque rotundum

Percurrisse polum, morituro.

Quelle force d'expression dans le dernier mot *morituro*! L'ordre analytique avertit l'esprit de le rapprocher de *tibi*, avec lequel il est en concordance par raison d'identité; mais l'esprit repasse alors sur tout ce qui sépare ici ces deux corrélatifs: il voit comme dans un seul point, & les occupations laborieuses de l'astrologue, & le contraste de la mort qui doit

mettre fin ; cela est pittoresque. Mais si l'ame vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodest* qui est à la tête, quelle vérité ! qu'elle force ! quelle énergie ! Si Pon dérangeoit cette belle construction, pour suivre scrupuleusement la construction analytique ; *tentasse domos aërias, atque percussisse animo polum rotundum ; nec quicquam prodest tibi morituro* ; on auroit encore la même pensée énoncée avec autant ou plus de clarté ; mais l'effet est détruit ; entre les mains du poëte, elle est pleine d'agrément & de vigueur : dans celle du grammairien, c'est un cadavre sans vie & sans couleur ; celui-ci la fait comprendre, l'autre la fait sentir.

Cet avantage réel & incontestable des *inversiones*, joint à celui de rendre plus harmonieuses les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, sont les principaux motifs qui semblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enseignent la langue latine, de jamais toucher à l'ordre général de la phrase latine. "Car toutes les langues, dit M. Pluche (*Méth. p. 115, édit. 1751.*) & sur-tout les anciennes, ont une façon, une marche différente de celle de la nôtre. C'est une autre méthode de ranger les mots & de présenter les choses : dérangez-vous cet ordre, vous vous privez du plaisir d'entendre un vrai concert. Vous rompez un assortiment de sons très agréables ; vous affaiblissez d'ailleurs l'énergie de l'expression & de la force de l'image. . . Le moindre goût suffit pour faire sentir que le latin de cette seconde phrase a perdu toute sa faveur ; il est anéanti. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'est qu'en déshonorant ce récit par la marche de la langue françoise qu'on lui a fait prendre, on a entièrement renversé l'ordre des choses qu'on y rapporte ; & pour avoir égard au génie, ou plutôt à la pauvreté de nos langues vulgaires, on met en pièces le tableau de la nature.," M. de Chompré est de même avis, & en parle d'une manière aussi vive & aussi décidée. *Moyens sûrs, &c. pag. 44, édit. 1757.* "Une phrase latine d'un auteur ancien est un petit monument d'antiquité. Si vous décomposez ce petit monument pour le faire entendre, au lieu de le construire vous le détruisez ; ainsi ce que

nous appellons *construction*, est réellement une *destruction*."

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les jeunes gens à l'étude du latin ou du grec ? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. *V. Méch. pag. 154. & suiv.*

1. "C'est imiter la conduite de la nature de commencer le travail des écoles par lire en françois, ou par rapporter nettement en langue vulgaire, ce qui sera le sujet de la traduction qu'on va faire d'un auteur ancien. Il faut que les commençans sachent de quoi il s'agit, avant qu'on leur fasse entendre le moindre mot grec ou latin. Ce début les charme. A quoi bon leur dire des mots qui ne font pour eux que du bruit ? C'est ici le premier degré. . ."

2. "Le second exercice est de lire, & de rendre fidèlement en notre langue le latin dont on a annoncé le contenu ; en un mot de traduire."

3. "Le troisième est de relire de suite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la conversation."

"Ces trois premières démarches sont l'affaire du maître : celles qui suivent sont l'affaire des commençans.," Dispensons-nous donc de les exposer ici : quand les maîtres sauront bien remplir leurs fonctions, alors leur zèle, leurs lumières & leur adresse les mettront assez en état de conduire leurs disciples dans les leurs. Mais essayons l'application de ces trois premières règles, sur ce discours adressé à Sp. Carvilius par sa mere. *Cic. de Orat. II. 61. Quin prodis, mi Spuri, ut quotiescumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boiteux d'une blessure qu'il avoit reçue en combattant pour la république, & il avoit honte de se montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit : *que ne vous montrez-vous, mon fils. afin que chaque pas que vous ferez vous fasse souvenir de votre velleu ?*

J'ai donc imité la conduite de la nature : j'ai rapporté en françois le discours qui va être le sujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du second exercice qui consiste, dit-on, à lire & à rendre fidèlement en

françois le latin dont j'ai annoncé le contenu ; en un mot , de traduire. Ce mot traduire , imprimé en italique , me fait soupçonner quelque mystère , & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la pensée de M. Pluche , avant que j'eusse vu la pratique de M. Chompré dans l'avertissement de son introduction ; mais avec ce secours , je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas , *prodis* tu parois , *mi* moi , *Spuri* Spurius , ut que , *quotiescumque* combien de fois , *gradum* un pas , *facies* tu feras , *toties* autant de fois , *tibi* à toi , *tuarum* tiennes , *virtutum* des vertus , *veniat* vienne , *in* dans , *mentem* l'esprit.

Le troisieme exercice est de relire de suite tout le latin traduit , en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la conversation. On seroit tenté de croire que c'est effectivement le latin même qu'il faut relire de suite , & que ceston si recommandé est pour mettre les jeunes gens sur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras , en me disant : " faites lui redire les mots françois sur chaque mot latin sans nommer ceux-ci. " Reprenons donc la suite de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois , mon Spurius , que combien de fois un pas tu feras , autant de fois à toi tiennes des vertus vienne dans l'esprit.*

Peut-on entendre quelque chose de plus extraordinaire que ce prétendu françois ? Il n'y a ni suite raisonnée , ni usage connu , ni sens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer : c'est M. Chompré qui m'en assure (*Avertissement de l'introd.*) " vous verrez , dit-il , à l'air riant des enfans qu'ils ne font pas dupes de ces mots ainsi placés à côté les uns les autres , selon ceux du latin ; ils sentent bien que ce n'est pas ainsi que notre langue s'arrange. Un de la troupe dira avec un peu d'aide : „ *Pourquoi ne parois tu pas , mon Spurius . . .* Pardon , j'ai voulu sur votre parole suivre votre méthode , mais me voici arrêté parce que je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme , & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un instant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conserve ici le littéral de la premiere traduction , & que je le dispose seulement selon l'ordre analytique ; ou si

vous l'aimez mieux , que je le rapproche de l'arrangement de notre langue ? A la bonne heure , je puis le faire , mais votre jeune élève ne le fera jamais qu'avec beaucoup d'aide. A quoi voulez-vous qu'il rapporte ce que ? où voulez-vous qu'il s'avise de placer des *vertus tiennes* ? Tout cela ne tient à rien , & doit tenir à quelque chose. Je n'y vois qu'un remede , que je puise dans votre livre même ; c'est de suppléer les ellipses dès la premiere traduction littérale. Mais il en résulte un autre inconvénient : avant un , vous supplérez *in hoc finem* (à cette fin) ; après *tuarum virtutum* , vous introduirez le nom *memoria* (le souvenir) : que faites-vous en cela ? Respectez-vous assez le petit monument ancien que vous avez entre les mains ? Ne le détruisez-vous pas en le surchargeant de pieces qu'on y avoit jugées superflues ? Vous rompez un assortiment de sons très-agréables ; vous affaiblissez l'énergie de l'expression ; vous faites perdre à cette phrase toute sa faveur ; vous l'anéantissez : par-là votre méthode me paroît aussi reprehensible que celle que vous blâmez. Vous n'irez pas pour cela défendre d'y suppléer des ellipses ; vous convenez qu'il faut de nécessité y recourir continuellement dans la langue latine , & vous avez raison : mais trouvez bon que j'en discute avec vous la cause.

L'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole , & le seule que puisse envisager la grammaire. Dans aucune langue , on ne parvient à ce but que par la peinture fidèle de la succession analytique des idées partielles , que l'on distingue dans la pensée par l'abstraction ; cette peinture est la tâche commune de toutes les langues ; elles ne diffèrent entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainsi l'étude d'une langue se réduit à deux points qui sont , pour ne pas quitter le langage figuré , la connoissance des couleurs qu'elle emploie , & la maniere dont elle les distribue : en termes propres , ce sont le vocabulaire & la syntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire , c'est une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la syntaxe mérite une attention particuliere de la part de quiconque veut avancer dans cette étude , ou y diriger les commençans. Il faut observer tout ce

qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoissance seule peut rendre la langue intelligible : ici la marche en est suivie régulièrement ; à la phrase s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaisons, qui sont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la succession naturelle ; tantôt la phrase est pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y soit montrée explicitement ; tantôt elle est elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y sont pas, mais ils sont désignés par quelques autres circonstances qu'il faut reconnoître.

Si la phrase qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible, & qu'elle soit disposée selon l'ordre de la succession analytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne soit entendue ; elle a le plus grand degré possible de facilité : elle en a moins si elle est elliptique, quoique construite selon l'ordre naturel ; & c'est la même chose, s'il y a *inversion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique ; la difficulté est apparemment bien plus grande, s'il y a tout à la fois ellipse & *inversion*. Or c'est un principe incontestable de la didactique, qu'il faut mettre dans la méthode d'enseigner le plus de facilité qu'il est possible. C'est donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il est sorti des mains de auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle ; c'est le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien sensible la succession analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en supplant les ellipses : pour quoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce qu'on appelle communément la construction ? Personne n'oseroit dire que ce ne fût un moyen de plus, très-propre pour faciliter l'intelligence du texte ; & l'on est réduit à prétexter, que c'est détruire l'harmonie de la phrase latine ; " que c'est empêcher l'oreille d'en sentir le caractère, dépouiller la belle latinité de ses vraies parures, la réduire à la pauvreté des langues modernes, & accoutumer l'esprit à se familiariser avec la rusticité. " *Méchan. des langues*, pag. 128.

Eh ! que n'importe que l'on détruise un assortiment de sons qui n'a, ni ne

peut avoir pour moi rien d'harmonieux ; puisque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin ? Quand je les connoitrois ces principes, que m'importeroit qu'on laissât subsister l'harmonie, si elle m'empêchoit d'entendre le sens de la phrase ? Vous êtes chargé de m'enseigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conserver le nombre & l'harmonie. Laissez ce soin à mon maître de rhétorique ; c'est son vrai lot : le vôtre est de me mettre dans son plus grand jour la pensée qui est l'objet de la phrase latine, & d'écartier tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Déponillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adoucis les qualifications odieuses dont vous flétririez leurs procédés : il n'y a point de rusticité dans des procédés dictés par la nature, & suivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues ; & il est injuste de les regarder comme pauvres, quand elles se prêtent à l'expression de toutes les pensées possibles ; la pauvreté consiste dans la seule privation du nécessaire, & quelquefois elle naît de la surabondance du superflu. Prenez garde que ce ne soit les cas de votre méthode, où le trop de vues que vous embrassez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous proposer uniquement.

Servius, Donat, Friscien, Isidore de Séville, connoissoient aussi bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarrassez, puisque le latin étoit leur langue naturelle. Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'*inversion* leur sembloit jeter de l'obscurité, sur la pensée : *ordo est*, disoient-ils ; & ils arrangeoient alors les mots selon l'ordre de la construction analytique, sans se douter que jamais on s'avilât de soupçonner de la rusticité dans un moyen si raisonnable.

Messieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés sur l'analyse de la pensée. Le sixième exercice consiste, selon M. Pluche, (*Méchan. pag. 155*), à rappeler fidèlement aux définitions, aux inflexions, & aux petites règles élémentaires, les parties qui composent chaque

phrase latine. Fort bien : mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction est entièrement faite ; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun secours. Je fais bien que vous me repliquerez que ces observations prépareront toujours les esprits pour entreprendre avec plus d'aisance une autre traduction dans un autre temps. Cela est vrai , mais si vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phrase même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand ; plus prompt, parce que vous auriez recueilli sur le champ dans la traduction le fruit des observations que vous auriez semées dans l'exercice préliminaire ; plus grand, parce que l'application étant faite plutôt & plus immédiatement, l'exemple est mieux adopté à la règle qui en devient plus claire & la règle répand plus de lumière sur l'exemple dont le sens en est mieux développé. J'ajoute, que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, si la théorie de vos remarques grammaticales étoit suivie d'une application pratique dans une construction faite en conséquence.

“ Parlez ensuite des raisons grammaticales, dit M. Chompré (*Avant pag. 7*), des cas, des temps, &c. selon les douze maximes fondamentales, & selon les ellipses que vous aurez employées : mais parlez de tout cela avec sobriété, pour ne pas ennuyer ni rebuter les petits auditeurs, peu capables d'une longue attention. La logique grammaticale, quelle qu'elle soit, est toujours difficile, au moins pour des commençans. » Ce que je viens de dire à M. Pluche, je le dis à M. Chompré ; mais j'ajoute que quelque difficile qu'on puisse imaginer la logique grammaticale, c'est pourtant le seul moyen sûr que l'on puisse employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut assurément faire quelques fonds sur leur mémoire, & lui donner la tâche ; tout le vocabulaire est de son ressort ; mais les mener dans les routes obscures d'une langue qui leur est inconnue, sans leur donner le secours du flambeau de la logique ou en portant ce flambeau derrière eux,

au lieu de les en faire précéder, c'est d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent y faire ; & c'est d'ailleurs faire prendre à leur esprit la malheureuse habitude d'alter sans raisonner ; c'est, pour me servir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur esprit à se familiariser avec la stupidité.* La logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très-grandes, puisqu'il y a peu de maîtres qui paroissent l'entendre : mais d'où viennent ces difficultés, si ce n'est du peu d'application qu'on y a donné jusqu'ici, & du préjugé où l'on est, que l'étude en est sèche, péni-able, & peu fructueuse ? Que de bons esprits aient le courage de se mettre au dessus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette science, & l'on verra disparaître la lécheresse, la peine & l'inutilité. Encore quelques Sæntius, quelques Arnauts, & quelques du Marfais, car les progrès de l'esprit humain ont essentiellement de la lenteur, & j'ose répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, sera clair, précis, utile, & sans difficulté. En attendant, réduisons de notre mieux les principes qui leur sont nécessaires ; nos efforts, nos erreurs mêmes, amèneront la perfection : mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon absolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot sur cette harmonie enchanteuse, à laquelle on sacrifie la construction analytique, quoiqu'elle soit fondée sur des principes de logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître sûrs, qu'il réunissent en leur faveur l'unanimité des grammairiens de tous les temps. M. Pluche & M. Chompré sentent-ils bien les différences harmoniques de ces constructions également latines, puisqu'elles sont également de Ciceron : *legi tuas litteras, litteras tuas accipi, tuas accipio litteras* ? S'ils démentent ces différences & leurs causes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumières sur un objet si intéressant ; elle en seront d'autant mieux accueillies, qu'ils sont les seuls apparemment qui puissent lui faire ce présent, & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie est le fondement de leur système d'enseignement, qui ne peut avoir de solidité que celle qu'il tire de son

premier principe : encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie sont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raison & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que, par rapport à la raison, toutes les constructions sont bonnes si elles sont claires ; que la clarté de l'énonciation est le seul objet de la grammaire, & la seule vue qu'il faille se proposer dans l'étude des élémens d'une langue ; que l'harmonie, l'élégance, la pureté, sont des objets d'un second ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ses dépens ; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles ses efforts, en les étouffant par le concours.

Au surplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ses élèves à l'intelligence du sens, par l'analyse & la construction grammaticale, de leur faire remarquer les beautés accessoires qui peuvent se trouver dans la construction usuelle ? Quand ils entendent le sens du texte, & qu'ils sont prévenus sur les effets pittoresques de la disposition où les mots s'y trouvent, qu'on le leur fasse relire sans dérangement ; leur oreille en sera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'âme prêterait à l'organe la sensibilité ; & l'esprit, la lumière. Le petit inconvénient résulté de la construction, s'il y en a un, sera amplement compensé par ce dernier exercice, & tous les intérêts seront conciliés.

J'espère que ceux dont j'ai osé ici contredire les assertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'est pas une leçon que j'ai prétendu leur donner ; *quod si facerem, te erudirens, jure reprehenderem.* Cic. III. de *su.* Je n'ignore pas quelle est l'étendue de leurs lumières ; mais je fais aussi quelle est l'ardeur de leur zèle pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à exposer en détail les titres justificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils désapprouvent : mais je ne prétends point prononcer définitivement ; je n'ai voulu que mettre les pièces sur le bureau : le public prononcera. *Nos qui sequimur probabilia, nec ultra id quod verisimile occurrerit progredi possumus, &*

Tome XVIII. Part. II.

refellere sine pertinaciâ, & reselli sine iracundiâ parati sumus. Cic. *Tusc. II.*, *ij. 5.* (B. E. R. M.)

INVESTIR, *Art. milit.* Investir une place, c'est en occuper toutes les avenues ; c'est le préliminaire d'un siège.

Investir une place, c'est l'entourer de troupes de tous côtés, comme dans le blocus, de manière que la ville ne puisse recevoir aucun secours, soit d'hommes ou de provisions : c'est proprement une préparation pour l'assiéger dans les formes.

L'investissement doit être fait de nuit avec de la cavalerie, afin d'empêcher qu'il ne sorte ou n'entre plus rien dans la place qu'on investit. Il faut aussi le plus promptement qu'il se peut, faire arriver l'infanterie, & mettre les troupes hors la portée du canon pendant le jour, pour qu'elles soient moins exposées au feu de la place ; mais les approcher beaucoup plus pendant la nuit.

On ne doit se montrer d'abord devant la place, que par des détachemens, qui poussant de tous côtés jusqu'aux portes de la ville, enlèvent tout ce qui se trouve dehors, hommes & bestiaux. Ces détachemens doivent être soutenus par quelques escadrons qu'on fait avancer autant qu'il est nécessaire. Il est même avantageux d'effluyer quelques volées de canon pour avoir lieu d'en remarquer la portée.

Pendant que cette petite expédition se fait, on doit se saisir de toutes les avenues favorables aux secours qui pourroient se jeter dans la place. On forme pendant la nuit une espece d'enceinte autour de la place, en sorte qu'il ne reste aucun espace par où l'ennemi puisse pénétrer. En cet état on tourne le dos à la place, & on dispose de petites gardes devant & derrière pour n'être point surpris. Enfin, on fait tête à l'ennemi de quelque côté qu'il puisse se présenter, tenant toujours la moitié de la cavalerie à cheval, pendant que l'autre met pied à terre, pour faire un peu reposer les hommes & les chevaux. Le matin on se retire peu à peu avec le jour, faisant souvent halte jusqu'à ce que le lever du soleil donne lieu de se retirer au quartier.

On pose des gardes ordinaires, qui font tête à la place, & d'autres plus fortes sur les côtés par où les secours pourroient arriver. Après quoi les escadrons qui ne

font pas de garde, se retirent au camp pour se reposer, sans se déshabiller, ni déseller les chevaux, qu'autant de temps qu'il est nécessaire pour les panser.

Dès le jour même que la place est investie, l'armée se met en mouvement pour arriver devant avec l'artillerie & les autres choses nécessaires au siège. Lorsque l'armée est prête d'arriver le lieutenant-général qui a fait l'investissement, va au devant pour rendre compte au général de ce qu'il a fait, lequel, sur le rapport de cet officier, règle la dernière disposition pour le campement de l'armée autour de la place.

Le général fait le lendemain de son arrivée le tour de la place pour en finir la circonvallation, & distribuer les quartiers aux troupes & aux officiers généraux. Il règle aussi le quartier général, celui des vivres, le parc d'artillerie, &c. Ce qui étant fait, les ingénieurs traçant la circonvallation, afin que les troupes puissent marquer leur camp & demeurer; ce qui se fait en établissant le front de bandière parallèlement à la circonvallation & à la distance de 60, 80, 100, ou 120 toises au plus. Voyez CIRCONVALLATION, ATTAQUE DES PLACES du maréchal de Vauban.

INVESTIR, *Marine*, se dit parmi les matelots de la méditerranée pour échouer ou toucher sur une côte ou sur un banc de sable. (Q)

INVESTISSEMENT, dans l'art militaire; c'est l'action d'entourer une place de troupes pour se préparer à en faire le siège dans les formes. Voyez INVESTIR.

INVESTITURE, s. f. *Jurisprud.*, du latin *vestire*, signifie *tradition*, mise en possession. Ce terme se prend quelquefois pour le droit d'investir; quelquefois pour l'action même d'investir; quelquefois enfin pour l'instrument ou acte qui fait mention de cette investiture. Il se prend aussi pour la possession même, comme on le voit en plusieurs endroits de la loi des Lombards.

En matière féodale, le terme d'investiture se prend quelquefois pour le titre primitif de concession du fief, & plus souvent encore pour la réception en foi & hommage.

Ancieusement les investitures & mises en possession ne se faisoient pas simple-

ment de bouche, ni même par écrit; on y ajoutoit certains signes extérieurs ou symboles, pour exprimer la translation qui se faisoit de la propriété ou possession d'une personne à une autre.

Ces symboles étoient fixés par les loix ou par l'usage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choses chez toutes les nations; on se servoit ordinairement des choses qui avoient le plus de rapport avec celles dont on vouloit faire la tradition. Ainsi pour l'investiture d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts; si c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon; si c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas seulement le fonds & le sol dont on se dépouilloit, mais que l'on cédoit aussi la superficie; c'est-à-dire, tout ce qui étoit sur le fonds, comme les bâtimens, les bois, les arbres, vignes, les plantes, moissons, &c.

L'investiture se faisoit aussi *per festucam seu per baculum & virgam*, c'est-à-dire, par la tradition d'un petit bâton appelé *festuca*.

On employoit encore pour symbole de tradition un couteau ou une épée *per cultellum, vel per gladium*. C'étoit pour désigner la puissance que l'on transmettoit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverser, & faire généralement dans son fonds tout ce qu'il jugeroit à propos.

On se servoit enfin quelquefois encore d'autres choses en signe d'investiture, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une pièce de monnoie, d'une pierre, & de diverses autres choses.

Les souverains donnoient l'investiture d'une province *per vexillum*, c'est-à-dire, en remettant une bannière.

On gardoit avec soin ces signes d'investiture, & souvent on les annexoit à l'acte d'investiture, comme quand c'étoit une pièce de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, &c. & afin que ces sortes de pièces symboliques ne pussent pas servir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles, en les coupant ou cassant par le milieu. Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *investitura*, où l'on trouve près de 80 manie-

res différentes de donner l'*investiture*.

(A)
INVESTITURE DES FIEFS, est la cession primitive du fief ou acte d'inféodation; c'est aussi la réception du nouveau vassal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vassal est saisi & investi de son fief.

L'*investiture* du vassal empêche le seigneur d'user du retrait féodal; elle sert aussi à faire courir l'année du retrait lignager. Voyez le traité des fiefs de Billecoq, liv. II, chap. xvij, & aux mots FOI & HOMMAGE. (A)

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, est un acte par lequel on déclare & on confirme le droit résultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'institution & la mise en possession réelle d'un bénéfice avec l'*investiture*, quoique ordinairement ce soient des choses différentes.

L'institution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *ius in re*; par l'*investiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la mise en possession on donne l'administration & jouissance des fruits.

L'*investiture* est quelquefois prise pour collation, quand celui qui investit, a en même temps le pouvoir de conférer; elle peut aussi être prise pour la mise en possession réelle, lorsque celui qui met en possession réelle, a aussi le droit de conférer; mais en général l'*investiture* est différente & de l'institution & de la mise en possession réelle, ainsi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'*investiture* étoit différente selon la dignité des bénéficiaires; le chanoine étoit investi par le livre, l'abbé par le bâton pastoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

L'origine des *investitures* ecclésiastiques est la même que celle de l'*investiture* pour les fiefs. Sous Pepin & Charlemagne l'église ayant commencé à posséder beaucoup de fiefs, dont ces princes avoient enrichie, tant en France qu'en Allemagne, les évêques & les abbés se trouverent engagés par-là à prêter entre les mains du prince la foi & hommage des fiefs qu'ils tenoient de lui, & d'en recevoir l'*investiture* par la crosse &

l'anneau, sans que les princes aient jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puissance spirituelle aux évêques ni aux abbés.

On prétend que, dans un concile tenu à Rome en 774, le pape Adrien donna à Charlemagne le droit d'élire les papes, & qu'il ordonna que tous les archevêques & évêques de ses états recevraient l'*investiture* de sa main, avant que d'être consacrés; mais quoique Léon VIII ait renouvelé cette prétendue constitution en faveur d'Othon I, elle est vtilement supposée, parce que ni Eginard qui a fait la vie de Charlemagne, ni aucun autre auteur contemporain n'ont parlé de cette concession.

Quoi qu'il en soit de ce décret, il est certain que nos rois & les empereurs donnoient l'*investiture* des évêchés, abbayes, par la crosse & l'anneau. Les rois d'Angleterre jouissoient aussi de ce droit.

Ce fut en 1078 que commença la fameuse querelle des *investitures* pour les évêchés & abbayes; un concile de Rome défendit à tout clerc de les recevoir de la main d'un prince, ou de tout autre laïc.

Grégoire VII fut le premier qui défendit les *investitures*; il fut suivi par Victor III & Urbain II; ce dernier alla même jusqu'à défendre le serment de fidélité des évêques.

Henri, IV^e du nom, étoit alors empereur, & soutenoit les *investitures*; Grégoire VII appelloit cela les *bénéfices henriciennes*.

Cette question excita beaucoup de troubles, sur-tout en Allemagne & en Angleterre; Henri IV fut excommunié par trois papes successivement; cela produisit plusieurs schismes & des guerres continuelles, pendant cinquante-six ans que dura ce démêlé fameux sous six papes différens; il y eut à cette occasion soixante batailles sous Henri IV, & soixante-huit autres sous Henri V, son successeur; il y périt plus de deux millions d'hommes. Caliste II engagea Henri V à renoncer aux *investitures*, ce qu'il fit en 1122.

Lothaire le Saxon entreprit en 1132 de les faire revivre, mais S. Bernard l'en dissuada.

Au commencement de cette querelle, ce ne fut pas seulement la cérémonie extérieure du bâton & de l'anneau, qui excita de la difficulté; on attaqua toutes

des *investitures* des bénéfices en général, de quelque manière qu'elles fussent faites par les laïcs. M. de Voltaire, en son histoire universelle, dit qu'il fut décidé dans un concile à Rome; que les rois ne donneroient plus aux bénéficiers canoniquement élus, les *investitures* par un bâton reconbré, mais par une baguette. Il paroît rapporter ce concile à l'année 1120; on ne voit point cependant qu'il y en ait eu à Rome cette année. Ce fut dans une assemblée tenue à Worms en 1122, que se fit l'accommodement; l'empereur renonça à donner les *investitures* par la crosse & l'anneau, & le pape lui permit d'accorder l'*investiture* des régales, c'est-à-dire, des biens temporels par le sceptre.

À l'égard de la France, nos rois n'eurent presque aucuns démêlés avec les papes touchant les *investitures*; ils en ont joui paisiblement même sous Grégoire VII qui craignit de s'attirer trop d'ennemis à la fois, s'il se brouilloit avec la France pour ce sujet; sous les papes suivans ils se départirent de l'*investiture* par le bâton pastoral & l'anneau, & se contentèrent de la donner par écrit ou de vive voix; au moyen de quoi les successeurs de Grégoire VII qui paroissent ne s'attacher qu'à cette cérémonie extérieure, ont laissé nos rois jouir paisiblement du serment de fidélité, qui a succédé aux *investitures*, & des droits de joyeux avènement & de régale.

Par le concordat passé entre Léon X & François I, le roi est maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes & autres bénéfices de nomination royale.

Voyez le gloss. de Ducange au mot INVESTITURE, où il rapporte plusieurs manières différentes de donner l'*investiture* ecclésiastique, *per librum*, *per capellum* *per candelabrum*, *per grana incessi*, & autres semblables.

Voyez Covaruvias, Cujas, Gnymier, l'histoire de l'origine des dîmes, le traité de la capacité des ecclésiastiques de Duperray. (A)

INVÉTÉRÉ, adj. *Gramm.*, qui subsiste depuis long temps; il ne se prend gueres qu'en mauvaise part, il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de si difficile à déraciner que les choses *invétérées*,

tant au physique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj. *Gramm.*, qu'on ne peut renverser, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raisonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philosophes que les Athéniens envoyèrent à Rome, prouva un jour la distinction absolue du juste & de l'injuste par des raisons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raisons opposées, que Cicéron compare à des bêtes féroces qu'il ne se promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il seroit trop heureux pour la consolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'apaiser, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a passé en proverbe. Qu'étoit-ce donc que ces argumens qui effrayoient Cicéron même?

INVIOUABLE, adj. *Gramm.*, qui ne sera point violé, ou qui ne le doit point être. La liberté de conscience est un privilège *inviouable*. La loi du serment est sacrée, ou est *inviouable* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj. *Gramm.*, qui échappe à la vue, ou par sa nature, ou par la petitesse de ses parties, ou par sa distance; les substances spirituelles sont *invisibles*; les particules de l'air sont *invisibles*; les corps nous deviennent *invisibles* à force de s'éloigner. Si une chose n'a point été sensible, on n'en a nulle idée représentative. Une question difficile à résoudre, c'est si les aveugles ont des idées représentatives, & où ils les ont, & comment ils les ont. Il semble que l'idée représentative d'un objet entraîne l'idée de limite; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans sa tête ou au bout de ses doigts?

INVISIBLES, s. m. pl. *Théolog.*, est le nom qu'on donne à quelques rigides confessionnistes, & aux sectateurs d'Oslander, de Flaccius-Illyricus & de Swenckfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'église visible. Les frères de Roze-Croix ont été aussi appelés *invisibles*. Prateole, *invisib.* Florimont de Raimond, *liv. II. chap. xvj. Sc.* Voy. CONFESSIONISTES. (H)

INVITATEUR, s. m. *Gram. Hist. anc.*, domestique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux

repas qu'on devoit. On l'appelloit aussi *vocator*. L'*invocateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, f. m. *Liturg.*, verset que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*, & à la fin de ce psaume; il change suivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Épiphanie, ni les trois derniers jours de la semaine sainte.

INVOCATI, *Hist. Litt.*, nom d'une société littéraire, établie à Sienne en Italie, qui a pris pour devise une encume, sur laquelle est posé un fer rouge & un marteau, avec l'inscription *in quasi-umque formis*.

INVOCATION, f. f. *Théolog.*, action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à son secours. Voyez **PRIERE**, **ADORATION**, &c.

Les catholiques romains *invocent* les saints, les priant d'intercéder pour eux auprès de Dieu. L'*invocation* des saints est un des plus grands sujets de disputes entre les catholiques & les réformés. V. **SAINT**.

INVOCATION, en terme de Poésie, est une prière que le poète adresse, en commençant son ouvrage, à quelque divinité, sur-tout à sa muse pour en être inspiré. Voyez **MUSES**.

L'*invocation* est absolument nécessaire dans un poème épique, à cause que le poète dit des choses qu'il ne feroit pas, si quelque divinité ne les lui avoit inspirées. D'ailleurs il doit à ses lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui est le fondement de toute la morale & des instructions qu'il prétend leur donner dans sa fable; & puisqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'est pas raisonnable qu'il ose les faire agir, sans leur en avoir demandé la permission. Voy. **EPIQUE**.

L'auteur s'adresse souvent aux dieux dans le cours d'un poème épique; sur-tout lorsqu'il veut raconter quelque chose de miraculeux, comme lorsque Virgile décrit la métamorphose des navires d'Enée en nymphes; mais la principale *invocation* est celle du commencement.

Le pere le Bossu considère deux choses dans l'*invocation*, la première est ce que le poète demande; & la seconde, quelle est la divinité à qui il s'adresse.

Quant à la première, Homere a si bien joint la proposition avec l'*invocation* dans l'Iliade, qu'il *invogue* sa muse pour tout ce qu'il propose sans réserve; Virgile au contraire ne prie sa muse que de lui fournir une partie de son sujet, & même il détermine précisément celle qu'il desire; après avoir assez exactement proposé toute sa matière, il s'adresse à sa muse, & il la prie de lui en apprendre les causes. Voy. **PROPOSITON**.

Quant à la divinité qu'il *invogue*, le même auteur observe que ce doit toujours être celle qui préside au sujet qu'il traite, ou celle qui préside à la poésie en général. Ovide, dans ses métamorphoses, fait la première sorte d'*invocation*; Lucrece en agit de même dans son poème; celles d'Homere & de Virgile sont de la première espèce; ils n'*invocent* que les muses, & distinguent par là les divinités qui président à la poésie, d'avec celles qui président aux actions des poèmes, & qui en sont les personnages.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités *invocées* soient considérées par les poètes mêmes, comme des personnes divines, dont ils attendent un véritable secours. Sous ce nom de muses, ils souhaitent le génie de la poésie, & toutes les conditions & les circonstances nécessaires pour exécuter leur entreprise. Ce sont des allégories & des manières de s'exprimer poétiquement, comme quand on fait des dieux du sommeil, du calme, de la renommée, de la terreur, & des semblables descriptions de choses naturelles ou morales; aussi les muses sont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions; il y en a de païennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoises, &c. V. **MUSES**.

INVOLONTAIRE, adj., *Gramm.*, ce à quoi la volonté n'a point eu de part, ce qui n'a point été ou n'est pas voulu, consenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* & des *involontaires* consiste à avoir été, ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, & sous mes pieds il se rencontre des insectes que j'écrase *involontairement*. Je marche, & je vois un serpent endormi; je lui appuie mon talon sur la tête, & je l'écrase *volontairement*. Ma réflexion est la seule

ehose qui distingue ces deux mouvemens, & ma réflexion considérée, relativement à tous les instans de ma durée, & à ce que je suis dans le moment où j'agis, est absolument indépendante de moi. J'écrase le serpent de réflexion; de réflexion Cléopâtre le prend & s'en pique le sein. C'est l'amour de la vie qui m'entraîne; c'est la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce sont deux poids qui agissent en sens contraires sur les bras de la balance, qui oscillent & se fixent nécessairement. Selon le côté où le point où ils s'arrêtent, l'homme est bienfaisant ou malfaisant, heureusement ou malheureusement né, exterminable ou digne de récompense selon les loix.

I O

IO. *Myth.*, fille du fleuve Inaque, Jupiter en étant devenu amoureux, la changea en vache pour tromper la jalousie de Junon. Cette déesse trop clair-voyante avoit si bien éclairé les pas de Jupiter, qu'elle découvrit ses allures, & lui demanda cette vache. Après qu'elle l'eût obtenue, elle la mit sous la garde d'Argus, qui avoit cent yeux. Jupiter donne ordre à Mercure de se défaire d'Argus: Mercure exécuta sa commission; mais Junon irritée envoya contre *Io* des taons qui la piquèrent sans relâche. Pour s'en débarrasser, *Io* se jeta dans la mer, qu'elle traversa à la nage, & fut aborder en Egypte, où Jupiter lui rendit sa première forme. Ovide dit qu'elle épousa dans la suite Ostris, roi du pays, & qu'après sa mort, elle y fut adorée sous le nom d'*Isis*. *Voy. les fables égyptiennes & grecques dévoilées, liv. I, chap. 4, liv. III, chap. 4.*

JOAB, *Hist. sacrée*, fils de Sarvia, sœur de David, frere d'Abizai & d'Azaël, un des plus vaillans hommes de son temps, fut toujours attaché au service de David, & commanda ses armées avec succès. La première occasion où il se signala, fut le combat de Gaboon, où il vainquit Abner, chef du parti d'Isboeth, qu'il tua ensuite en trahison. Il monta le premier sur les murs de Jérusalem, & mérita, par sa valeur, d'être conservé dans l'emploi de général qu'il possédoit déjà. Il marcha contre les Syriens qui s'étoient révoltés contre David, les mit en fuite; & s'étant rendu maître d'un quartier de la ville de Rabbath sur les

Ammonites, il fit venir David pour en achever le siège & la prendre, afin qu'on lui en attribuât toute la gloire. Ce fut lui qui réconcilia Absalon avec son pere, & le fit revenir de son exil. Mais ce jeune prince s'étant révolté contre son roi, *Joab* se déclara contre lui, & le tua de sa propre main dans le combat, malgré la défense de David, qui avoit ordonné expressément qu'on conservât son fils Absalon; & comme le roi faisoit paroître trop de douleur de la mort de ce fils, *Joab* osa lui en faire des reproches très-vifs. Quoique les avis de *Joab* fussent justes, & qu'il convint que David marquât à ses troupes victorieuses la satisfaction qu'il avoit de leur service, on ne peut excuser la hauteur & l'insolence de ce général, parlant à son roi. David y fut sensible; mais il fut contraint de dissimuler, parce que *Joab* étoit devenu redoutable par son grand crédit dans les troupes. Lors de la révolte de Séba, David ayant donné le commandement de l'armée à Amasa, *Joab*, poussé par sa jalousie, tua ce général; se mit lui-même à la tête des troupes, & termina heureusement la guerre sans effusion de sang. *Joab*, si fidele à son roi, si zélé pour ses intérêts & pour sa gloire, attaché au bien de l'état; mais impétueux & violent, faisant de ses services un titre pour se rendre redoutable, même à son souverain; coupable d'ailleurs d'un double assassinat, ne pouvoit plus long-temps échapper à la justice divine. David, en considération de ses services & par la crainte de sa puissance, l'avoit toléré, mais en mourant, il recommanda à son fils Salomon de l'en punir; & ce jeune prince, ministre de la vengeance de son pere, fit tuer le coupable qui avoit pris parti contre lui pour Adonias, aux pieds de l'autel où il s'étoit réfugié, croyant y trouver un asyle, l'an du monde 2290. (+)

JOACHAZ, qui possède, *Hist. sacr.*, roi d'Israël, succéda à son pere Jéhu, l'an du monde 3148, & régna pendant 17 ans. Ayant mérité la colere du Seigneur par le monstrueux mélange du culte du veau d'or avec celui du vrai Dieu, il fut livré à la fureur d'Azaël & de Benadab, rois de Syrie, qui ravagèrent cruellement ses états. Ce prince, dans cette extrémité, eut recours à Dieu, qui l'écoula

favorablement. Il suspendit encore pour cette fois les derniers coups de sa vengeance, & lui envoya un fauveur que l'écriture ne nomme point, mais qu'on croit être Joas, son fils & son successeur. Ce jeune prince rétablit les affaires d'Israël, & remporta, pendant son regne, plusieurs victoires sur les Syriens. (+)

JOACHAZ, *nativement SELLUM*, *Hist. sacrée*, fils de Josias, roi de Juda, fut élu roi après la mort de son père, contre le droit de son frere aîné Eliachim. Il avoit vingt-trois ans lorsqu'il monta sur le trône, & il ne régna qu'environ trois mois à Jérusalem, & se signala par ses impiétés, l'an du monde 3395. Néchao, roi d'Egypte, au retour de son expédition contre les Babylo niens, rendit la Judée tributaire; & pour faire un acte de souveraineté, sous prétexte que *Joachaz* avoit osé le faire déclarer roi sans sa permission, au préjudice de son frere aîné il le fit venir à Rabbatha en Syrie, le chargea de chaînes & l'envoya en Egypte, où il mourut, ainsi que Jérémie l'avoit prédit. *Jérém. xxij, II & 12. (+)*

JOACHIM, ou **JOACHIN**, ou **ELIACIM**, *la fermeté du seigneur*, *Hist. sacrée*, frere & successeur de Joachaz que Néchao, roi d'Egypte, détrôna pour mettre celui-ci en la place. Ce prince fit le mal devant le seigneur, & Jérémie lui reprocha de bâtir sa maison dans l'injustice, d'opprimer injustement ses sujets, d'avoir le cœur & les yeux tournés à l'avarice & l'inhumanité. *Jérém. xxij*. Aussi Dieu le menace d'une fin malheureuse par la bouche du même prophète: *Il mourra, & ne sera ni pleuré ni regretté. Sa sépulture sera comme celle d'un âne mort: on le jettera tout pourri hors des portes de Jérusalem. Ibid. xix*. Cette prophétie ayant été montrée à *Joachim*, il la déchira avec un canif & la jeta au feu. Ce prince, après avoir demeuré environ quatre ans soumis au roi d'Egypte, tomba sous la domination de Nabuchodonosor, roi des Chaldéens, qui, après l'avoir chargé de chaînes, le remit sur le trône. Il mourut la onzième année de son regne: l'écriture ne dit pas quel fut le genre de sa mort. Le texte semble supposer qu'il mourut à Jérusalem; & l'on peut juger que s'étant rendu odieux à ses sujets, qui le regardoient comme la cause des misères qu'ils souffroient depuis plus de trois

ans, il fut tué dans quelque sédition, & son corps jeté à la voirie, selon la parole du prophète. (+)

JOACHIM, *Hist. sacrée*, époux de Ste. Anne, père de la sainte Vierge, ayeul de Jesus-Christ selon la chair, est peut-être le même qu'Héli, marqué dans S. Luc. Le nom de *Joachim* ne se trouve point marqué dans l'écriture, non plus que les circonstances de la vie; mais on l'a adopté dans l'église grecque & latine. (+)

JOACHIMITES, f. m. plur., *Théol.*, disciples de Joachim, abbé de Flore en Calabre, qui passa pour un prophète pendant la vie, & laissa après sa mort beaucoup de livres de prophétie, & plusieurs autres ouvrages qui furent condamnés avec leur auteur en 1215 par le concile de Latran, & par celui d'Arles en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés de certains nombres ternaires. Ils disoient que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde jusqu'à l'avènement du Fils, que l'opération du Fils avoit duré jusqu'à leur temps pendant 1260 ans, qu'après cela le S. Esprit devoit opérer aussi à son tour. Ils divisoient ce qui regardoit les hommes, les temps, la doctrine, la maniere de vivre en trois ordres ou états, selon les trois personnes de la sainte Trinité: ainsi chacune de ces trois choses comprenoit trois états qui devoient se succéder, ou s'étoient déjà succédés les uns aux autres, ce qui faisoit qu'ils nommoient ces divisions ternaires.

Le premier ternaire étoit celui des hommes, il comprenoit trois états ou ordres d'hommes; le premier étoit celui des gens mariés, qui avoit duré, disoient-ils, du temps du Pere éternel, c'est-à-dire, sous l'ancien testament. Le second celui des clercs qui a régné par le Fils du temps de la grace. Le troisième celui des moines qui devoit régner du temps de la plus grande grace par le Saint-Esprit. Le second ternaire étoit celui de la doctrine, qu'ils divisoient aussi en trois; l'ancien testament qu'ils attribuoient au Pere, le nouveau qu'ils attribuoient au Fils, & l'évangile éternel qu'ils attribuoient au Saint-Esprit. Dans le ternaire des temps, ils donnoient au Pere tout celui qui s'étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ, temps auquel, disoient-ils, régnoit l'es-

prit de la loi mosaïque. Ils donnoient au Fils les 1260 ans depuis Jesus-Christ jus- qu'à eux, pendant lesquels avoit régné l'Esprit de grace. Enfin le troisieme qui devoit suivre, & qu'ils nommoient le temps de la plus grande grace & de la vérité découverte, étoit pour le Saint-Esprit. Un autre ternaire consistoit dans la maniere de vivre. Dans le premier temps, sous le Pere, les hommes ont vécu selon la chair; dans le second, sous le regne du Fils, ils ont vécu entre la chair & l'esprit; dans le troisieme qui devoit durer jusqu'à la fin du monde, ils vivront selon l'esprit. Les *Joachimites* prétendoient que dans le troisieme temps, les sacremens, toutes les figures & tous les signes devoient cesser, & que la vérité paroîtroit à découvert. *Dictionnaire de Trévoux.*

Malgré l'autorité des conciles qui ont condamné les visions de l'abbé Joachim, & sur tout son évangile éternel, il s'est trouvé un abbé de son ordre, nommé Grégoire Laude, docteur en théologie, qui ayant entrepris d'écrire sa vie, & d'éclaircir ses prophéties, a tenté de le justifier du crime d'hérésie dans un ouvrage imprimé à Paris en 1660 en un vol. in-folio. Dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe, a aussi donné depuis peu au public une histoire de l'abbé Joachim, dans laquelle il entreprend de justifier cet abbé.

JOACHIMS-THAL, *Géog.*, c'est-à-dire, la vallée de saint Joachim, ville & vallée de Bohême dans le cercle d'Elbogen, joignant les frontieres du Voigtland; on y découvrit au commencement du xvj siecle de riches mines d'argent, & l'an 1519 on y frappa déjà des écus d'argent du poids d'une once, avec l'image de S. Joachim: comme cette monnoie se répandit dans toute l'Allemagne, on l'appella *Joachims thaler*, en latin *Joachimici nummi*, & par abbréviation *thaler*; tous les écus frappés ensuite selon les loix monétaire de l'empire, ont été nommés *reichs-thaler*, écus de l'empire, que les François appellent par corruption *visitale*.

Je vois en parcourant le P. Nicéron, qu'il met au rang des hommes illustres dans la république des lettres, Michel Néander, médecin, né à *Joachims thal* en 1529, & mort en 1581; cependant

tous ses ouvrages sont depuis long-temps dans la poussiere de l'oubli, d'où je ne crois pas qu'on s'avise de les tirer. (D. J.)

JOAILLERIE. V. JOUAILLERIE.

JOAILLER. V. JOUAILLIER.

* **JOANNITES**, f. m. pl., *Hist. ecclési.*, nom dont on appella dans le v siecle ceux qui demeurèrent attachés à saint Jean Chrysostome, & qui continuerent de communier avec lui, quoi qu'il eût été exilé par les artifices de l'impératrice Eudoxie, & déposé dans un conciliabule par Théophile d'Alexandrie, ensuite dans un second tenu à Constantinople. Ce titre de *Joannites* fut inventé pour désigner ceux à qui on le donnoit & qu'on se proposoit de desservir à la cour. La méchanceté des hommes a toujours été la même, & elle n'a pas même varié dans ses moyens.

JOAS, *le feu du Seigneur*, *Hist. sacrée*, fils d'Ochofias, roi de Juda, ayant échappé par les soins de Jofabeth, sa tante, à la fureur d'Athalie, sa grand-mere, qui avoit fait égorgé tous les princes de la maison royale, fut élevé dans le temple, sous les yeux du grand-prêtre Joiada, mari de Jofabeth. Quand le jeune prince eut atteint la septieme année, Joiada le fit reconnoître secrètement pour roi par les principaux officiers de la garde du temple, & Athalie, qui avoit usurpé la couronne, étant accourue aux acclamations du peuple, le grand-prêtre la fit tuer hors du temple. *Joas*, conduit par le pontife Joiada, gouverna avec sagesse, & se rendit agréable à Dieu; mais lorsque ce saint homme fut mort, ce jeune roi, après avoir régné pendant plus de trente ans en prince juste & religieux, changea tout d'un coup de conduite, & sédnit par les flatteurs, adora les idoles, & commit des abominations qui attirèrent la colere de Dieu sur lui & sur le royaume de Juda. *II. Par. xxiv. 17.* Zacharie, fils de Joiada, le reprit de ses impiétés; mais *Joas*, oubliant ce qu'il devoit à la mémoire de son bienfaiteur qui lui avoit sauvé la vie & mis la couronne sur la tête, fit lapider son fils dans le parvis du temple. Dieu, pour punir ce crime, rendit la fuite de la vie de ce prince aussi triste, que le commencement avoit été heureux. Il suscita encore contre lui les Syriens, qui, avec un pe-

tit nombre de gens, défirent son armée, & le traitèrent lui-même avec la dernière ignominie. Après être sorti de leurs mains, accablé de cruelles maladies, il n'eut pas même la consolation de mourir paisiblement; car trois de ses serviteurs l'affaillèrent dans son lit, pour venger le sang du fils de Joïada qu'il avoit répandu. Ce prince régna quarante ans, & mourut l'an du monde 3166. (+)

JOAS, *Hist. sacrée*, fils de Joachas, roi d'Israël, succéda à son pere dans le royaume qu'il avoit déjà gouverné deux ans avec lui. Il fit le mal devant le Seigneur, & imita l'impiété de Jéroboam. Elisée étant tombé malade de la maladie dont il mourut, Joas vint le voir, & parut affligé de le perdre, le regardant comme le plus puissant protecteur du royaume d'Israël. L'homme de Dieu, pour le récompenser de son hon office, lui dit de prendre des fleches, & d'en frapper la terre; & comme il ne la frappa que trois fois, le prophète en témoigna du déplaisir, & lui dit que s'il fût allé jusq'à la septieme, il auroit entièrement ruiné la Syrie. Joas gagna contre Bénadad les trois batailles qu'Elisée avoit prédites, & réunit au royaume d'Israël les villes que les rois d'Assyrie en avoient démembrées. Amasias, roi de Juda, lui ayant déclaré la guerre, Joas le battit, prit Jérusalem, & fit le roi lui-même prisonnier. Il le laissa libre, à condition qu'il lui paieroit un tribut, & il revint triomphant à Samarie, chargé d'un butin considérable. Il y mourut en paix peu de temps après cette victoire, & un regne de seize ans, l'an du monde 3179, & il eut pour successeur Jéroboam, son second fils. (+)

JOATHAN, *achevé*, *Hist. sacrée*, le plus jeune des fils de Gédéon, qui s'échappa du carnage qu'Abimelech fit de soixante-dix de ses freres, ayant appris que ceux de Sichem avoient établi roi ce même Abimelech, monta sur le mont Garizim, d'où il éleva sa voix pour leur reprocher leur ingratitude envers la famille de Gédéon qui les avoit garantis de la servitude des Madianites. Il usa du discours figuré des arbres d'une foret qui, pour élire un roi, s'adresserent d'abord à l'olivier, puis au figuier, & ensuite à la vigne, sans que ces arbres excellens voulussent accepter cette offre. Ils s'a-

dresserent enfin au buisson, qui leur promit hardiment de les cacher sous son ombre. Il finit, en priant Dieu de venger l'outrage qu'ils avoient fait à Gédéon, & de permettre, s'il désapprouvoit le choix d'Abimelech, que de ce buisson sortit un feu qui dévorât les Sichemites & Abimelech lui-même. *Jug. ix*, 18, 20. Cette malédiction eut son effet; Abimelech & les Sichemites furent cause de leur perte mutuelle, & Dieu détruisit l'ouvrage & les ouvriers d'iniquité par leurs propres mains. On apperçoit aisément le sens caché sous l'apologue de *Joathan*. L'olivier, le figuier & la vigne figuroient Gédéon & ses enfans, & le buisson représentait Abimelech. Gédéon & ses enfans, images des bons pasteurs, auroient pu faire la félicité des Israélites; mais, préférant les délices de la vie privée & d'une sainte retraite aux dangers du gouvernement, ils n'avoient formé aucune intrigue pour y parvenir. Abimelech au contraire, image des mauvais pasteurs, qui n'envisagent dans les dignités ecclésiastiques que les honneurs & les revenus, avoit recherché la royauté avec ardeur, l'avoit acceptée avec avidité, & régnoit en tyran. (+)

JOATHAN, *Hist. sacrée*, fils d'Osias ou Azarias, roi de Juda, qui fut chargé du gouvernement du royaume, lorsque son pere eut été frappé de lepre pour avoir entrepris d'offrir l'encens, fonction qui n'appartenoit qu'aux prêtres. Il avoit vingt-cinq ans, lorsqu'il succéda à son pere. L'écriture dit qu'il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & qu'il imita la piété d'Osias son pere; mais il ne détruisit point les hauts lieux ou le peuple continuoit d'offrir de l'encens & des victimes. Il s'appliqua avec zèle à embellir Jérusalem; il fit refaire le parvis & les portes du temple, & relever une partie des murailles qui étoient tombées, y ajoutant de très-fortes tours. Les Ammonites, qui avoient été assujettis par son pere, s'étant soulevés, il les vainquit, & leur imposa un tribut. Ce prince pieux mourut l'an du monde 3262, après avoir régné seul seize ans. (+)

JOB, *Théologie*, nom d'un des livres canoniques de l'ancien testament, ainsi appelé de *Job*, prince célèbre par sa patience & par son attachement à la piété & à la vertu, qui demouroit dans la terre

d'Hus ou dans l'Amite, dans l'Idumée orientale aux environs de Bozra, & qu'on croit communément être l'auteur de ce livre qui contient son histoire.

On a formé une infinité de conjectures diverses sur le livre de *Job*; les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit lui-même en syriaque ou en arabe, & qu'ensuite Moïse ou quelqu'autre israélite l'avoit mis en hébreu; d'autres l'ont attribué à Elihu, l'un des amis de *Job*, ou à ses autres amis, ou à quelqu'écrivain encore plus récent. Il est certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve décisive pour en reconnoître l'auteur. Ce qui paroît incontestable, c'est que celui qui l'a composé étoit Juif de religion & postérieur au temps de *Job*, qu'on croit avoir été contemporain de Moïse. Il y fait de trop fréquentes allusions aux expressions de l'écriture pour penser qu'elles ne lui aient pas été familières.

La langue originale du livre de *Job* est l'hébraïque, mais mêlée de plusieurs expressions arabes & chaldéennes, & de plusieurs tours qui ne sont pas connus dans l'hébreu, ce qui rend cet ouvrage obscur & difficile à entendre. Il est écrit en vers libres quant à la mesure & à la cadence, vers dont la principale beauté consiste dans la grandeur de l'expression, dans la hardiesse & la sublimité des pensées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, & dans la variété des caractères, parties qui s'y trouvent toutes réunies dans le plus haut degré.

Quant à la canonicité du livre de *Job*, elle est reconnue généralement dans les églises grecques & latines, elle y a toujours passé comme un article de foi, & ce sentiment est venu de la synagogue à l'église chrétienne. Les apôtres l'ont cité. Théodore de Mopsueste le critiquoit, mais sur une version grecque, qui faisant quelques allusions à la fable ou à l'histoire poétique, n'étoit pas exactement conforme au texte hébreu. Quelques-uns accusent Luther & les anabaptistes de rejeter le livre de *Job*, mais Scultet & Spanheim tâchent d'en justifier Luther. On peut consulter sur ce livre le commentaire de Pineda, celui de Dom Calmet, & l'histoire de *Job* par M. Spanheim. Calmet, *Dictionn. de la Bible*, tom. II, lettre *J* au mot *Job*, p. 386.

IOBACCHUS, *Musiq. des anc.*, chansons à l'honneur de Bacchus, que les anciens chantoient dans les fêtes & dans les sacrifices. On répétoit souvent dans ces chansons les mots *io* & *Bacchus*, & c'est d'où leur vient le nom de *iobacchus*. (*F. D. C.*)

JOBET, f. m., *Fond. en caract.* d'Imp., est un petit morceau de fil de fer plié en équerre qui se met au moule à fondre les caractères d'imprimerie, entre le bois de la pièce de dessus & la plâtrine. Ce *jobet* fait entre lui & le bois du moule un petit vuide carré dans lequel passe la matrice. Cela est pour empêcher cette matrice de s'éloigner trop de sa place lorsque l'ouvrier ouvre son moule. *Voy. MOULE, MATRICE.*

JOCELIN, *Géogr.*, petite ville de France en Bretagne, dans l'évêché de saint Malo; elle députa aux états, & est à 8 lieues N. E. de Vannes, 18 S. O. de Rennes, 29 N. O. de S. Malo. *Long. 14-56. lat. 48. 2. (D. J.)*

JOD, f. m., *Gramm.*, c'est la dixième lettre de l'alphabet hébraïque. *Voy. l'article HÉBREU.* Le *jod* prend la place du *hé* dans les verbes qui ont un *hé* pour dernière radicale; trois *jods* posés en triangle, ou deux *jods* avec un *humite* dessous, désignent en chaldéen le nom de Dieu. Communément on prononce *jod*. comme si *i* étoit consonne; mais cette prononciation n'est pas la véritable. Le *jod* des Hébreux a la valeur de *iota* grec.

JÔD, f. m., *Commerce*, c'est en Angleterre le quart du quintal, autrement 27 livres d'avoire du poids. *Voy. HUNDRED* ou *LVIRE*.

Jod est aussi une des mesures de distances & longueurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Vingt-cinq *jods* font le *roé-neng* ou lieu siamoise, d'environ deux mille toises françaises. Chaque *jod* contient quatre *sen*, le *sen* vingt *voua*, le *voua* deux *ken*, qui est l'aune siamoise de trois piés de roi moins un demi-pouce. *Voyez SEN, VOUA, KEN*, &c. *Diction. de commerce.*

JODORE, *Hist. d'Allemagne*, 26^e empereur d'Allemagne depuis Conrad I. Ce prince succéda à Robert: il ne fit que paroître sur le trône. Son regne, qui ne fut que de trois mois, n'offre rien à l'histoire. On peut croire qu'il avoit des

vertus, puisq. Venceslas, qui lui dis-
putoit le trône impérial, n'en fut écarté
que par rapport à ses vices. Il avoit gou-
verné avec assez de sagesse la Moravie,
dont il avoit le margraviat, & Vences-
las l'avoit souvent employé en Italie; il
lui avoit même donné le titre de vicairé
perpétuel de l'empire dans cette contrée.
(M. y.)

JODELIE, *Hist. nat.* Voyez POULE
D'EAU.

JOUDUTTE, f. f., *Myth.*, idole des
Saxons; ce fut d'abord une statue que
Lothaire, duc de Saxe, avoit fait pla-
cer aux environs de la forêt de Weps,
après la victoire qu'il remporta en 1115
sur Henri V. Cette statue étoit un homme
tenant de la main droite une massue, &
de la gauche un bouchier rouge & assis
sur un cheval blanc.

JOEKUL, *Hist. nat.*, nom que l'on
donne en Islande aux hautes montagnes
perpétuellement couvertes de glaces &
de neiges dont le pays est rempli; le
mont Hécla est dans ce cas, ainsi que
les autres volcans qui s'y trouvent, &
lorsqu'il leur arrive des éruptions, les
neiges & les glaçons en se fondant,
causent aux environs des débordemens
épouvantables. *Voy.* Horrebøw, *descrip-
tion d'Islande.*

JOEL, *Hist. sacrée*, fils de Phatuel,
le second des douze petits prophètes,
étoit de la tribu de Ruben, & de la ville
de Bétharon. Il prophétisa dans le
royaume de Juda; mais on ne fait pas
distinctement en quel temps, quoiqu'il
soit probable que ce ne fut qu'après le
transport des dix tribus & la ruine du
royaume d'Israël. Sa prophétie contient
trois chapitres. Il représente, sous l'idée
d'une armée ennemie, une nuée de saut-
terelles qui, de son temps, vint fondre
sur la Judée; y causa un dégât infini, &
occasionna une grande famine. *j.*, 4. Dieu
touché des malheurs & des prières de son
peuple, dissipa les sauterelles, & fit suc-
céder la fertilité à la disette. Après cela,
le prophète prédit le jour du Seigneur,
& la vengeance qu'il doit exercer dans
la vallée de Josaphat. *iii*, 12. Il an-
nonce au royaume de Juda sa destruc-
tion, & les fléaux dont la coterie de Dieu
devoit punir les péchés de ce peuple,
qu'il console ensuite par l'espérance de
son rétablissement. Il parle du docteur

de la justice que Dieu doit envoyer, du
saint esprit qui doit descendre sur toute
chair, & dit que Jérusalem sera éternel-
lement habitée; que de-là sortira le salut
que quiconque invoquera le nom du Sei-
gneur, sera sauvé. *ij*, 32. Tout cela re-
garde la nouvelle alliance & le temps du
Messie. Le style de ce prophète est véhé-
ment, expressif & figuré. Il y a de ce
nom quelques autres personnages moins
connus. (+)

* Il est encore parlé dans l'écriture
sainte, d'un autre JOEL, fils aîné du
prophète Samuel.

JOERKAU ou BORECK, *Géogr.*,
ville de Bohême dans le cercle de Satz,
renommée par sa bière.

JOGUE, f. m., *Théolog.*, espèce de
religieux payens dans les Indes orienta-
les qui ne se marient jamais, ne possè-
dent rien en propre, mais vivent d'au-
mônes & pratiquent de grandes austéri-
tés.

Ils sont soumis à un général qui les en-
voie prêcher d'un lieu à l'autre. Ce sont
proprement une espèce de pèlerins que
l'on croit être une branche des anciens
gymnosophistes. *Voy.* GYMNOSOPHYS-
TES.

Ils fréquentent sur-tout les lieux con-
sacrés par la dévotion du peuple, & pré-
tendent pouvoir passer plusieurs jours
sans manger & sans boire. Après avoir
gardé la continence pendant un certain
temps, ils s'estiment impeccables, &
croient que tout leur est permis, ce qui
fait qu'ils se plongent dans les débauches
les plus infames.

JOHANSBURG, *Géogr.*, ville de Po-
logne dans la Sudavie, canton de la Prusse
ducale, avec une citadelle sur la Pysch.
Long. 40, 34. *lat.* 53, 15. (D. f.)

JOIADA, ou JOAD, *science du Sei-
gneur*, *Hist. sacrée*, qui succéda à Aza-
rias dans la grande sacrificature, étoit
un homme de bien, craignant Dieu. Il
éleva avec un grand soin, dans le temple,
le jeune Joas, que Josabeth, sa femme,
avoit dérobé à la cruauté d'Atalie; &
au bout de sept ans, il le rétablit sur le
trône de David, après avoir fait périr
cette reine impie, l'an du monde 3126.
Le grand prêtre fit ruiner le temple de
Baal, & rendit au culte de Dieu son an-
cienne splendeur. Le royaume, conduit
par ses soins, changea entièrement de

face; & tandis que *Joiada* vécut tout réussit à Joas. Il mourut dans une heureuse vieillesse, âgé de cent trente ans, l'an du monde 3160, & fut enterré dans le tombeau des rois à Jérusalem par une distinction qui étoit bien due aux services qu'il avoit rendus au roi & à l'état. Son fils Zacharie lui succéda dans la souveraine sacrificature. Ce nom est encore donné à quelques autres. (+)

JOIE, f. f., *Philos. morale*, émotion de l'ame causée par le plaisir ou par la possession de quelque bien.

La *joie*, dit Locke, est un plaisir que l'ame goûte; lorsqu'elle considère la possession d'un bien présent ou à venir comme assurée; & nous sommes en possession d'un bien, lorsqu'il est de telle sorte en notre puissance que nous pouvons en jouir quand nous voulons. Un homme blessé ressent de la *joie* lorsqu'il lui arrive le secours qu'il desire, avant même qu'il en éprouve l'effet. Le pere qui chérit vivement la prospérité de ses enfans, est en possession de ce bien aussi long-temps que ses enfans prospèrent; car il lui suffit d'y penser pour ressentir de la *joie*.

Elle diffère de la gaieté. V. GAJETÉ. On plaît, on amuse, on divertit les autres par sa gaieté; on pame de *joie*; on verse des larmes de *joie*, & rien n'est si doux que de pleurer ainsi.

Il peut même arriver que cette passion soit si grande, si inespérée, qu'elle aille jusqu'à détruire la machine; la *joie* a étouffé quelques personnes. L'histoire grecque parle d'un Policrate, de Chilon, de Sophocle, de Diagoras, de Philippi-des, & de l'un des Denis de Sicile, qui moururent de *joie*.

L'histoire romaine assure la même chose du consul Manius Juventius Thalna, & de deux femmes de Rome, qui ne purent soutenir le ravissement que leur causa la présence de leur fils après la déroute arrivée au lac de Tralymene; mes garans sont Aulugelle, *livre III. chapitre xv*; Valere Maxime *liv. IX. ch. xij*; Tite-Live, *liv. XXII. chapitre vij*. Plin; *liv. VII. chap. liij*, & Cicéron dans les *Tusculanes*.

L'histoire de France nomme la dame de Château-briant que l'excès de *joie* fit expirer tout d'un coup, en voyant son mari de retour du voyage de Saint Louis.

J'ai lu d'autres exemples semblables dans les écrits des médecins, comme dans les mémoires des curieux de la nature, *décour. 2, ann. 9, observ. 22*; dans Kornman, de *mirac. mortuor. part. IV, chap. xvj*, & dans le journal de Leipzig, *année 1686, p. 284*.

Mais sans m'arrêter à des faits si singuliers, & peut-être douteux en partie, il y a dans les actes des apôtres un trait plus simple qui peint au naturel le vrai caractère d'une *joie* subite & impétueuse. Saint Pierre ayant été tiré miraculeusement de prison, vint chez Marie, mere de Jean, où les fideles étoient assemblés en prieres; quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhode, ayant reconnu sa voix, au lieu de lui ouvrir, courut vers les fideles avec des cris d'algresse, pour leur dire que S. Pierre étoit à la porte.

Si la gaieté est un beau don de la nature, la *joie* a quelque chose de céleste; non pas cette *joie* artificielle & forcée, qui n'est que du fard sur le visage; non par cette *joie* molle & folâtre dont les sens seuls sont affectés, & qui dure si peu; mais cette *joie* de raison, pure, égale, qui ravit l'ame sans la troubler; cette *joie* douce qui a sa racine dans le cœur, enfin cette *joie* délectable qui a sa source dans la vertu, & qui est la compagne fidelle des mœurs innocentes; nous ne la connoissons plus aujourd'hui, nous y avons substitué un vernis qui s'écale, un faux brillant de plaisir, & beaucoup de corruption. (D. J.)

JOIE, GAJETÉ, *Synon.*, ces deux mots marquent également une situation agréable de l'ame, causée par le plaisir ou par la possession d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* est plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres; la *joie* consiste dans un sentiment de l'ame plus fort, dans une satisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractère, de l'humeur, du tempérament; l'une sans paroître toujours au dehors, fait une vive impression au dedans, l'autre éclate dans les lieux & sur le visage: on agit par *gaieté*, on est affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne font ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce sont alors des transports, des ravissements, une véritable ivresse.

Une humeur enjouée jette de la gaieté dans les entretiens ; un événement heureux répand de la joie jusques au fond du cœur ; on plaît aux autres par la gaieté ; on peut tomber malade & mourir de joie. (D. J.)

JOIEUX AVÈNEMENT, *Jurispr.*, Voyez droit de JOYEUX avènement vol. XI.

JOIEUSE, *Géogr.*, *Gaudiosa*, petite ville de France dans le bas Vivarez, avec titre de duché-pairie, érigée en 1581 par Henri III, en faveur de son mignon Anne, vicomte de Joyeuse. Elle est sur la rivière de Beauce, à 9 lieues sud-ouest de Viviers, 16 nord-ouest de Nîmes, 144 sud-est de Paris. Long. 21. 55. lat. 44. 26. (D. J.)

JOIGNY, *Jovinicum*, *Géogr.*, petite ville de Champagne sur l'Yonne, n'est pas si ancienne que le disent la Martinière & d'Anville. M. Bourdois, pere du lieutenant général au bailliage, qui a fait l'histoire manuscrite de Joigny, dit que ce ne fut d'abord qu'un château fort, clos de murs, qui, en 1144, prit sa forme actuelle, & que d'un château simple on fit une ville. Le pont n'existoit pas en 978, & la forêt occupoit le terrain planté aujourd'hui en vignes : M. Pasumot, qui a examiné le local, fait voir que ce n'est pas le *Bandrium* de la *Table Théod.* ; il place ce lieu entre Bassou & Bonnard, à l'embouchure du Serain dans l'Yonne, & démontre que le grand chemin de Paris à Lyon ne passoit point à Joigny, comme l'indique la carte de la *Notice des Gaules*, de M. d'Anville, Voyez *Mém. Géogr.* de Pasumot, 1765, page 138. La voie romaine passoit de Sens à Villefole, de-là à Bassou, à Apoigny & à Auxerre. *Ibid.* p. 154.

En 1075, une partie des reliques de S. Thibaud, apportées d'Italie, resta une nuit à Joigny, que l'histoire appelle *Joviniacum in Burgundia*. Geoffroi en étoit comte en 1060. Le comté de la maison de Sainte-Maure passa en celle de Laval en 1576, de laquelle le cardinal Pierre Gondy, frere du maréchal de Retz, l'acquit. Le duc de Villeroi en a hérité de la duchesse de Lesdiguières, morte en 1716. Le comte Jean affranchit Joigny en 1300, moyennant de grosses sommes. On a percé depuis peu un grand chemin le long de l'Yonne, & on n'est plus

obligé d'entrer dans la ville, qui a trois paroisses & qui est fort peuplée. Les vins en sont renommés, aussi bien que les langues fourrées. La seigneurie de Joigny a vingt sept terres dans sa mouvance.

M. Bourdois, pere du lieutenant général au bailliage de Joigny, a laissé une histoire manuscrite de cette ville ; il existe une autre histoire manuscrite de Joigny, par M. Davier, avocat, qui en âxe la fondation en 999 : elle est entre les mains de M. Bourdois, médecin. Voyez *Géogr.* de Pasumot, 1765, page 138, &c. ad *sinem*, longitude 21, latitude 47, 58, à 6 lieues d'Auxerre, du diocèse de Sens, dont elle est éloignée de 7 lieues. (C)

* JOINDRE, v. act., *Gramm.*, il est synonyme à assembler, faire un tour de plusieurs parties séparées ; ainsi l'on joint deux planches, ou l'on en fait un tout en les approchant & en les tenant approchées ou par des rainures, ou de quelque autre manière ; on joint deux tomes en un volume, en les reliant ensemble, ou l'on en fait un tout par l'addition, &c. . .

On dit encore les armées combinées se sont jointes en tel endroit ; alors le mot est relatif au mouvement ; notre général a joint l'ennemi, & il le défera sans doute. Je ne saurois joindre cet homme.

Joindre se dit aussi de plusieurs instances. Voyez JOINDRE, *Jurispr.*

Joindre se prend au moral dans cette phrase & beaucoup d'autres. Il faut joindre l'expérience au raisonnement. Joignez vos vœux aux miens.

Il est quelquefois neutre ; cette menuiserie joint mal.

JOINDRE, *Jurispr.* deux instances ou procès ou une instance avec un procès, c'est les unir pour être jugés conjointement. Cette fonction ne se fait quelquefois que sans à disjoindre, c'est-à-dire, que si l'on reconnoit dans la suite qu'il y ait lieu de juger une affaire avant l'autre, on les disjoit pour les juger séparément. Voyez JONCTION. (A)

JOINT, s. m., *Architecture* & coupe de pierres, a différentes significations ; c'est 1^o. l'intervalle plein ou vide qui reste entre deux pierres contigues ; dans ce sens on dit petit joint, grand joint. 2^o. Il se prend pour les lignes de divi-

sion des voûtes en claveaux. Ainsi on dit *joint en coupe*, *joint de tête*, *joint de lit*, *joint de douelle*, où il faut remarquer que quoique les *joints* de lit soient des divisions longitudinales de la douelle, on n'entend par *joints* de douelle, que les *joints* transversaux, autrement dits *joints* de tête, & que les *joints* de lit sont ainsi nommés parce que le délit naturel de la pierre doit leur être parallèle, ou partager l'angle du claveau en deux également, comme la *fig.* 16 représente. *ABCD* est un bloc de pierre vu par un bout qui fera un *joint* de tête, *MN* la direction du délit naturel de la pierre, laquelle doit passer par le sommet *o* de l'angle *o a c* formé par les *joints* de lit *a b*, *c d* du claveau, & le couper en deux également.

On ne doit jamais mettre de *joint* au milieu de la voûte; c'est pourquoi les claveaux ou voussloirs doivent être en nombre impair.

Voici donc les différens *joints*, & la définition qu'il en faut donner.

Joints de lits, ceux qui sont de niveau, ou suivant une pente donnée.

Joints montans, ceux qui sont à plomb.

Joints quarrés, ceux qui sont d'équerre en leurs retours.

Joints en coupe, ceux qui sont inclinés & tracés d'après un centre.

Joints de tête ou de face, ceux qui sont en coupe ou en rayons au parement, & séparent les voussloirs & claveaux.

Joints de douelle, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voûte, ou sur l'épaisseur d'un arc.

Joint de recouvrement, celui qui se fait par le recouvrement d'une marche sur une autre.

Joint recouvert, c'est le recouvrement qui se fait de deux dalles de pierre, par le moyen d'une espèce d'ourlet qui en cache le *joint*.

Joint festonné, c'est le recouvrement qui se fait de deux pierres l'une sur l'autre, par une entaille de leur demi-épaisseur.

Joint gras, celui qui est plus ouvert que l'angle droit; & *joint maigre*, le contraire.

Joints serrés, ceux qui sont si étroits, qu'on est obligé de les ouvrir avec le couteau à scie pour les pouvoir couler ou ficher avec plâtre ou mortier.

Joints ouverts, ceux qui à cause de leurs cales épaisses sont hauts & faciles à ficher.

On appelle aussi *joints ouverts* ceux qui se sont écartés par mal-facon, ou parce que le bâtiment s'est affaibli plus d'un côté que de l'autre.

Joints refaits, ceux qu'on est contraint de retailer de lit ou de *joint* sur le tas, parce qu'ils ne sont ni à plomb ni de niveau.

Ce sont aussi les *joints* qu'on fait en ragréant & en tavalant avec mortier de même couleur que la pierre.

Joint à onglet, celui qui se fait de la diagonale d'un retour d'équerre, comme il s'en voit dans les ouvrages de marbre, & les incrustations.

JOINT, *Menniserie*, il se dit de la manière d'assembler une ou plusieurs pièces. Il y a le *joint* quarré, le *joint* à queue d'aronde, &c.

On *joint* à plat *joint*, quand on tient deux pièces approchées sans rainure ni languette.

A pointe de diamant, lorsque de quatre pièces d'assemblage, toutes les quatre coupées en angle, la pointe des quatre angles se réunit au même sommet, comme on voit aux frises, au parquet dans les appartements, & aux petits bois des croisées. Il n'y a point à l'endroit où ils se croisent, le petit quarré qui s'appelle *plainte* en termes de *menniserie*; mais les petits bois y forment quatre angles qui se réunissent au même point.

JOINTE, *Maréch. V.* **JOINTURE.**

* **JOINTE**, f. f., *Manufacture en soie*, c'est une partie d'organon dévidée sur des rochets pour nouer les fils qui cassent. La *jointe* est de la couleur de la chaîne ou du poil.

JOINTÉ, **LONG JOINTÉ**, **COURT JOINTÉ**, *Maréch.*, *Voyez LONG & COURT.*

JOINTÉE, f. f., *Commerce*, espèce de mesure qui se dit de ce qui peut tenir de grains ou de légumes secs dans le creux des deux mains, quand on les joint ensemble. Une *jointée* de froment, une *jointée* de pois. *Dict. de Comm.*

JOINTÉE, *Maréch.* Une *jointée* d'orge; c'est autant qu'il peut en tenir dans les deux mains lorsqu'elles sont jointes. Si l'on veut faire venir du corps à un cheval estrac, il faut mettre tous les ma-

ains une jointte de froment dans sa mangroire. Voyez ESTRAC.

JOINTOYER, v. a., *Architect.*, terme usité dans l'art de bâtir; c'est après qu'un bâtiment est élevé, & qu'il a pris sa charge, remplir les ouvertures des joints des pierres d'un mortier de la même couleur de la pierre.

On dit aussi *rejointoyer*, lorsqu'il s'agit de remplir les joints d'un vieux bâtiment ou d'un ouvrage construit dans l'eau, avec mortier de chaux & de ciment.

* **JOINTURE**, f. f., *Gramm. & Arts méchan.*, l'endroit où deux corps approchés se touchent & se lient. Quand un ouvrage est bien travaillé, on ne distingue pas la jointure. *Junctura fallit unguem.*

JOINTURE, *Anatomie*, tout endroit du corps humain où les os sont joints ensemble pour l'exécution de plusieurs sortes de mouvemens.

Quoique les mouvemens des extrémités du corps soient circulaires, le centre de ces mouvemens ne se réunit pas dans un point; car outre que les jointures seroient trop foibles, il arriveroit que les deux os s'useroient, & se pénétreroient l'un l'autre; mais ces jointures se font par de larges surfaces, les unes convexes, les autres concaves, quelques-unes cannelées & sillonnées; d'autres semblables à une tête ronde qui s'emboîte dans un creux sphérique; toutes ont les qualités requises pour contribuer au mouvement & à la force; toutes sont couvertes de cartilages, lisses, polis, qui forment l'union des os, les collent & les étendent de toutes parts. Ces cartilages sont arrosés d'une humeur onctueuse, qui est séparée de la masse du sang par le secours des glandes mucilagineuses.

Remarquez que les conduits excréteurs de ces glandes mucilagineuses, ont quelque longueur dans leur passage, jusqu'à leur orifice; cette structure empêche l'effusion inutile de la substance huileuse, & à en procurer une plus grande lorsqu'il en est besoin pour les mouvemens violens ou long-temps continués.

Ajoutez qu'on trouve pour y suppléer des pelotons de graisse qui concourent au même but. Le manque ou les vices de l'humeur mucilagineuse, causent diver-

ses maladies dans les jointures, comme le cliquetis, la luxation, l'anchylose, & l'impuissance des mouvemens.

Mais ces cas rares ne détruisent point le merveilleux appareil des organes de notre charpente; considérez seulement pour vous en convaincre, l'insertion des muscles à l'aide desquels les jointures se peuvent tirer de différens côtés, selon les fonctions particulières de leur destination, la fabrique curieuse des os, la variété de leurs articulations pour exécuter tous les mouvemens de flexion, d'extension, de ressort, de genou, de charnière, de coulisse, de pivot & de roue.

Considérez la force des ligamens pour maintenir les os en respect; considérez sur-tout les cartilages placés aux extrémités des jointures, leur périchondre, leurs vaisseaux vasculaires, leurs glandes mucilagineuses & huileuses, qui distillent perpétuellement une humeur lubrifiante, pour arroser, nourrir, prévenir les frottemens, & faciliter en toute occasion les mouvemens que nous voulons exécuter.

Enfin la souplesse, la flexibilité à laquelle on peut amener les jointures par un constant exercice mis en usage dès la plus tendre enfance, est une chose si surprenante, qu'on auroit de la peine à l'imaginer si l'on n'en avoit pas le spectacle dans ces personnes qui le donnent aux yeux du peuple pour de l'argent, & à ceux du physicien pour confondre ses connoissances.

Les transactions philosophiques, n. 242. p. 262, parlent d'un Anglois nommé *Clarck*, qui avoit trouvé sur la fin du dernier siècle le secret de déboîter, de tordre, de luxer, de disloquer la plupart des jointures de son corps, à un degré de singularité qu'on croyoit impraticable. Il eut une fois le talent de pousser si loin ses distorsions, qu'un fameux chirurgien appelé pour le traiter, après l'avoir attentivement examiné, refusa de l'entreprendre, & déclara que le cas étoit incurable; mais à peine eut-il prononcé cet arrêt, qu'à son grand étonnement il vit le prétendu malade effacer de lui-même toutes ses distorsions, & lui prouver combien le pouvoir de la nature l'emporte sur celui de l'art. (*D. J.*)

JOINTURE, *Ecriture*, se dit aussi dans l'écriture des différentes situations

de la plume; à la première & seconde jointure du doigt index.

JOINTURE, chez les cordonniers, c'est la couture qui joint les deux quartiers du soulier.

JOINTURE & JOINTE, *Marché*, se dit pour paturon dans les occasions suivantes; la jointure grosse; c'est-à-dire, le paturon gros, ce qui est une bonne qualité; la jointure menue est une mauvaise qualité, sur-tout lorsqu'elle est pliante, c'est-à-dire, que la bas du paturon est fort en devant; la jointure longue ou courte fait dire d'un cheval, qu'il est long ou court jointé. *Voy.* JOINTE.

JOINTURE, *Peinture*, on appelle jointure en peinture le lien où se joignent deux parties différentes de la même figure, comme la jambe avec la cuisse, le bras avec l'avant-bras, &c.

JOINVILLE, *Géog.*, petite ville de France en Champagne, capitale du Valage avec titre de principauté érigée en 1552.

Ceux qui donnent à cette ville une grande ancienneté, & qui en font remonter l'origine à Jovin, lieutenant de Valentinien, empereur d'occident, l'ont nommée *Jovini villa*; ceux au contraire qui rapprochent son origine au siècle de Louis le Gros; c'est-à-dire, au XII^e siècle, & je crois qu'ils ont raison, l'appellent *Johannis villa*. Elle est sur la Meuse, à 6 lieues de S. Dizier, 28 S. E. de Reims, 10 S. O. de Bar-le-Duc, 50 S. E. de Paris. *Long.* 22. 45. *lat.* 48. 20.

Charles de Lorraine, cardinal, naquit à Joinville le 17 fév. 1529; on ne peut s'empêcher de vouloir le connoître, quand on considère que cette connoissance fait celle de trois regnes consécutifs, les plus intéressans de notre histoire; ainsi j'espère qu'on m'excusera, si je m'étends un peu à peindre un homme qui a joué sous ces trois regnes un si grand rôle, & dont la naissance a été si funeste à l'état.

Doté par la nature de grandes qualités, il ne chercha qu'à satisfaire son ardeur insatiable d'acquérir des biens & des honneurs; il s'influa par de basses complaisances dans la faveur de la duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II., & qui menoit tout à sa volonté; son crédit devint sans bornes sous François II., car lui & le duc de Guise, son frere,

gouvernoient le royaume à leur fantaisie; en 1558, ils entamerent des conférences secrètes à Péronne avec Granvele, évêque d'Arras, pour la ruine des Colignis & de leur parti.

La crainte qu'eut le pape d'un concile national en France, l'obligea d'assembler en 1562 un concile général à Trente; le cardinal de Lorraine s'y rendit avec un train d'une magnificence incroyable; les légats, les évêques de l'assemblée, les ambassadeurs des ministres étrangers, allèrent au devant de lui pour le recevoir; sa puissance, son cortège, son génie, causèrent de l'oubrage & de la jaloufie au pontife de Rome; il ramassa ses forces, & fait de crainte, il pria Philippe de le soutenir dans le concile.

Le rang & le pouvoir du cardinal de Lorraine étoient portés si loin, que le connétable Anne de Montmorency lui écrivoit *monseigneur*, & signoit, *votre très humble & très-obéissant serviteur*; & le cardinal écrivoit *monseigneur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. A la mort de son frere le duc de Guise, qu'il apprit étant à Trente, il ne songea qu'à s'accommoder avec le pape, ne soutint plus les libertés de l'église gallicane, & trouva convenable, pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté.

A son retour de Trente, on lui accorda des gardes, qui non-seulement eurent ordre de l'accompagner jusques dans le Louvre, mais encore de ne le pas quitter à l'antel, & de mêler ainsi l'odeur de la meche parmi l'odeur de l'encens & des parfums sacrés; privilege assez semblable à celui qu'obrint depuis le cardinal de Richelieu.

En 1572, il se rendit à Rome pour entretenir le pape des grands projets qu'il avoit concertés avec la reine mere, dont le principal étoit le massacre de la S. Barthélemy; il fit compter mille écus d'or à un gentilhomme du duc d'Aumale, qui lui en apporta la nouvelle, & se rendit en procession à l'église de S. Louis, où il célébra la messe à ce sujet avec une pompe superbe. Il revint en France en 1574, assista à une des processions de pénitens, établie par Henry III, y prit du froid, de la fièvre, & mourut le 23 décembre, âgé de 55 ans.

Plongé dans la galanterie pendant tout

le cours de sa vie, il séduisoit les femmes par sa figure, par son esprit, & plus encore par ses présens. "J'ai ouï conter, dit Bratôme, que quand il arrivoit à la cour quelque fille ou dame qui fût belle, il la venoit accoster, & lui disoit qu'il la vouloit dresser; aussi y en avoit-il peu qui ne fussent obligées de céder à ses largesses, & peu ou nulles font-elles sorties de cette cour femmes ou filles de bien."

Il n'eut pas son égal en dépenses fastueuses, qui accompagnoient toutes ses actions, & s'étendoient même sur les pauvres & les mendiens. Son valet de chambre, qui manioit son argent des menus plaisirs, portoit une grande gibecière qu'il remplissoit tous les matins de trois ou quatre cents écus, & les distribuoit aux pauvres qu'il rencontroit; & ce qu'il en tiroit, le donnoit sans y rien trier...

La fertilité avec laquelle il traita la duchesse de Savoie, en la baillant par force, peint son orgueil & son amour-propre. "Et ce avec moi, lui dit-il, qu'il faut user de cette mine & façon, je baise bien la reine ma maîtresse, qui est la plus grande reine du monde, & vous, je ne vous baiserois pas, vous qui n'êtes qu'une petite duchesse crottée...."

La violence de son caractère s'exerça contre les protestans de France, tandis qu'il pensionnoit par politique les protestans d'Allemagne; l'insulte qu'il reçut en sortant de la maison d'une courtisane, l'obligea à faire aller toute la cour à Saint-Germain, malgré l'ancienne coutume, & la ridicule prédiction d'un astrologue, qu'il seroit tué d'une arme à feu, l'engagea à faire défendre tout port d'armes sous le regne de François II. Ajouterai-je ici qu'on a trouvé dans les archives de Joinville, une indulgence expectative pour ce cardinal & douze personnes de sa suite, laquelle indulgence remettoit à chacun d'eux par avance trois péchés à la fois? (D. J.)

Henri II décora cette ville du titre de principauté, en faveur des ducs de Guise; mais aujourd'hui cette terre, dont dépendent 82 villages, appartient à M. le duc d'Orléans.

L'église collégiale de Saint-Laurent, où l'on voit les tombeaux de plusieurs ducs de Guise & des seigneurs de Joinville.

Il y a des fabriques de draps, de serges, de droguets & boges: il s'y fait

Tome XVIII. Part. II.

beaucoup de toiles de chanvre & de treillis avec des fils du pays ou de Lorraine: on y compte environ 60 tisserands, 8 bonnetiers & 8 ou 10 tanneurs. Le terroir est montagneux & difficile pour les voitures. Il y a quantité de vignobles, & de mines de fer qui fournissent les forges des environs. (C)

IOL, f. m., *Comm.*, nom d'une espèce de petits vaisseaux légers, dont les Russes & les Danois se servent pour naviger.

JOLCOS, *Géog. anc.*, c'étoit une ville de Thessalie, dans le canton de Magnésie, à un quart de lieue de Démétriadé, sur le golfe Pélagique: c'est Scrabon qui le dit, & qui ajoute ensuite qu'elle étoit démolie depuis long-temps; Plin., *liv. VII. chap. lviij*, nous apprend que ce fut à Jolcos, qu'Acaste inventa les jeux funebres; le pays de Jolcos étoit estimé par les magiciens pour la vertu de ses plantes; voilà pourquoi, selon les poëtes, Médée s'y rendit en venant du Pont. (D. J.)

IOLEES, f. f. pl., *Littér.*, c'est le nom des fêtes ou des jeux que les Athéniens consacrerent à Iolas, fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule & compagnon de ses travaux. La ville d'Athènes éleva des monumens à ce héros, lui dressa un autel, & institua les Iolées en son honneur. (D. J.)

JOLI, adj., *Gramm.*, notre langue a plusieurs traités estimés sur le beau, tandis que l'idole à laquelle nos voisins nous accusent de sacrifier sans cesse, n'a point encore trouvé de panégyristes parisiens. La plus jolie nation du monde n'a presque rien dit encore sur le joli.

Ce silence ressembleroit-il au saint respect qui défendoit aux premiers Romains d'oser représenter les dieux de la patrie, ni par des statues, ni par des peintures, dans la crainte de donner de ces dieux des idées trop foibles & trop humaines? car on ne sauroit penser que nous rougissions de nos avantages; le plaisir d'être le peuple le plus aimable, doit nous consoler un peu du ridicule qu'on trouve aux foins que nous prenons de le paroître. Eh! qu'importe aux François l'opinion fautive qu'on peut se faire de leurs charmes? Heureux si par une légèreté trop peu limitée, ils ne détruisoient pas cette espèce d'agrémens qui leur sont si propres, en

croyant les multiplier ! L'affectation est à côté des graces, & la plus légère exagération fait franchir les bornes qui les séparent.

Les philosophes les plus austeres ont approuvé le culte de ces divinités ; leurs images enchanteresses étoient sorties des mains du plus sage de tous les Grecs. Il est vrai que le ciseau de *Socrate* les avoit enveloppées d'un voile que peut-être nous avons laissé tomber comme firent les Athéniens.

Spensippe, disciple & successeur de *Platon*, embellit aussi du portrait des graces la même école où son maître avoit éclairé le paganisme par les lumieres de la plus haute raison. Eh ! qui ne fait le conseil que donnoit souvent *Platon* même à *Zénonocrate*, dont il souffroit avec peine la triste & pédante sévérité ?

Je ne crois pourtant pas que le projet de *Platon* fût de rendre son disciple aussi *joli* que nous ; quoi qu'il en soit, c'est la nature elle-même qui nous a donné l'idée des graces, en nous offrant des spectacles qui semblent être leur ouvrage. Elle ne veut pas nous asservir toujours sous le joug de l'admiration ; cette mere tendre & caressante cherche souvent à nous plaire.

Si le beau qui nous frappe & nous transporte, est un des plus grands effets de sa magnificence, le *joli* n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits ? Elle semble quelquefois s'épuiser (si je l'ose dire) en galanteries ingénieuses, pour agiter agréablement notre cœur & nos sens, & pour leur porter le sentiment délicieux & le germe des plaisirs.

La vue de ces astres qui répandent sur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere, la voûte immense à laquelle ils paroissent suspendus, le spectacle sublime des mers, les grands phénomènes ne portent à l'ame que des idées majestueuses ; mais qui peut peindre le secret & le doux intérêt qu'inspire le riant aspect d'un tapis émailé par le souffle de Flore & la main du printemps ? Que ne dit point aux cœurs sensibles ce bocage simple & sans art, que le ramage de mille amans ailés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruisseaux savent rendre si touchant ? Tel est le charme des graces : tel est celui du *joli* qui leur doit toujours sa naissance ; nous cédon's par un penchant dont la douceur nous séduit.

ce ; nous cédon's par un penchant dont la douceur nous séduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* suppose un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux brillantes prétentions de l'héroïsme, que de ces ames naturelles, délicates & faciles, à qui la société doit tous ses attraits. Peut-être les raisons du climat & du gouvernement, que le *Platon* de notre siècle, dans le plus célèbre de ses ouvrages, donne souvent pour la source des actions des hommes, sont-elles les véritables causes de nos avantages sur les autres nations, par rapport au *joli*.

Cet empire du nord, enlevé de notre temps à son ancienne barbarie par les soins & le génie du plus grand de ses rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des graces & la ceinture de *Vénus* ? Le physique y mettroit trop d'obstacles ; cependant il peut naître dans cet empire quelque homme inspiré fortement, qui nous dispute un jour la palme du génie, parce que le sublime & le beau sont plus indépendans des causes locales.

Ce fantôme sanglant de la liberté, qui avoit causé tant de troubles chez les Romains, & qui par-tout subsiste si difficilement par d'autres voies, avoit disparu sous l'héritier & le neveu de César. La paix ramena l'abondance, & l'abondance ne permit de songer au nouveau joug, que pour en recueillir les fruits ; l'intérêt de la chose publique ne regardoit plus qu'un seul homme, dès-lors tous les autres purent ne s'occuper que de leur bonheur & de leurs plaisirs. Otez les grands intérêts, les vastes passions aux hommes, vous les ramenez au personnel. L'art de jouir devient de tous les arts le plus précieux ; de-là naquirent bientôt le goût & la délicatesse : il falloit cette révolution aux vers que soupira Tibule.

Tel est à peu près le tableau de ce qui se passa sous le siècle de Louis le Grand. Tandis que *Corneille* étonne & ravit, les graces & le dieu du goût attendent pour naître des jours plus sercins. Voitire parroit les annoncer ; ses contemporains croient les voir autour de lui ; cet écrivain en obtient même quelquefois un sourire : mais les jours heureux des plaisirs délicats, les jours de l'urbanité françoise, n'étoient qu'à leur crépuscule. Le rétablissement de l'autorité, d'où dépend

la tranquillité publique, les vit enfin dans tout leur éclat.

Les François acquirent alors un sixième sens, ou plutôt ils perfectionnerent les leurs; ils virent ce qui jusques-là n'avoit point encore fixé leurs yeux; une sensibilité plus fine, sans être moins profonde, remplit leurs ames: leurs talens de plaire & d'être heureux, une douce aisance dans la vie, une aménité dans les mœurs, une attention secreete à varier leurs amusemens, & à distinguer les nuances diverses de tous les objets, leur firent adorer les graces. La beauté ne fut plus que leur égale; ils sentirent même que les premières les entraînoient avec plus de douceur, ils se livrerent à leurs chaînes: Bachaumont & Chapelle les firent asseoir à côté des muses les plus fieres, tandis que la bonne compagnie de ce temps faisoit de tout Paris le temple que ces divinités devoient préférer au reste de la terre.

C'est à de certaines ames privilégiées que la nature confie le soin de polir celles des autres. Tous les sentimens, tous les goûts de ces premières se répandent insensiblement, & donnent bientôt le ton général. Telle étoit l'ame de cette Ninon si vantée; telles étoient celles de plusieurs autres personnes qui vécutent avec elle, & qui l'aiderent à dépouiller les passions, les plaisirs, les arts, le génie, les vertus mêmes de ce reste de gothique qui nuisoit encore à leurs charmes. L'intérêt le plus léger, & sur-tout l'intérêt du plaisir viennent-ils se joindre au besoin d'imiter qu'apportent tous les hommes en naissant, tout leur devient facile & naturel, tout s'imprime facilement chez eux; il ne leur faut que des modèles.

Peut-on être surpris que les François qui vivoient sous Henri II aient été si différens de nous? Les graces pouvoient-elles habiter une cour qui, pendant l'hiver, s'amusoit (comme dit Brantôme) à faire des bastions & combats, à pelotter de neige, & à glisser sur l'écras de Fontainebleau? Le *joli* se bernoit alors tout au plus à la figure.

Le germe de cette qualité distinctive étoit sans doute dans le sein de cette nation toujours portée naturellement vers le plaisir; il s'étoit annoncé quelquefois dans une fête brillante, ou sous la plume de quelques-uns de ses poëtes, mais le

feu d'un éclair n'est pas plus prompt à disparaître; ce germe étoit enfoui sous les obstacles que lui oppoisoient sans cesse l'ignorance, la barbarie ou le souffle corrompé des guerres intestines: l'influence du climat cédoit à cet égard aux circonstances.

Tout concouroit au contraire, sous Louis le Grand, à répandre sur ses sujets cette sérénité, cette fleur d'agrémens qui en firent la plus jolie nation de l'univers. *Quelle rage aux Méinois (dit madame de Sévigné) d'avoir tant d'averson pour les François qui sont si aimables & si jolis.*

Ils auroient payé trop cher cet avantage, s'il les eût conduits à lui sacrifier entièrement leur goût essentiel pour le beau; il triomphe encore parmi eux, peut-être n'y fait-il pas un effet si général que le *joli*, parce qu'il n'est pas toujours aisé de s'élever jusqu'à lui. Eh le moyen (dit-on) de ne pas rassembler toute sa sensibilité sur les objets qui l'avoisinent & qui la sollicitent!

C'est à l'ame que le beau s'adresse, c'est aux sens que parle le *joli*; & s'il est vrai que le plus grand nombre se laisse un peu conduire par eux, c'est de-là qu'on verra des regards attachés avec ivresse sur les graces de *Trianon*, & froidement surpris des beautés courageuses du *Louvre*. C'est de-là que la musique altière de *Zoroastre* entraînera moins de cœurs que la douce mélodie du ballet du *Sylphe*, ou les concerts charmans de l'acte d'*Eglé* dans les talens lyriques. C'est par-là qu'un chansonnier aimable, un rimeur plaisant & facile trouveront dans nos sociétés mille fois plus d'agrément, que les auteurs des chefs-d'œuvres qu'on admire. C'est enfin par-là que le je ne fais quoi dans les femmes effacera la beauté, & qu'on sera tenté de croire qu'elle n'est bonne qu'à aller exciter des jaloussies & des scenes tragiques dans un serail.

Un auteur, dont on vantoit le goût dans le dernier siècle, prétend qu'on doit entendre par *jolie* femme, de l'agrément, de l'esprit, de la raison, de la vertu, enfin du vrai mérite. Ces deux dernières qualités ne sont-elles pas ici hors de place? est-on *joli* par la raison & la vertu?

M. l'Abbé Girard dit de son côté que juger d'un tel qu'il est *joli* homme, c'est juger de son humeur & de ses manières.

Cependant il se trouve à cet égard en contradiction absolue avec le P. *Bouhours*, qui dit qu'on n'entend au plus par joli homme, qu'un petit homme propre & assez bien fait dans sa taille. C'est que ces deux écrivains se sont arrêtés à de petites nuances de mode, qui n'ont rien de réel qu'un usage momentanée.

Quelqu'un a dit de l'agrément, que c'est comme un vent léger & à fleur de surface, qui donne aux facultés intérieures une certaine mobilité, de la souplesse & de la vivacité; foible idée du joli en général: c'est le secret de la nature riante; il ne se définit pas plus que le goût, à qui peut-être il doit la naissance & dans les arts & dans les manières.

Les oracles de notre langue ont dit que c'étoit un diminutif du beau; mais où est le rapport du terme primitif avec son dérivé, comme de table à tablette? L'un & l'autre ne sont-ils pas au contraire physiquement distincts? Leur espèce, leurs foix & leurs effets ne sont-ils pas entièrement différens? On me présente une tempête sortie des mains d'un peintre médiocre, à quel degré de diminution ce sujet pourroit-il descendre au joli? est-il de son essence de pouvoir l'être? Qu'on se rappelle le sot qui trouvoit la mer folie, ou le fat qui traitoit M. de Turenne de joli homme.

Le joli a son empire séparé de celui du beau; l'un étonne, éblouit, persuade,

entraîne; l'autre séduit, amuse & se borne à plaire; ils n'ont qu'une règle commune, c'est celle du vrai. Si le joli s'en écarte, il se détruit & devient maniéré, petit ou grotesque; nos arts, nos usages & nos modes sur-tout sont aujourd'hui pleins de sa fausse image. (M. B.)

IOLITE, *Hist. nat.*, en latin *iolithus* ou *lapis violaris*. C'est le nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre qui a l'odeur de la violette. Voyez **VIOLETTE**, pierre de.

JOMBARDE, f. f., *Lutherie*, nom vulgaire de la flûte de tambourin, ou flûte à trois trous, parce que cette flûte effectivement n'a que trois trous; celui par où on l'anime, celui de la lumière, & celui de pavillon. On couvre celui par où on l'embouche, d'un cannepin de cuir fort délié. On peut concert avec la *jomburde*, quand on en a plusieurs de différentes grandeurs proportionnées; mais voyez **FLUTE DE TAMBOURIN**. (D. J.)

JOMBO, f. m., *Hist. nat.*, c'est un fruit qui, suivant *Knox*, est particulier à l'île de Ceylan; il a le goût d'une pomme, sa couleur est d'un blanc mêlé de rouge; on le dit fort sain, fort agréable & plein de jus.

JOMPANDAM, *Géogr.*, ville maritime & forte, située dans l'île de Macassar ou des Celebes en Asie; elle appartient aux Hollandois.

FIN du Tome XVIII.

A B E R N E,

DE L'IMPRIMERIE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.



